

# À L'ENCONTRE

n° 7

2002

5 francs

● **ALLEMAGNE** Bilan de la grève des métallos

● **ARGENTINE** Un masssacre social

● **RÉVISION DE LA LPP** Une « générosité » trompeuse

● **ENQUÊTE PISA DE L'OCDE**  
Privatiser école et élève

● **PALESTINE** Colonisation: l'exemple de Jérusalem

# L'impasse

## Sommaire

### Argentine

Un massacre social  
(C.-A. Udry) .....3

### France

Quand la gauche réinvente les  
«classes dangereuses (C.-A. Udry) .....5

### Palestine

Colonisation: l'exemple de Jérusalem  
(Nadhmi al-Joubeh) .....8

### Ordre impérial et ordre

intérieur (III) (Paolo Gilardi) .....12

### Italie

Quelles suites  
à une grève historique? .....15

### Allemagne

Bilan de la grève des métallos.  
Un élan brisé net .....19

### Suisse: secteur de la construction

Conquête de la retraite anticipée  
et retraite maintenue du SIB .....24

### Suisse: révision de LPP

Une «générosité» trompeuse  
(B. Bovay) .....28

### L'enquête PISA de l'OCDE

Privatiser école et élève  
(D. Lopreno) .....32

### Socialisme en débat

«Qu'est-ce que le socialisme-à-partir-  
d'en-bas?» III (Hal Draper) .....37

A lire .....40

[www.alencontre.org](http://www.alencontre.org)

• **PALESTINE: rubrique News**  
Entretiens avec Tikva Honig-  
Parnass, avec Ilan Papé;  
articles d'Edward Saïd

• **«Guerre contre le terrorisme»:**  
rubrique Activités  
Bêtisier de l'intelligentsia fran-  
çaise, par Daniel Bensaïd

• **VENEZUELA rubrique News**  
Le coup et l'après-coup,  
par Gregory Wilpert

## À L'ENCONTRE

<http://www.alencontre.org>  
administration@alencontre.org  
fax: 021 661 20 71  
cp. 120, 1000 Lausanne 20  
cep 10-25669-5

10 numéros par année  
• abonnement annuel: 50.-  
• abonnement de soutien: dès 75.-

Editeur responsable: Alain Gonthier  
Mise en page et impression: CODIS, Lausanne

Une des caractéristiques centrales de l'économie israélienne est sa dépendance face aux Etats-Unis. Le projet sioniste fonctionne, en termes économiques, grâce à l'entrée annuelle de 2,8 milliards de dollars d'aide américaine dans les coffres de l'Etat israélien. A cela, s'ajoutent divers appuis militaires, pas comptabilisés.

De surcroît, sans la diaspora – celle des Etats-Unis en priorité – le flux de devises serait plus réduit. La diaspora doit exister pour que le projet sioniste puisse survivre: une contradiction intrinsèque qui induit une partie de sa particularité conflictuelle et coloniale, sans issue.

Selon les termes même d'un expert israélien: «Une petite économie ouverte comme celle d'Israël, liée par un cordon ombilical aux marchés d'outre-mer (exportations, investissements), ne pourra pas achever une croissance tant que les canons tonneront.» (Maariv, 15.03.02). La conclusion logique résiderait dans la conquête des marchés régionaux par les exportations israéliennes. En effet, le capitalisme israélien dispose – pour diverses raisons historiques: aides massives, flux de capitaux et formation de sa population, industrie d'armement et développements technologiques en lien avec les puissances impérialistes – d'avantages compétitifs sur ses «voisins arabes». Dans un autre «environnement», ce capitalisme pourrait, de même, occuper une première place dans le secteur de la gestion (privatisée) des ressources aquifères et dans les infrastructures de transports maritimes (côte Est de la Méditerranée) et ferroviaires (liaisons Eurasie-Afrique)

Mais la politique sioniste s'élève comme un obstacle à un rattachement moins ombilical d'Israël à l'économie mondiale. Certes, divers plans, encouragés par les Etats-Unis, envisagent un troc organisé autour de l'acceptation d'un nano-Etat palestinien par Tel Aviv et d'une reconnaissance de l'Etat sioniste par les pays arabes, facilitant la constitution d'un marché accessible aux portes d'Israël. Ces plans existent. Ils ne peuvent être balayés d'un

revers de la main. L'initiative, dite de paix de l'Arabie saoudite, pourrait y conduire. Toutefois, le conflit logé dans le projet sioniste rend difficile la concrétisation d'une telle option capitaliste, avec extension régionale, dont les Palestiniens seraient, par ailleurs, les victimes.

Pour l'heure, c'est la crise économique qui s'envole en Israël. Après un essor appuyé en 2000, l'année 2001 est marquée par une récession: recul de 0,6% du PIB. Les anticipations pour 2002 sont sombres: -2% (Washington Post, 19 mai 2002). Les hautes technologies sont frappées de plein fouet: avec pertes d'emplois et de revenus d'exportations à la clé. Le tourisme se contracte, avec une réduction de l'entrée de devises. La perfusion financière devra s'amplifier, de concert avec l'austérité et avec l'immigration (légitime et illégitime) de main-d'œuvre de Roumanie, Chine, Thaïlande: plus de 250 mille.

Or, le chômage atteint plus de 10% de la population active en avril 2002, soit quelque 250 mille personnes; en fait, 350 mille lorsque sont inclus ceux qui ont renoncé à chercher un emploi. Une famille sur cinq (un enfant sur quatre) vit en dessous de la ligne de pauvreté. La matière sociale inflammable pourrait-elle être neutralisée avec une unité nationale guerrière, avec une économie de guerre et une politique de redistribution d'aide aux familles nombreuses? Pour l'instant cela semble être le cas, même si des failles se profilent.

Une orientation politique visant à battre en brèche le projet sioniste – avec sa dimension immédiate d'expulsion des Palestiniens – doit s'articuler sur la reconnaissance des droits du peuple palestinien. Mais, il nécessite aussi, sur le long terme, une approche faisant converger les intérêts des majorités populaires arabes de la région et de celle de la population juive – installée dans l'actuel Israël – vers une perspective institutionnelle fédérative, laïque, liée à une émancipation sociale et démocratique. *cau*

# Un massacre social

Au cours du seul mois d'avril, dans les trois grandes villes d'Argentine – Buenos-Aires, Cordoba et Rosario – 15 000 emplois ont été supprimés dans les entreprises privées. C'est le résultat de l'Enquête sur les indices d'emplois (EIL) effectuée par le Ministère du travail (*La Nacion*, 25 mai 2002). Sur un an, la destruction d'emplois, dans ce périmètre, s'élève à 198 600. La majorité des employeurs envisage encore une réduction des postes de travail et des horaires de travail, avec la perte de revenu qui en découle.

## Le cuivre c'est de l'or

Un autre signe de la brutalité avec laquelle sont ébranlées la société et l'économie argentine – contrôlée par une trentaine de grands groupes nationaux et internationaux – se révèle dans l'essor d'un nouveau genre de vol : celui des câbles téléphoniques.

En effet, le kilo de cuivre – dont la valeur est fixée en dollar – a passé à cause de la dévaluation de 0,6 centavos en décembre 2001 à 2,80 pesos en mai 2002. « Acquérir » 100 mètres de câble permet de récolter quelque 66 kg de cuivre, soit 184,8 pesos. C'est plus que ce qu'alloue, pour un mois, un « plan d'aide à l'emploi » : 120 pesos.

Les entreprises espagnole et française – Telefonica et France Telecom – sont ainsi expropriées sous une forme inattendue. Elles, dont les tarifs battent tous les records comparatifs. Le résultat de ces vols est, évidemment, à la hauteur du pillage impérialiste du pays : des quartiers sans téléphone, et qui le restent plus longtemps s'ils sont pauvres.

Selon les études de la « Fondation Capital », au rythme d'inflation actuel, la région du Grand Buenos Aires va compter 60 % de pauvres et 25 % d'indigents, c'est-à-dire des personnes qui ne peuvent subvenir à leurs besoins alimentaires primaires (*La Nacion*, 27 mai 2002).

La rudesse de la paupérisation ressort d'une simple comparaison : avant la dévaluation du peso face au dollar, l'Institut national de statistique (INDEC) évaluait

les pauvres à 14 millions, dont 4,9 millions d'indigents. En avril 2002, quatre mois plus tard, les pauvres se comptent au nombre de 17,4 millions, dont 6,4 millions d'indigents. Cette tendance va s'approfondir. Les seules décisions de coupes budgétaires dans l'emploi public au sein des provinces vont jeter dans la rue des centaines de milliers (plus de 550 000) de personnes. Or, des millions de chômeurs (plus de 3,3 millions) ne disposent d'aucune couverture sociale.

Devant une telle accumulation de substance sociale et politique explosive, il est aisé de comprendre pourquoi l'Eglise – qui n'a jamais lésiné son appui aux dominants – multiplie les mises en garde. Le cardinal Bergoglio a dénoncé les « *complicités* » à l'origine de cette misère et « *les attitudes irresponsables* » des dirigeants d'un « *pays qui compte vingt millions de frères ayant faim et dont la dignité est foulée au pied.* » Et de gloser sur la « *dette sociale et éducative* » et sur « *la dette envers la vérité de la part des journaux argentins* ». L'appareil de l'Eglise, lui, n'est débiteur et créancier que face à Dieu, qui efface les intérêts composés.

La fonction de la hiérarchie catholique ressort, ici, avec force. Elle éclaire l'affaiblissement brutal des réseaux péronistes dans leur fonction de contrôle populaire. Dès lors, l'Eglise affirme : il faut prendre des mesures caritatives, sous « *notre contrôle* », et moins « *revendiquer de façon stérile pour plus nous dédier à une action ferme et persévérante* ».

## Une crise contestée, mais...

L'économie argentine est plongée dans une crise similaire à celle des années trente, en termes : d'emplois ; de chute de la production, et de la consommation : la baisse des ventes dans les supermarchés est de 31,5 % en volume, sur un an (avril 01-avril 02) ; des faillites de magasins, d'ateliers et d'entreprises ; de la contraction des revenus...

Cette crise abyssale s'articule avec une claire reconnaissance parmi de vastes secteurs de la population que ses respon-

sables sont ceux qui ont pillé le pays : les quelque 30 grands conglomerats impérialistes et leurs alliés argentins. Il en découle une double mise en question.

D'une part, il est patent que l'avancée du processus de recolonisation de l'Argentine, au cours des années 1990, a conduit à l'évaporation du nationalisme traditionnel. Il n'y a plus de partis bourgeois – ni péroniste (Parti Justicialiste), ni radical (Union civique radicale) – et plus de secteurs de l'appareil d'Etat qui puissent utiliser le filon nationaliste. Car, une position nationaliste, un peu conséquente, conduirait vers l'expropriation des expropriateurs impérialistes, c'est-à-dire de ceux auprès desquels la bourgeoisie quémande l'aide ; ou avec lesquels elle a conclu une alliance subordonnée.

D'autre part, le saccage du pays entre en écho avec l'expropriation des petits épargnants et les pertes d'emplois, ce qui met la question de la réappropriation des ressources nationales au centre de tous les débats. Le thème de la propriété privée des grands groupes (industriels, services, distribution et banques) a acquis une actualité particulière, même si le mouvement de masse n'est pas encore, aujourd'hui, apte à affronter cette question. A l'exception, des expériences, rares, d'occupation de fabriques rentables et, beaucoup plus courantes, d'entreprises en faillite que les propriétaires absentéistes viennent... réclamer lorsque les salarié·e·s tentent de les remettre en marche.

Plus généralement, un trait fort de la conjoncture actuelle pourrait être présenté de la sorte. Les mobilisations populaires ont renversé des gouvernements. Des millions de personnes se sont engagées dans des actions diverses : au sein d'une manifestation, d'une assemblée de quartiers, dans le mouvement des sans-emplois (*piqueteros*). Des actions coordonnées, à l'échelle nationale, se sont produites. La vie quotidienne des Argentins est bouleversée. Dans ce sens, un « processus révolutionnaire » est à l'œuvre. Mais la politique de contre-réformes continue. ▶

## Un « coup »... économique

Simultanément, la crise de direction bourgeoise est énorme et exprime la perte de relais populaires des deux partis traditionnels : les péronistes liés aux secteurs ouvriers et les radicaux associés aux dites classes moyennes. Illustrent ce marasme les négociations chaotiques entre le gouvernement Duhalde et les féodaux péronistes ou radicaux sur l'ampleur des coupes budgétaires dans les provinces ou sur les milliards de pesos (sous forme de « monnaie de singe ») mise en circulation.

Néanmoins, l'encadrement « technique » du FMI et de ses représentants dans l'administration étatique – comme la présence militaire américaine veloutée – fournit un étayage qui supporte la continuation d'une orientation politico-économique qui n'a pas changé. Cette politique n'a pas été arrêtée par les mobilisations populaires.

Elle conduit pourtant à un massacre social. Elle approfondit le processus d'expropriation de l'Argentine. Un exemple : *« Il a payé 10 millions de dollars pour se retrouver avec une propriété de 6149 hectares en dehors de Rio Cuarto, Cordoba. Et la seule chose que l'on connaît de l'acheteur est son origine, il est français. L'opération a été conduite par le biais de Cresud [un établissement financier]... »* (La Nacion, 27 mars 2002).

Selon la même source, un investisseur anglais est intéressé, pour la somme de 1 million de dollars (sic), à une propriété de 32 mille hectares dans la région de Santa Cruz (zone de la cordillère). Un agent immobilier constate : *« A l'heure de chercher un lieu où investir ans le monde, ils sont nombreux ceux qui optent pour l'Argentine, à cause de ses beaux paysages et à cause de la possibilité d'acheter des terres qui incluent un lac. Ce sont les choses fondamentales qu'ils recherchent : un horizon clair, un paysage magnifique et de l'eau, toujours ils demandent de l'eau. »* D'autres recherchent des vignobles, à Mendoza, comme le fabricant français Dassault d'avions militaires. Demain, une prise de contrôle du Banco Nacion et du Banco Provincia, qui détiennent des montages d'hypothèques sur des terres agricoles, permettrait une expropriation des secteurs les plus rentables, à l'exportation, de l'agriculture d'Argentine.

Deux lois ont été proposées par le gouvernement Duhalde pour précipiter une nouvelle phase du saccage du pays : 1° la loi sur les faillites qui doit permettre aux créanciers de s'emparer, sans difficultés, des biens du débiteur ; 2° la loi « sur la subversion économique », qui a été modi-

fiée, afin de permettre à des sociétés et des personnes convaincues d'opérations frauduleuses de réinvestir dans le pays, le moment venu, pour s'emparer de ce qui restera. L'économie d'Argentine est déjà « transnationalisée » à 66 % ; le 34 % restant va se dissoudre...

Tétaniser la résistance sociale, en combinant la férocité d'un « coup économique », d'une envergure sans pareil, avec le saccage économique du pays, voilà un axe de la politique impérialiste. L'appel à une démocratie surveillée complète la panoplie. Les réactions dans les villes de provinces – où se déroulent de véritables soulèvements – indiquent que ce calcul reste douteux.

## Renverser le sens de l'expropriation

La crise bancaire, qui est au centre des intérêts de la presse économique internationale, doit être analysée sous un angle : une expropriation brutale par les banques des petits épargnants et des débiteurs.

Pour l'essentiel, les épargnants sont composés de personnes qui ont « mis de l'argent de côté » afin de compléter une retraite de misère. Souvent cet argent provient d'une indemnisation pour licenciement, après des décennies de travail. Cette épargne fonctionne comme un substitut d'assurance chômage. Elle est aussi constituée par la vente d'un appartement pour en acquérir un autre. La détention d'un appartement est un élément décisif pour pouvoir vivre avec un salaire moyen. Quelque 1,25 million d'épargnants possédaient des comptes d'épargne – en pesos ou dollars, au taux, alors, de 1 à 1 – remplissant ce genre de fonctions. Ils détenaient plus de 80 % des comptes dont le montant ne dépassait par 25 000 dollars (39 000 francs). Ils furent bloqués par le ministre de l'économie Cavallo. C'est le célèbre « corralito » qui devait effectuer un transfert d'argent des épargnants vers les banquiers.

Avec la pesification des dépôts – le dollar y est fixé à 1,4 peso – l'expropriation dépasse 50 % Plus le dollar « grimpe » – un dollar vaut, le 25 mai, 3,6 pesos – plus l'ampleur de l'expropriation est grande.

Les projets de changer les dépôts contre des « bons » (des sortes d'obligations), dont l'échéance est placée à 5 ou 10 ans, introduiraient un nouveau transfert de richesse. Cela augmenterait la paupérisation de ces salariés (ou petits indépendants) qui sont qualifiés de « classes moyennes », mais qui, le plus souvent, aujourd'hui, voisinent le statut de déposés.

En effet ces obligations seront impayables par l'Etat argentin. Elles se dévaloriseront très vite. Elles seront achetées pour rien par des spéculateurs – comme on l'a vu avec les « bons » des entreprises en Russie – qui, eux, les négocieront pour opérer des achats de biens publics.

La crise de direction bourgeoise et de l'Etat est si forte que les banques peuvent refuser, sans difficultés, malgré les cris de Lavagna (nouveau ministre de l'économie), d'offrir une véritable garantie pour ces « bons ». En même temps, elles retiennent les dollars déposés. Car leurs avoirs, il y a longtemps qu'elles les ont exportés.

Les trois quarts du système bancaire argentins sont impérialistes (Espagne, Italie, Etats-Unis, Suisse...). La fuite des capitaux – reconnue – s'éleva à 13 milliards de dollars en 2001. Et cela a continué. Lorsque les banques affirment ne pas pouvoir rendre l'épargne, une question doit être posée : les avoirs des banques mères (pas des filiales) et leurs investissements dans des grandes sociétés – comme YPF-Repsol (pétrole, Espagne), Telefonica (Espagne) et Télécom (France) – ne doivent-ils pas être confisqués ? Il n'appartient ni aux petits épargnants, ni aux salariés de payer la faillite du système bancaire « argentin ».

Car ce que prépare Duhalde – ou celui qui lui succédera – est évident : un sauvetage par une « nationalisation » de la dette bancaire, ce qui mettra l'économie argentine à genoux ; ce qui nécessitera un transfert de richesse encore accru des pauvres vers les riches. La dette interne et externe explosera, à hauteur de 20 milliards.

En fait, c'est face à l'exigence d'une véritable réorganisation-socialisation du système bancaire, à partir d'une réappropriation maximale des richesses encore disponibles, que se trouve la majorité du peuple argentin.

Cela conduit à la réflexion suivante. La gauche radicale d'Argentine, en collaboration avec les composantes du mouvement de masses, est dans la quasi obligation d'imposer, dans l'espace public, le débat sur le besoin d'un plan d'urgence concret. Un plan qui réponde aux besoins les plus élémentaires d'une société cruellement blessée par un système économique, social et politique.

Tout indique que cette question surgira dans l'agenda politique de manière concomitante à une exploration pratique des formes démocratiques d'organisation des salarié-e-s, des chômeurs et chômeuses, des couches paupérisées. ■

Le « tout sécuritaire » de droite et de gauche accompagné de l'évanouissement du PCF

# Quand la gauche réinvente les « classes dangereuses »

Charles-André Udry

L'élection présidentielle française a fait jaillir des flots de commentaires. Nous ne nous attarderons pas ici sur les résultats en tant que tels. Il nous paraît plus crucial de tenter une analyse de deux objets.

Le premier : la thématique dite « sécuritaire » que la droite et la social-démocratie – y compris dans sa version dite de gauche, représentée par le député Julien Dray – ont installée au « premier rang » des prétendus « problèmes de société ». Elles continuent à le faire, dans le discours et la pratique. Cela n'est pas sans rapport avec l'affirmation de Le Pen sur la scène politique.

Nous avons analysé le sens du vote Le Pen dans un texte que les lecteurs et lectrices peuvent consulter sur notre site [www.alencontre.org](http://www.alencontre.org) : « Quelques réflexions plus générales, suite aux élections présidentielles en France », J.-F. Marquis et C.-A. Udry (dans la rubrique *Activités*).

Le second : le déclin du Parti communiste (PCF). Nous soulignerons quelques aspects de ce déclin qui posent des questions d'envergure aux forces qui pourraient imaginer, sous l'angle d'une approche substitutive quelque peu simpliste, de le « remplacer ». Des interrogations à ce sujet transparaissent déjà dans les contributions du dossier de *à l'encontre* (N° 6).

## De 1978 au marketing sécuritaire

Un rappel peut être utile : en 1978, lorsque le ministre gaulliste Alain Peyrefitte lançait son projet de « Loi sécurité et liberté », la gauche institutionnelle s'était mobilisée. Elle avait affirmé, en quelque sorte, une contreditivité, en mettant l'accent sur les atteintes aux libertés et sur l'importance de la prévention et de l'éducation. Des thèmes chers aux « professionnels du travail social ». Or, aujourd'hui, un texte comme celui de Peyrefitte apparaîtrait comme tiède parmi les énarques du PS français.

En 1978, il n'y avait pas de consensus entre les forces politiques traditionnelles, classées à droite et à gauche. C'est à la sauvette que la « Loi sécurité et liberté » fut adoptée par le parlement français, en 1981, quelques semaines avant la « victoire de la gauche ».

L'affrontement politique et d'idées sur ce thème, était, alors, à la base d'une certaine didactique démocratique. Il a disparu. Rien d'étonnant. S'est parachevé le ralliement du PS à une orientation social-libérale. La social-démocratie est un parti lié organiquement à des fractions du Capital, avec « l'ordre social » qui lui est nécessaire. En outre, le PS est devenu une stricte machine de marketing politique. Y domine un Jacques Séguéla comme le montrait fort bien le film de Serge Moati sur la campagne présidentielle. Ce marketing colle à « une opinion publique » dont il contribue à forger les perceptions, qu'il « redécouvre » avec les sondages, et qu'il renforce à son tour. Une spirale de la violence du discours politico-publicitaire, qui renvoie à une agressivité plus structurelle de la société capitaliste.

## Jospin : une « naïveté » complice

La réaction de Lionel Jospin à cet égard est significative. Il déclara « *qu'il avait été naïf de croire que la baisse du chômage aurait des effets sur les questions de sécurité* ». Jospin n'est pas un naïf. Sa phrase révèle une attitude bien plus grave.

1° La baisse du chômage fut limitée. Les emplois jeunes créés furent, pour l'essentiel, quelques centaines de milliers d'emplois précaires. La galère continue pour un grand nombre de ces jeunes. Ce sont des emplois sans formation. Ils dépendent souvent des municipalités avec la dimension aléatoire que cela comporte : les résultats aux élections municipales ! Un thème qui est utilisé par la droite et l'extrême droite.

De surcroît, des études sociologiques montrent que l'accession à des ressources fragiles – emplois précarisés – peut se transformer, soit directement,

soit par l'intermédiaire du milieu social où ces ressources se « montrent », en un facteur rendant plus opportun les actes de violence-délinquance contre des biens ou des personnes.

La « création d'emplois » ne concerne que marginalement des quartiers entiers où le chômage se situe à hauteur de 30 à 40 %. Les emplois créés ne modifient pas – de très loin – la situation de ce néo-sous-prolétariat que constituent des jeunes soumis à de multiples formes de discrimination : dans la socialisation, dans la vie scolaire, urbaine, culturelle, dans l'emploi. Tout est fait pour les stigmatiser.

Enfin, depuis des années (et encore plus depuis 1996-1997), la politique d'allocation budgétaire de la droite, comme celle de la gauche, a conduit à un démantèlement des instruments de « prévention » dans diverses régions. Celles qui souffrent encore de l'urbanisation des années 60-70, quand la main-d'œuvre immigrée et autochtone devait être parquée pour satisfaire les besoins du patronat. Celles qui ont été frappées par le déclin brutal des industries lourdes (sidérurgie, mines) ou des branches dites anciennes (textile, habillement, chaussure...). Là, la majorité des jeunes – qui, par ailleurs, travaillent et vont à l'école – rencontre en priorité un service public actif : la police.

Une police dont l'essentiel des membres font leurs classes, cherchent à gagner des points pour sortir de ces quartiers et qui sont étrangers – dans tous les sens du terme – à ces lieux<sup>1</sup>. Mieux les équiper, selon la droite actuelle – mais dans la suite logique de la politique du gouvernement Jospin –, revient à leur octroyer des *flash-balls*. La police des Etats-Unis donne l'exemple.

2° Il serait de même utile d'appréhender de plus près les mécanismes pervers de la pratique et de la présentation médiatisée du « travail policier » dans ces quartiers. Ces policiers sont qualifiés – par leur hiérarchie, par les autorités politiques et les médias – comme « faisant le sale boulot ». Les conséquences sont ▶

transparentes. D'une part, les pratiques apprises dans l'institution policière doivent correspondre à cette qualification. Au même titre, les sanctions doivent être légères (ils « *sont couverts* »), lorsqu'un « excès » (en réalité, un acte délictueux) est commis. D'autre part, les policiers sont, à partir de l'image cultivée et de l'idéologie distillée, en situation de devoir se différencier de la « lie sociale » à laquelle ils craignent d'être assimilés. Cela d'autant plus quand la « carrière de policier » leur offre la possibilité d'une certaine « ascension » sociale. D'où la distance brutale qu'ils instaurent avec des jeunes qui, eux, soupçonnent, par ailleurs, leur situation et leurs origines.

Le « dialogue » entre des jeunes et les forces répressives relève de la propagande lorsqu'il est replacé dans ce dispositif institutionnel étatique. Ce « face à face » se retrouve – même s'il peut être d'un autre ordre – lors d'interventions policières contre des grèves menées par des jeunes salarié-e-s.

### Les « classes dangereuses »

Ces constats – qui ne sont pas méconnus d'énarques de la social-démocratie – conduisent toutefois à des conclusions alarmantes au plan politique.

La « gauche gouvernante » a remis à l'ordre du jour – comme la droite dès le XIX<sup>e</sup> siècle – les pratiques « rationalisées » d'une posture sociale : pour elle, « *il y a des classes dangereuses dans la société* ». Il faut les neutraliser. Au même titre où « *nous devons neutraliser la conflictualité sociale* ».

Voilà la cohérence pro-capitaliste d'une social-démocratie pénétrée des idées de la refondation sociale du MEDEF (organisation du patronat français).

Pour « désigner » ce péril social, la droite et cette gauche institutionnelle procèdent à une double réduction.

1° Elles multiplient les déclarations – appuyées sur quelques reportages ponctuels – ayant trait aux « zones de non-droit ». Ce qui appelle, en retour, du « droit » (une « justice en temps réel » : la comparution immédiate) et de « l'ordre » (la répression, la présence policière et la « tolérance zéro »). Les résultats de ces « mesures » sont cependant des plus négligeables, selon les critères mêmes fixés par ceux qui les proposent.

L'existence des « vastes zones de non-droit » est sans fondement. Cette représentation n'est pertinente ni au plan social, ni au plan juridique. Les enquêtes conduites avec une temporalité qui correspond aux « faits sociaux » – et

non pas avec celle qui obéit aux impératifs électoraux – le démontrent.

2° Les discours focalisent les regards sur une image apocalyptique des quartiers pauvres. Ils sont qualifiés de « sensibles ». Le cliché du « bouc émissaire », des « classes dangereuses » est tangible. A l'inverse – par un effet de symétrie sociale qu'illustre un Laurent Fabius ou une Elisabeth Guigou – la délinquance des cols blancs a disparu du « champ politique ». Le député social-démocrate A. Montebourg se profile comme un héros..., alors qu'il répète ce que de sages juges disent depuis longtemps. Ces délinquants (ou *border line*) sont des entrepreneurs qui animent la « société civile » et « l'économie française ». Respect est dû à leur esprit d'initiative ; il est par contre refusé à des « sauveurs », qui, de même, en ont.

### Sécurité ou sûreté-liberté ?

Les modalités de fabrication de la « haine » sont occultées. Un cercle vicieux est mis en place : les pratiques discriminatoires – raciales et sociales – engendrent des sentiments (fondés) d'injustices et peuvent stimuler des actes de délinquance envers des personnes et des biens. Puis, le discours politico-médiatisé renforce la représentation discriminatoire, avec ses suites prévisibles.

L'ordre des « préoccupations des Français », établi selon les sondages, conforte le mécanisme : l'« insécurité » est citée en premier lieu, puis le chômage et les retraites. Or, les enquêtes d'opinion qualitative, menées dans divers quartiers auprès des ménages par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), démentent ces résultats ; cela n'invalidé évidemment pas l'existence d'une délinquance.

Ces études plus fines mettent en lumière la complexité des préoccupations des salarié-e-s, tout simplement parce qu'elles n'évacuent pas le social et les expressions variées des affrontements de classes ainsi que de l'exploitation comme de l'oppression. Par contre, les sondages évacuent, ou au mieux marginalisent, ces « données sociales ». Or, les politiques et les allocutions électorales de « la gauche » prennent appui sur eux et les valident.

En réalité, les harangues « sécuritaires » reposent sur un axiome néo-conservateur classique : « *La plus grande des libertés est la sécurité* ». Il y a truchage de la pensée libérale bourgeoise. Il y a escamotage des insécurités sociales, économiques ; des questions de santé publique et mentale... produites par un système économique qui

fragilise l'essentiel des statuts, pour mieux puiser dans une force de travail malléable.

Ce système marchand sans rivage produit aussi une perte de repères sociaux (une crise symbolique) qui est remplie par le bal fou de la marchandisation, illustrée par une publicité (et tous ses jeux connexes) travaillant sur la psychè et façonnant la psychè individuelle et collective. La répression doit contenir la pression endogène au système, et rendue irrépressible, vers l'accès aux biens.

Dans la pensée libérale, le terme traditionnel utilisé – qui est ancré dans la Déclaration des droits de la personne humaine – est celui de sûreté et non de sécurité. La liberté est associée à la sûreté. Et cette notion de sûreté se rapporte à la protection des biens individuels (et non pas institutionnels, dans le sens de la propriété des grandes multinationales), à celle de la famille et d'une personne et, surtout, à la sûreté face aux excès de l'Etat. Donc face, entre autres, au « tout sécuritaire ».

C'est à une vraie subversion de la pensée libérale que s'adonnent la droite et la social-démocratie. La droite lepéniste et populiste – dans ses variantes européennes fort différentes – pêche dans ce vivier, approvisionné par ceux qui construisent un « front républicain », une unité nationale, contre le danger « de l'extrême droite ».

Or, Le Pen accentue simplement l'option d'une sorte de nettoyage social. Il ne peut plus mettre aussi fortement l'accent sur le refoulement massif des immigré-e-s, car leur intégration dans la machine capitaliste est un fait que le patronat reconnaît et cultive, de façon fonctionnaliste. Par contre, il peut établir une jonction immigration-criminalité : « il faut nettoyer la société des criminels, des délinquants », dit-il. « Il faut les punir et, en cas de récidive, les évacuer ». Il revivifie ainsi le refoulement des immigré-e-s et propose 250 000 places dans les prisons. Son discours ne se démarque pas beaucoup de

Le PCF, de Marchais...



celui des partis institutionnels. Le croisement, en sens inverse, des budgets de répression et « d'ordre » avec ceux liés à la « politique sociale » – la plus traditionnelle – risque de se produire, comme aux États-Unis.

Ce leitmotiv de vidange sociale est accessible à une opinion travaillée depuis des années. Il s'énonce sur le ton de l'évidence: il y a des méchants qui doivent être punis; alors les autres (qui?) seront plus « heureux ». A une condition supplémentaire: que les « réformes » (privatisations, affaiblissement du droit du travail et de la sécurité sociale etc.) proposées par le MEDEF prennent leur envol.

Le thème de la sûreté et de la sécurité sociale – qui nécessite une action directe et collective des personnes concernées – est noyé. De plus, règne, même dans des franges de la gauche, une réponse strictement délégationniste en direction de l'Etat. Elle ne fait pas appel à la population (depuis les enseignants, les parents, les élèves, les associations diverses), aux « acteurs professionnels » (chercheurs, éducateurs...), à des collectifs de jeunes afin de déterminer des propositions et des initiatives qui, elles, devraient s'insérer dans un plan d'urgence social et économique pour la sûreté.

C'est ici qu'intervient le deuxième élément mentionné en introduction: la crise du PCF. Ce dernier a fonctionné, dans un passé assez éloigné, comme une ossature dans des quartiers et des municipalités. Mais il l'a fait sur le mode du « dévouement » et de l'appel permanent à l'Etat.

### Quelle représentation politique ?

Le PCF (Parti communiste français) est réduit à un « groupuscule » électoral, selon une formule qu'il chérissait. Depuis la Seconde Guerre mondiale, il joua un rôle important dans la structuration de la vie politique. En 1978, son score électoral rapporté aux électeurs inscrits se situait quasi à hauteur de 18 %. Le 21 avril 2002, à un peu plus de 1 %. En

... à Bob Hue.



1977, le « novateur » Henri Fizbin, dirigeant de la fédération de Paris, rassemblait 47% des votes lors de la première élection du maire de Paris au suffrage universel... à quelques longueurs derrière Jacques Chirac. L'écart, en 25 ans, est étourdissant.

Cet évanouissement – même si les législatives permettaient un sursaut – exige des explications. Voici quelques premiers éléments.

**1°** L'histoire du PCF, comme une forme de représentation à vocation monopolistique d'une classe ouvrière (figée par lui dans une représentation simpliste), prend appui sur des vagues d'adhésion: 1934-1936, 1944-1947, 1968-1973 (de Mai 68 au Programme commun). La direction du PCF, depuis 1978-1979 et la rupture du Programme commun, en a attendu une nouvelle. Elle n'est pas venue. Pendant ce temps, une partie de son électorat s'entraînait à « voter utile »: pour le PS et Mitterrand... au second tour.

**2°** De 1997 à 2002, le PCF est resté cinq ans au gouvernement, pour la première fois dans son histoire. Une présence silencieuse. Marie-George Buffet a accompagné, une fois, des chômeurs occupant un bâtiment des Assedic (institution responsable du versement des allocations de chômage). Jospin la réprimanda. Elle resta dès lors coite. Une priorité s'affirmait: s'encaster dans l'appareil d'Etat, dans les municipalités, les régions, avoir des postes... pour faire survivre l'appareil de permanents, le bâtiment de la Place Colonel Fabien (où un défilé du couturier italien Prada est organisé de concert avec la vente des acquis... immobiliers).

Après l'implosion de l'URSS, la fin d'un « vision internationale » (certes captieuse) et l'hémorragie militante, la survie de l'appareil dépend, en très grande partie, de ce parasitisme para-étatique. Le programme est secondaire; ce n'est pas nouveau, mais plus visible. Le 24 mai 2002 Marie-George Buffet déclare: « *La droite dit qu'elle a compris le message des Français, mais elle s'apprête à mettre en œuvre un programme qui n'a rien à voir avec nos attentes. Les députés communistes ne soutiendront que les lois qui sont vraiment à gauche.* »

**3°** La mutation du PC est une chimère. Les cadres dirigeants ont été formatés à l'école stalinienne. Pierre Blotin, responsable de la communication, en est l'emblème. Cela comporte une manipulation éhontée des « compagnons de route », des « personnalités », une distance maintenue avec les militants et une mauvaise ges-

tion... de « l'entreprise PC ». Quand changement il y a: c'est en direction d'une social-démocratisation et d'une adaptation à la politique marketing et aux sondages, dont Robert Hue est accro<sup>2</sup>. Le réseau militant qui reste est mis sur le bas-côté.

**4°** Le communisme municipal résiste un peu mieux (malgré la perte de grandes villes). Mais il dépend encore plus des alliances électorales, des magouilles financières; tout cela combiné avec un « dévouement militant » vidé de projets politiques. Du fragile.

**5°** Reste un problème plus substantiel: celui d'une représentation politique d'une classe ouvrière, qui est, en nombre, aussi importante qu'avant la Première Guerre mondiale, contrairement à des mythes bien diffusés.

Toutefois, une double interrogation existe. Tout d'abord, dans la société française très politisée, la représentation politique et syndicale des travailleuses et travailleurs a toujours été, quantitativement, assez faible. Le PC a réussi, à certains moments, à « offrir » une représentation, mais avec une forte dimension d'appareil diversifié, offrant un marchepied socioculturel à des secteurs de salarié-e-s. Cela n'est plus le cas. Les transformations du salariat et du système scolaire – encastées dans l'extension de la société marchande – ont retourné le terrain. Ensuite, le discrédit (une sorte de « racisme social ») jeté sur les « porte-parole populaires » de la gauche radicale (on le voit face à Laguiller) renvoie à une disqualification politico-médiatique d'une partie du néo-prolétariat. Ces deux éléments renforcent dans une large couche de salarié-e-s le sentiment d'être, encore une fois, ceux qui ne comptent pas vraiment aux yeux de « leurs représentants ».

Dès lors, un projet politique communiste – porté par la « gauche radicale » (comme la LCR) – se doit de trouver des nouvelles médiations valorisant une représentation contrôlée par les salarié-e-s (des expériences syndicales existent) et un programme qui se popularise dans des « slogans » traduisant les aspirations des salarié-e-s, au-delà de leur diversité. Et non pas l'identité relative d'une force de la gauche radicale (par exemple le « 100 % à gauche » de la LCR) par rapport à la gauche institutionnelle, qui, de plus, n'a plus rien de gauche. ■

1. Voir Fabien Jobard, *Bavures policières ? La force publique et ses usages*, La Découverte, 2002.

2. Voir au plan de la « petite histoire », l'ouvrage de Cécile Amar et Ariane Chemin: *Jospin et Cie: histoire de la gauche plurielle, 1993-2002*, Le Seuil, 2002.

# Colonisation : l'exemple de

*La guerre coloniale menée par le gouvernement de l'Etat israélien, de l'Etat sioniste, exprime un processus en cours depuis 1948 : l'expulsion des Palestiniens de leur territoire. Nous avons examiné cette question dans divers numéros de « à l'encontre ». Jérusalem est souvent présentée comme le lieu d'une coexistence et d'une unité possible entre Israéliens et Palestiniens. Toutefois, les études, de diverses origines, sur la politique d'occupation territoriale de Jérusalem par l'Etat israélien démontrent que cette « coexistence » est loin d'être un projet des divers partis israéliens. L'article de Nadhmi al-Joubeh, dans sa rigueur, explicite la multiplicité des instruments mobilisés par l'Etat sioniste pour tenter de prendre possession de la Vieille-Ville de Jérusalem, symbole, souvent revendiqué à juste titre, de l'intrication de cultures, religieuses entre autres, diverses. En fait, l'examen de la politique conduite dans le vieux Jérusalem montre qu'elle est en quelque sorte emblématique de toute l'entreprise coloniale sioniste. – cau*

## Nadhmi al-Joubeh\*

En 132 après J.-C., l'empereur Hadrien [117-138] avait interdit aux Hébreux d'habiter à Jérusalem. Une telle interdiction est restée en vigueur jusqu'en 636, année de la conquête islamique de la ville. A partir de là et jusqu'à la fin de la conquête des croisés, la présence des Hébreux fut limitée; en 1099, les habitants de Jérusalem, y compris les Hébreux, furent massacrés par les croisés.

Une nouvelle présence d'Hébreux, sporadique et limitée, est signalée depuis les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Toutefois, dès 1860, il y a eu une augmentation de l'immigration des Hébreux (juifs) vers la Ville ancienne (Jérusalem). On peut attribuer cette augmentation aux pressions (pogroms, développement de l'antisémitisme...) qui se sont exercées sur la communauté juive en Europe [de l'est et de l'ouest] et à l'apparition, toujours en

Europe, des mouvements qui annonçaient la naissance du sionisme.

Le petit et historique quartier juif de Jérusalem devient de plus en plus surpeuplé. Les nouveaux arrivants commenceront à trouver des logements dans les quartiers voisins. Ainsi, le quartier juif va s'élargir. Mais l'arrivée des juifs dans la Ville ancienne décline à cause de la croissance des nouveaux quartiers se situant hors des murs [de l'ancienne Jérusalem] où les services [l'infrastructure] étaient plus modernes. Cela est peut-être aussi dû à l'augmentation des tensions entre les habitants palestiniens autochtones et les juifs étrangers, au fur et à mesure que le projet sioniste se concrétisait (soit au cours des années 1921, 1926, 1929).

En 1948, la situation démographique de la Ville ancienne de Jérusalem est la suivante : le total des habitants s'élève à 36 000 ; les Palestiniens (musulmans et chrétiens) sont au nombre de 33 600 ; les juifs forment un ensemble de 2 400.

Avec la guerre de 1948 ont été expulsés quelque 80 000 habitants palestiniens des quartiers occidentaux de la ville de Jérusalem [c'est-à-dire hors des murs] qui avaient passé sous l'occupation israélienne. Alors que les quartiers est [à l'intérieur et hors des murs] étaient tombés sous le contrôle jordanien. Dès lors, quelque 4 000 juifs se transféreront vers les quartiers occidentaux. Le quartier juif historique [de la Vieille-Ville] restera inhabité. Il fut placé sous l'administration du gouvernement jordanien. Quelques réfugiés palestiniens iront y habiter.

## L'occupation israélienne de la Vieille-Ville au cours de la guerre de 1967

Le projet israélien visant à acquérir la domination sur la Vieille-Ville remonte bien avant son occupation. Ce projet prévoyait des mécanismes de contrôle dans les aires limitrophes et l'installation de colonies dans ces zones.

**Première phase.** La première phase fut mise en œuvre immédiatement après

l'occupation militaire de la ville et avant que se manifestent des réactions au plan local, régional ou international. Il est possible de restituer cette première phase en examinant diverses initiatives.

**1.** Le quartier maghrébin. L'occupation militaire de la Vieille-Ville terminée, se développa un débat entre des généraux israéliens et quelques rabbins sur l'avenir de la Vieille-Ville. Le débat s'est conclu avec la décision d'élargir la place qui se trouvait devant le Mur des lamentations ; jusqu'alors, sa superficie était de quelque 120 m<sup>2</sup>. Les requêtes de quelques rabbins, en particulier de Goren – rabbin en chef de l'armée israélienne en 1967 –, n'ont pas été suivies. Elles proposaient de détruire le Dôme du Rocher et la Mosquée al-Aqsa pour construire à leur place le Troisième Temple. Au cours de la matinée du 11 juin 1967, les pelles mécaniques ont commencé à démolir le quartier maghrébin. Quatre jours à peine après la chute de la Vieille-Ville, placée sous occupation militaire, l'opération de démolition était terminée. Le quartier historique, construit au XII<sup>e</sup> siècle, n'existait plus. Les habitants s'étaient vu donner trois heures pour l'évacuer. Quelque 650 personnes, 135 familles, furent chassées. Parmi les « victimes », on peut énumérer, outre de nombreux édifices historiques, le patrimoine architectural spécifique andalou qui avait accompagné la vie de notre ville au cours de 900 ans. La surface du quartier maghrébin démolie avait 10 000 m<sup>2</sup>, qui furent intégrés à l'énorme place créée « à l'abri » de l'Aire sacrée de la mosquée. La nouvelle place sert aussi bien aux célébrations israéliennes qu'à créer une contiguïté entre le quartier juif et le Mur de Buraq [mur de l'ascension de Mohammed ou Mur des lamentations], contiguïté empêchée par l'existence du quartier maghrébin.

**2.** Evidement du quartier juif. En 1948, les juifs possèdent quelque 15 % du quartier et cela était constitué par 105 bâtiments sur un total de 700. L'ensemble était toutefois défini avec l'expression « quartier juif ». La propriété juive de la Vieille-Ville constituait le 0,6 % du total de la superficie construite.

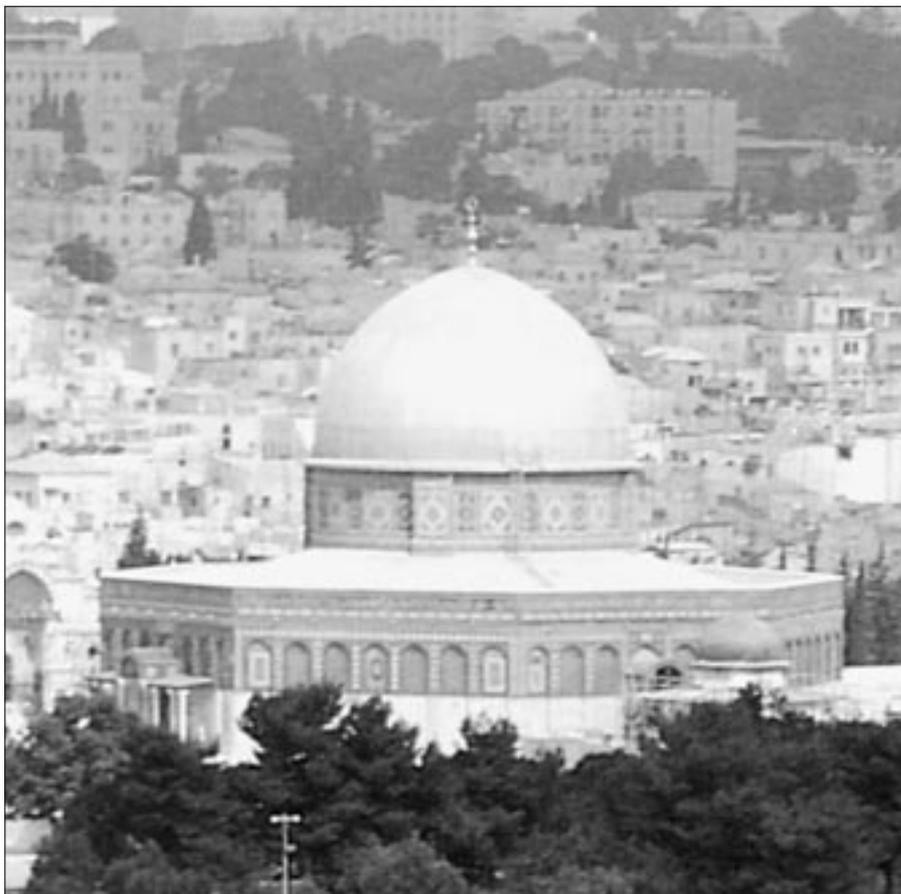
\* Nadhmi al-Joubeh est archéologue et enseignant à l'Université de Bir Zeit

# Jérusalem

Cette propriété était divisée en 192 biens immobiliers de différente dimension [par biens immobiliers, on entend aussi bien une propriété qu'un terrain, qu'un simple local ou un bâtiment dans son ensemble].

En avril 1968, dix mois après l'occupation, le gouvernement israélien, suite à un ordre du ministre des Finances, séquestre 29 hectares de la Vieille-Ville afin de «reconstruire le quartier juif». Dans la zone séquestrée vivaient 150 habitants, Palestiniens. Le séquestre est effectué en se référant à une loi du gouvernement britannique [qui disposait du mandat] de 1943 et qui autorisait le séquestre de biens immobiliers pour «*utilité publique*». Avec ce séquestre, le nouveau quartier juif double sa superficie par rapport à 1948. En 1975, quelque 1500 juifs y sont installés. Aujourd'hui, la surface occupée par le quartier juif est quatre fois plus grande que celle de 1948. Dans le nouveau quartier juif, il n'y a pas d'habitant qui ne soit pas juif. Une décision de la Haute Cour de justice israélienne interdit à des non-juifs d'y habiter afin de «*garantir la coexistence et la paix interne de la ville*». Celui qui, aujourd'hui, visite ce quartier peut immédiatement relever combien son profil architectural ne s'harmonise pas avec les autres quartiers de la Ville ancienne, en défigure l'harmonie. Et, avant tout, on peut constater que ne s'y développe pas une vie sociale naturelle puisqu'il est évident qu'il s'agit d'un instrument politique et propagandiste, c'est-à-dire d'un véritable «ghetto» créé par les juifs eux-mêmes. On peut constater en outre que Jérusalem, malgré le quartier juif «lustré», est encore une ville arabe et que tous les autres quartiers conservent cette vie caractéristique arabo-orientale.

**3.** Les excavations israéliennes. L'archéologie a eu un rôle fondamental dans la création de la légende d'une continuité historique de la présence juive en Palestine. Les excavations archéologiques ont un double objectif. D'une part, elles servent à repousser toujours plus la présence palestinienne



grâce à l'accroissement des zones déclarées «*zones protégées d'intérêt historique*», qui servent en outre d'attraction touristique. D'autre part, les fouilles archéologiques servent à opposer la présence juive à la présence arabe, chrétienne et musulmane, c'est-à-dire aux églises, aux mosquées, aux maisons et aux marchés arabes qui constituent la Vieille-Ville en tant que telle. La zone qui concentre avant tout les fouilles archéologiques est la partie sud-ouest de l'Aire sacrée [des mosquées]. C'est là que s'est développée une activité visant à chercher les restes de l'Ancien Temple. Ces fouilles ont abouti à des découvertes d'une importance extraordinaire, mais toutes sont relatives à la présence arabe dans la ville, relevant de l'époque omeyyade [dynastie de califes arabes qui règnent à Damas de 661 à 750]. Ont été découverts quatre palais omeyyades et des dizaines de bâtiments romains et byzantins. Les fouilles ont été étendues à l'entièreté de la Vieille-Ville mais n'ont apporté aucune découverte significative ayant trait à l'histoire juive.

Depuis la fin des années 1970 a commencé un travail d'excavation intense au-dessous du niveau des fondations des édifices historiques. C'est ainsi qu'a été créée la fameuse «galerie» inaugurée en septembre 1996 par Netanyahu, alors premier ministre israélien. La fouille et l'inauguration de la galerie ont suscité

des manifestations de protestation. Il s'en est suivi un massacre des manifestants.

En réalité, ces fouilles ne visent pas à accroître la connaissance de l'histoire antique de Jérusalem, en partie déjà acquise au cours du dernier siècle et demi. Elles visent plutôt au contrôle du sous-sol de la ville et en particulier de celui de l'Aire sacrée [des mosquées].

**4.** Le séquestre de al-Madrassa al-Tankiziyya. Cet édifice construit en 1336 [certaines sources parlent de 1328], est considéré comme un des chefs-d'œuvre de l'architecture islamique; il jouxte le mur ouest de l'Aire sacrée (des mosquées). Il a été séquestré en 1969 et transformé en une caserne pour l'armée israélienne [cet édifice est considéré comme faisant partie du patrimoine culturel à préserver par l'Unesco en octobre 1987]. De la terrasse de cet édifice, les soldats israéliens peuvent tirer et tirent sur les fidèles qui s'arrêtent pour prier et sur d'éventuelles manifestations de protestation. C'est depuis cette terrasse qu'ils ont tiré contre des manifestants en septembre 1996, provoquant un massacre. Et c'est du même endroit qu'ils ont tiré à l'occasion de la seconde Intifada.

**5.** Saisie d'autres édifices. Le gouvernement israélien a continué, au cours des années, à séquestrer des édifices de la Vieille-Ville, en invoquant des prétextes ▶

divers, parmi lesquels les fameuses « raisons de sécurité ». Ainsi, si un Israélien est tué, toute une zone est saisie. De la sorte ont été expropriés les bâtiments contigus au Mur des lamentations. D'autres immeubles ont été saisis en invoquant la loi sur les propriétés appartenant à des absentéistes [c'est-à-dire à des Palestiniens !]. Les exemples pourraient être multipliés.

**Deuxième phase.** On peut affirmer que l'accession au pouvoir du Likoud, en 1977 [gouvernement de Menahem Begin, premier ministre de 1977 à 1983], a marqué le début d'une nouvelle phase de la mise en œuvre du projet israélien de domination sur la Vieille-Ville.

Avec les gouvernements du Likoud, la politique de colonisation de la ville a suivi certaines directives qui s'inspiraient du mot d'ordre lancé par Menahem Begin – le premier membre du Likoud à être chef du gouvernement israélien et pour qui les « *juifs ont le droit de s'installer à Jérusalem où ils le désirent* » – selon lequel la colonisation israélienne « *est nécessaire à la coexistence pacifique entre Arabes et juifs* » et « *à la conservation de la mosaïque de civilisations qui caractérise cette ville* ». Cette pensée-slogan avait été exposée initialement par Teddy Kollek, l'ancien syndic israélien travailliste de Jérusalem.

A la fin des années 70, le gouvernement israélien a consacré une ligne du budget de l'État au contrôle des immeubles dont la propriété était palestinienne. La priorité a été donnée à l'installation de juifs dans les quartiers musulmans et, en deuxième rang, au sein des quartiers chrétiens. L'exemple a été fourni par le ministre de la Défense de l'époque, l'actuel premier ministre Ariel Sharon. Il a mis la main sur un bâtiment près de la Porte de Damas [porte d'entrée dans la Vieille-Ville Bab al-'Amoud]. Une attention particulière a été consentie pour acquérir, avec divers moyens, des immeubles longeant le mur occidental de l'Aire sacrée [des mosquées] dans les endroits qui se trouvent au-dessus de la fameuse galerie et en direction de la place du Mur de Buraq [Mur des lamentations pour les juifs religieux]. Le mur au sud de l'Aire sacrée et toute la zone

qui l'entoure sont aujourd'hui sous contrôle complet israélien. Il faut noter qu'un tiers du mur occidental se trouve à l'intérieur de la place du Mur de Buraq et de la al-Madrassa al-Tankiziyya. Le Mur du Petit Buraq [ou camp des Kurdes : Ribat al-Kurd] est en permanence soumis à des tentatives de saisie par les Israéliens afin de réunir les divers éléments de l'implantation dans la Vieille-Ville. Pour l'heure, une telle mise en réseau est garantie par le contrôle du sous-sol, la fameuse galerie par exemple, et par le contrôle des terrasses qui surplombent les édifices.

En plus du nouveau quartier juif élargi, on compte 79 immeubles que les colons ont réussi à contrôler jusqu'à aujourd'hui et qui sont répartis dans divers quartiers de la Vieille-Ville.

**Troisième phase.** Après Oslo, 1993. Cette phase se caractérise par l'intensification de l'action des mouvements de colonisation et de l'activité d'installation ayant pour but de prévenir toute négociation sur le statut final de la ville, cela en créant un fait accompli irréversible. L'ensemble de ce projet a été explicité au cours d'une intense campagne qui avait pour objet de prendre possession des zones jouxtant les murailles de la Vieille-Ville. Dès 1993, les autorités israéliennes ont commencé une activité systématique de pression contre les institutions de la ville afin de les contraindre à transférer leur siège dans la zone qui était assignée à l'Autorité palestinienne.

Cela a été poursuivi par une politique de fermeture de Jérusalem, d'isolement de la ville du reste de la Cisjordanie et de multiplication de pressions de tout genre sur les habitants afin de les contraindre à quitter la ville. Malgré la véhémence de ces actions, les autorités israéliennes ne peuvent pas revendiquer des résultats brillants. S'emparer d'un quelconque immeuble est devenu une opération extrêmement difficile. Les associations palestiniennes engagées dans la résistance contre la séquestration d'édifices sont plus attentives et plus efficaces. Le niveau, la qualité et les méthodes des réactions des Palestiniens se sont améliorés. Il en va de même pour la défense

des immeubles ; ainsi sont nées des structures qui s'occupent de la restauration des édifices et de l'amélioration des conditions d'habitat.

### Les groupes de colons organisés

Il existe quelques groupes de colons qui agissent dans la Vieille-Ville soutenus par le gouvernement israélien et ses multiples organismes. Ces groupes et ces organisations reçoivent un appui financier et logistique, comme informatif, de la part de la municipalité israélienne de Jérusalem. Le plus important de ces mouvements est représenté par le gouvernement israélien lui-même. Il a saisi la plus grande partie des immeubles ; il a détruit des quartiers entiers. Il s'est refusé à évacuer les colons lorsqu'ils occupaient des habitations palestiniennes et il « inspire » [soutient] les décisions de la Haute Cour de justice israélienne lors du rejet des procédures engagées par les habitants palestiniens afin de défendre leur propriété. L'autorité israélienne, dans son œuvre de colonisation, est appuyée pour huit groupes de colons qui sont actifs dans la Vieille-Ville. Effectuons l'analyse des trois principaux.

1. Le groupe Atret Kohenim. Fondé en 1978, il s'est fait l'interprète de l'idée qu'il est nécessaire d'expulser « *tous les Arabes* », afin de créer les conditions pour la « *reconstruction du Temple* ». Ce groupe s'occupe en particulier de la préparation « *de la reconstruction du Temple* », de former les rabbins et de prévoir tout ce qui est nécessaire en vue de la reconstruction « *désormais très proche* ». Parmi les dernières initiatives curieuses de ce groupe, il faut noter la préparation d'un chandelier [menorah] d'or pur, au coût de 3 millions de dollars. Il s'ajoute à d'autres objets de culte prêts à être utilisés dans le futur temple. Ce groupe reçoit des appuis substantiels et aussi des financements de la part du gouvernement israélien, de la municipalité de Jérusalem et de quelques mécènes américains à la tête desquels se trouve le célèbre Moskovitch. Ce dernier est lié à une nouvelle installation de colons, qui est aujourd'hui en marche, près de la Porte de Damas et au projet d'une nouvelle implantation à construire à Abu Dis [que les Israéliens considè-

rent comme une extension du Mont des oliviers, zone que Barak était censé laisser sous influence de l'Autorité palestinienne en mai 2000].

2. Le groupe Atret Leosna. Il a été fondé en 1984. Le groupe a comme objectif de faire revivre les traditions du Temple et de préparer ceux qui serviront le culte dans le Troisième Temple, dans l'attente du Messie. Un des autres objectifs de ce groupe est de « libérer » Jérusalem des « étrangers », afin de permettre l'installation des serviteurs du Temple parce que le climat existant dans la ville ferait obstacle au retour du Messie. Ce mouvement est financé formellement par le gouvernement israélien et est soutenu par le bureau du rabbinat ashkénaze. Il reçoit des appuis financiers en provenance des Etats-Unis et il y est enregistré comme une association « sans but lucratif », ce qui permet aux contribuables américains de verser des sommes qui pourront être déduites de leurs impôts.

3. Le groupe L'Ad. Fondé au début des années 1990, il a pour fonction d'exclure les habitants de Siwan et de Sheikh Jarrah [quartiers de Jérusalem] afin de créer une zone continue entre celle occupée par les colons au sein de la Vieille-Ville et les implantations hors les murs.

Les divers groupes sont coordonnés. Toutefois, ils ont des rôles différents, en particulier pour ce qui a trait aux zones de territoire attribuées à chacun d'eux. L'action commune – celle où apparaît la plus grande coordination – réside dans la définition des propriétés juives anciennes, des lieux auxquels se réfère la tradition juive, aux actions de séquestre, aux occupations, aux achats ou à la location d'immeubles à des particuliers. Ce qui est la tâche propre de chaque groupe est de mener à son terme toute l'opération « d'expropriation ». La coordination entre les groupes apparaît aussi à l'occasion de la restructuration, de la reconstruction ou de la surélévation des édifices dont ils entrent en possession. Enfin, et co-organisé, le choix des familles auxquelles sont assignés les immeubles, gratuitement. La priorité est donnée aux familles jeunes ayant un grand nombre d'enfants.

Parallèlement aux groupes actifs dans « l'acquisition » d'immeubles agissent

des groupes de colons qui se sont spécialisés dans la « reconstruction du Temple ». Le plus important de ces groupes est celui des Gardiens du Mont du Temple, dirigé par Jarshon Salomon, un raciste notoire. Fondé en 1967, il cherche chaque année, le 9 août du calendrier hébraïque, à poser la première pierre du Temple dans la cour d'honneur de la Mosquée al-Aqsa [c'est-à-dire dans l'Aire sacrée]. Les actions de ce groupe ont abouti à des affrontements répétés avec les habitants palestiniens de la Vieille-Ville.

Un autre groupe important est également l'Association du Mont du Temple. Son objectif est « la reconstruction du Temple ». Ce projet est poursuivi par de nombreux petits groupes, parmi lesquels le Mouvement des visiteurs de Sion et le Fonds du Mont du Temple. On peut ajouter l'Ambassade chrétienne internationale (International Christian Embassy), fondée en 1980, après que le gouvernement israélien a échoué dans son projet de faire transférer les ambassades de Tel-Aviv à Jérusalem. L'Ambassade chrétienne internationale considère comme un devoir religieux de fournir « un soutien suffisant » à l'Etat d'Israël et cela dans la mesure où ce dernier est identifié à l'Israël de la Bible.

### Les moyens de la saisie

La prise de possession des édifices se fait en utilisant les moyens les plus disparates. Il apparaît certain qu'existe un système d'archives centralisé qui, en plus des données ayant trait aux immeubles de la Vieille-Ville de Jérusalem, recueille aussi des informations sur leur propriétaire. Depuis ces archives centrales sont fournies des informations aux divers groupes qui agissent en vue d'entrer en possession des immeubles. Les instruments les plus utilisés pour s'emparer « légalement » des édifices peuvent être énumérés ainsi : 1° réquisition des immeubles parce qu'ils étaient propriété ou utilisés par des juifs avant 1948 ; 2° application des lois israéliennes sur la propriété des absenteïstes [c'est-à-dire les Palestiniens expulsés, cet instrument juridique a permis à Israël de légaliser l'appropriation des territoires, des villes et de l'entière

du pays occupé en 1948], cela sans référence aux motifs à l'origine de l'absence ; 3° saisie des propriétés domaine de l'Etat et des biens qui avaient été confiés à l'administration jordanienne avant 1967 [avant l'occupation] ; 4° réquisition des sites archéologiques et d'intérêt historique sur la base de la loi « d'utilité pour le bien public » et de la loi « d'utilité pour la sécurité publique » ; 5° appropriation par application de la loi israélienne sur l'héritage selon laquelle, face à une absence d'héritier, l'Etat est considéré comme « l'héritier » ; 6° réquisition grâce à la falsification de documents de propriété ; 7° réquisition lorsque le propriétaire palestinien est endetté auprès d'une banque ; 8° pression exercée, grâce au chantage, lorsqu'un propriétaire palestinien est impliqué dans une affaire de « commerce de drogue ».

Dans d'autres cas, le prix du bien immobilier peut être fortement sous-évalué par rapport au prix du marché ou, finalement, l'achat est opéré par un intermédiaire palestinien qui le transférera, après acquisition, à des colons.

### Un conflit au centre

Les liens qui lient les juifs à Jérusalem sont des liens spirituellement forts, chargés de grandes significations symboliques. Ils changent à partir de l'époque romaine, au cours des temps. Durant les périodes où les juifs ont eu la possibilité de vivre à Jérusalem – c'est-à-dire au cours des 1400 ans de gouvernement musulman –, ils ont préféré continuer à vivre dans leurs multiples pays « d'origine ». Lorsque, à certains moments, la pression et la répression à leur rencontre augmentaient, Jérusalem apparaissait comme symbole messianique de la continuité juive et Sion comme une garantie de cohésion et de sauvegarde. Dans ces périodes, la charge symbolique de Jérusalem augmentait.

La lutte pour Jérusalem, et en particulier pour la Vieille-Ville, n'est pas terminée. Il est facile de prévoir que la cité traversera des moments difficiles, parce que le mot d'ordre « maintenir Jérusalem unie comme capitale d'Israël » est un instrument démagogique des partis politiques israéliens, y compris des libéraux et de la gauche. ■

# Les outils de

*Emboîtant le pas à l'administration Bush, la précédant parfois, comme dans le cas britannique, les principaux Etats européens ne demeurent pas en reste dans la mise sur pied de législations d'exception après le 11 septembre 2001. Comme aux Etats-Unis, comme pour l'Union européenne lors du sommet de Laeken et dans sa décision écrite du 27 décembre 2001<sup>1</sup>, le 11 septembre devient, pour les dirigeants du Vieux Continent, le prétexte rêvé pour instaurer d'urgence des mesures limitatives des droits démocratiques. Et l'initiative de ces mesures, parfois élaborées depuis longtemps, revient souvent à des gouvernements social-démocrates. La droite, de retour, s'est vu dérouler devant ses pieds des tapis roses. Elle accélère le pas. La campagne électorale française illustre le tout-sécuritaire qui accompagne le tout au marché. Rapide état des lieux.*

**Paolo Gilardi**

La plupart des mesures visant à criminaliser toute forme de critique et de contestation radicale du système relèvent essentiellement des directives de l'Union européenne<sup>2</sup>. Ainsi, les dispositions prises dans les différents pays visent d'abord, mais pas seulement, sous prétexte « d'antiterrorisme », le contrôle des migrations et de la petite délinquance qui leur est souvent, de façon intentionnée, attachée.

## Des lois anti-immigré-e-s

Adoptées le même jour, le 14 décembre, par la Chambre des Communes et par le Bundestag, les lois antiterroristes britannique et allemande font la part belle au contrôle de l'immigration. Ainsi, la loi anglaise instaure la possibilité pour les forces de police de « *détenir sans procès, sur la base de preuves secrètes, tout étranger soupçonné de représenter une menace pour la sécurité nationale* »<sup>3</sup>. Directement inspirée par le modèle en vigueur en Irlande du Nord depuis 1969 – et qui visait le mouvement national irlandais (IRA) et son aile politique le Sinn Fein

–, cette mesure, analogue à celles contenues dans l'US Patriot Act<sup>4</sup>, comporte au moins trois éléments d'arbitraire : la détention sans procès, l'absence de preuves publiques ainsi qu'une large possibilité d'interprétation de la notion de « soupçon de menace ». Les démarches entreprises par le ministre des Affaires étrangères travailliste, Jack Straw, et le ministre français de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, pour fermer le centre de réfugiés de Sangatte, près de la Manche, illustrent la politique sécuritaire et l'objectif choisi pour tenter de lui donner une légitimité. Le gouvernement britannique va jusqu'à prévoir l'intervention militaire « pour endiguer le flux d'immigrants illégaux », pour reprendre un surtitre de la presse (qui indique combien cette idéologie se répand).

La loi allemande « en faveur de la lutte contre le terrorisme »<sup>5</sup> préparée par le ministre social-démocrate de l'Intérieur Otto Schilly – celui qui fut jadis l'avocat d'Andreas Baader et Ulrike Meinhof, de la Rote Armee Fraktion! – va dans le même sens.

Prenant prétexte des supposés séjours en Allemagne de Mohamed Atta, celui qui, d'après la CIA, aurait dirigé les commandos suicides du 11 septembre, elle s'attaque à l'immigration en rendant obligatoires les empreintes digitales sur les visas et en autorisant l'interdiction d'organisations étrangères. C'est à ce titre que l'organisation culturelle musulmane « Califat de Cologne » a pu rapidement être interdite en Allemagne sous prétexte qu'elle favoriserait le « terrorisme islamiste ». Cette rapidité d'exécution contraste singulièrement avec la magnanimité affichée pendant de longues années par les autorités à l'égard des commandos d'extrême droite turcs des « Loups gris », longtemps actifs sur le sol allemand. Remarquons également que l'aspect le plus ouvertement choquant du projet de loi Schilly, l'institution d'une carte d'identité « biométrique », a de justesse été rejetée lors du vote au Bundestag en raison de ses évidentes évocations funestes !

Combinées à la décision cadre de l'UE d'autoriser la surveillance préventive, c'est-à-dire dans les centres d'enregistrement, des demandeurs d'asile, ces mesures – dont on trouve des expressions équivalentes aussi bien en Autriche, aux Pays Bas qu'en Belgique – représentent un élément de fragilisation majeur des millions d'immigré-e-s présents dans ces pays. Elles renforcent le contrôle policier sur l'immigration l'exposant ainsi à une précarisation accrue, à une infériorisation, à des discriminations qui sont fonctionnelles à l'exploitation, extrême, de cette main-d'œuvre.

En Italie, la proposition de prélever les empreintes digitales a été faite par le gouvernement Berlusconi. L'ancien candidat de L'Olivier Francesco Rutelli a proposé le 9 mai 2002 d'élargir cette mesure, par « équité », à toute la population italienne.

## La sécurité pour qui ?

Lors de la vague d'attentats à Paris du début des années 90, le déclenchement du premier plan *Vigipirate* n'avait pas eu d'effets particuliers en matière d'attentats. Il avait par contre permis une augmentation massive des arrestations liées à ladite petite délinquance : notamment en matière de trafic de petites quantités de drogues douces. Les statistiques de la police enregistrent aussi une diminution importante des petits délits... dans les beaux quartiers. Voilà le « dispositif antiterroriste » mis au secours d'une politique sécuritaire : des appelés armés patrouillant dans les rues de Paris, jouant le rôle d'élément dissuasif face aux laissés-pour-compte.

C'est cette même logique qui préside à l'adaptation des lois nationales après le 11 septembre. Le cas le plus évident est celui de la France. Alors qu'en mai 2001 l'Assemblée nationale refusait d'adopter un projet de loi en matière de petite délinquance, la « loi sur la sécurité quotidienne », le 15 novembre 2001, ce même projet, drapé cette fois des oripeaux de la « lutte contre le terrorisme », passait la rampe du Parlement. Depuis

# leurs libertés

lors, l'escalade se poursuit, les élections présidentielle et législatives servant de rampe de lancement de nouveaux missiles... antiterroristes.

Proposée et élaborée par le gouvernement Jospin, la mise à jour française après le 11 septembre est édifiante: elle autorise, sous prétexte de protection des cartes bancaires, l'obligation pour les banques de fournir des renseignements concernant les paiements par carte, la fouille par les officiers de police des véhicules sur la voie publique – jusqu'ici, la loi exigeait un mandat de perquisition, le véhicule étant considéré comme un domicile privé – ainsi que les perquisitions à domicile et les saisies de pièces à conviction sans l'assentiment du propriétaire. De plus, la loi « socialiste » du 15 novembre rend pour la première fois complètement légale la fouille des sacs et des bagages par des vigiles privés, autrement dit, le « socialisme » au secours de la grande surface...

Il en va de même pour la loi belge adoptée le 29 janvier: elle impose la comparution immédiate, donc le procès dans les plus brefs délais et sans surplus d'enquête ni défense assurée, pour toute une série de petits délits liés à une très générale « violence urbaine ».

Prétendument censées faire face au terrorisme, ces lois ne sont pas des canons utilisés pour combattre les mouches: elles s'inscrivent dans un dispositif renforçant une sécurité de « grands propriétaires », qui ont de vrais privilèges à défendre.

## Du fond du Moyen Age

Cette défense des privilèges apparaît avec clarté dans la loi belge, sous un autre angle: celui des droits syndicaux. En effet, parmi les délits impliquant la comparution immédiate, la loi du 29 janvier comporte également celui de « bris de clôture ». Survivance du Moyen Age, lorsque les paysans qui brisaient les clôtures des champs seigneuriaux pour se réapproprier les richesses étaient immédiatement traduits devant la justice du seigneur et... propriétaire, ce délit vient d'être remis à l'ordre du jour au royaume



de Belgique. La propriété privée remplaçant le champ seigneurial, c'est l'occupation d'une entreprise qui est assimilée au délit de « bris de clôture » et qui implique la comparution immédiate.

C'est en vertu d'une loi analogue que des syndicalistes et militants turcs s'étaient retrouvés, il y a quelques années, devant un tribunal, coupables d'avoir « brisé la clôture » d'une entreprise suisse près d'Istanbul pour en occuper la cour. La Belgique démocratique adapterait-elle ses lois, si ce n'est sur celles du Moyen Age, du moins aux critères « démocratiques » de la Turquie? Une fois encore, ce sont les droits syndicaux, les espaces de liberté et de lutte des salarié-e-s qui font les frais des lois dites antiterroristes.

## « Mouchard libre »

Evidemment, c'est le gouvernement qui s'est le plus exprimé en faveur de la criminalisation des mouvements sociaux – le gouvernement italien de Berlusconi – qui a été le plus loin dans l'attribution de pouvoirs spéciaux aux corps répressifs de l'Etat.

Surnommée « mouchard libre » par l'opposition, la loi adoptée par les droites du parlement italien autorise les agents des services secrets, civils et militaires, à accomplir « des délits durant leurs missions à l'exclusion des meurtres et des blessures sans être poursuivis »<sup>6</sup>. Les agents secrets pourront ainsi commettre des vols, réaliser des perquisitions, des écoutes, des filatures, faire intrusion dans un lieu sans jamais demander d'autorisation à un juge. Interdits de contact avec l'autorité judiciaire durant leur mission, les agents secrets ne seront tenus de rendre des comptes qu'au directeur du service qui aura « décidé la mission en accord avec le ministre compétent », mission qui devra par ailleurs être « autorisée par le président du Conseil des ministres »<sup>7</sup>. La centralisation du pouvoir, dans les mains de Berlusconi, est ici explicite.

Certes, servies à la sauce berlusconienne, ces mesures apparaissent comme les plus choquantes parmi celles adoptées en Europe. Relevons cependant que la loi allemande du 14 décembre n'a pas ▶



grand-chose à envier aux lois italiennes. Ainsi, elle instaure un « *organe de protection de la Constitution* » qui, depuis janvier 2002, peut obtenir toute sorte de renseignement auprès de « *banques, postes, opérateurs de télécommunications et compagnies aériennes* »<sup>8</sup>. De plus, l'Office central de police criminelle dispose désormais du « *droit d'entamer des poursuites pénales sans requête ou mandat préalable* »<sup>9</sup>.

Il en va de même en Grande-Bretagne avec la décision du gouvernement de Tony Blair d'obliger les opérateurs téléphoniques à conserver les *logs* pendant douze mois. Ces *logs* sont en fait les listes par abonné de l'ensemble des communications téléphoniques établies, des SMS et des mails envoyés, avec les coordonnées des destinataires et les lieux géographiques d'où ils ont été émis. Alors que la loi précédente<sup>10</sup> imposait la conservation des données uniquement pendant la durée nécessaire à l'activité commerciale, avec la nouvelle loi, il deviendra possible pour la police d'établir – et cela durant une année – les déplacements de tout un chacun, les contacts qu'il aurait pu avoir avec telle ou telle autre personne, la fréquence de ces contacts, etc.<sup>11</sup>

### Code pénal militaire

Cet élargissement des pouvoirs policiers, en dehors de tout contrôle judiciaire effectif et parlementaire, renforce le rôle des exécutifs sur le modèle du présidentielisme rampant de l'administration Bush. Elève zélé, Silvio Berlusconi ne

néglige pas non plus, à l'instar de son maître de la Maison-Blanche, le volet militaire.

C'est ainsi que, le 1<sup>er</sup> décembre 2001, son gouvernement a émis un décret qui soumet les troupes italiennes en mission à l'étranger – même pour des missions de paix – au « *code pénal militaire de guerre* » et proposé un projet de loi visant à modifier ce même code pénal militaire<sup>12</sup>.

Les deux mesures ne sont pas anodines. Lors des précédentes interventions à l'étranger de troupes italiennes, dans la guerre du Golfe, en Somalie et en Bosnie, celles-ci étaient soumises au code militaire de paix. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, elles le sont au code militaire de guerre. Cela se traduit par un renforcement de la discipline, y compris pour les troupes associées à la mission mais restées en Italie, avec la réactivation des cours martiales spéciales et par l'application du code de guerre aux prisonniers éventuels. De plus, les modifications proposées à ce code militaire de guerre – qui date de 1941, soit de la période fasciste – renforcent la logique de militarisation de secteurs de la société (fonction publique, secteurs productifs tels que l'énergie ou les télécommunications).

Le projet de loi actuellement soumis au Parlement italien réintroduit par exemple le principe du « *délit militarisé* »<sup>13</sup>. Aboli en 1956, ce concept opère un transfert de compétences grave de la justice civile vers la justice militaire. En effet, il confère à cette dernière la

prérogative de juger tous les délits commis par des militaires, y compris les délits de droit commun, les soustrayant de fait aux lois. On peut ainsi facilement imaginer la mansuétude dont la justice militaire pourrait faire preuve à l'égard de ses protégés, en cas de viols collectifs notamment<sup>14</sup>.

De plus, le projet de loi attribue au gouvernement la compétence de déclarer applicable le code militaire de guerre en temps de paix (art. 9) y compris lors d'opérations militaires visant à rétablir l'ordre public (art.10). Plus simplement, cela signifie que l'intervention de l'armée contre des manifestants pourrait être considérée comme une situation de guerre. C'est ainsi que le vice-président du Conseil Gianfranco Fini et le ministre de la Défense Antonio Martino ont considéré la situation à Gênes, lors de la manifestation contre le sommet des pays riches. Selon cette loi, tout soldat qui refuserait les ordres pourrait être traduit devant une cour martiale! Cette « *argumentation* » est utilisée aujourd'hui par des membres des forces de l'ordre qui sont accusés, en Italie, d'avoir commis des actes délictueux contre des manifestants pacifiques, souvent emprisonnés, à l'occasion des manifestations de Gênes.

Défenseurs d'une « *liberté durable* », les puissants de ce monde s'octroient ainsi des outils durables pour imposer leurs propres libertés. ■

1. Voir à *l'encontre*, N° 4 et 5, et sur notre site [www.alencontre.org](http://www.alencontre.org), rubrique Archives.

2. Voir à *l'encontre*, N° 5.

3. [www.gov.uk](http://www.gov.uk). Anti-Terrorism Crime and Security Law.

4. Voir à *l'encontre*, N° 4.

5. [www.bundesregierung.de](http://www.bundesregierung.de) notamment *Terrorismusbekämpfungsgesetz*, *Bundesverfassungsschutzgesetz*, *Ausländergesetz* et *Bundeskriminalamtgesetz*.

6. [www.palazzochoigi.it](http://www.palazzochoigi.it) et *La Repubblica*, *La Stampa*, *Il Manifesto*, novembre et décembre 2001.

7. Id.

8. [www.bundesregierung.de](http://www.bundesregierung.de) (*Terrorismusbekämpfungsgesetz*).

9. Id. *Bundeskriminalamtgesetz*.

10. *Data Protection Act* de 1998.

11. [www.gov.uk](http://www.gov.uk), *Code of Practice* et [www.ZDNet.uk](http://www.ZDNet.uk).

12. [www.palazzochoigi.it](http://www.palazzochoigi.it).

13. Id.

14. Lors de l'intervention en Somalie en 1993, les troupes italiennes s'étaient particulièrement illustrées pour des viols collectifs et des sévices à l'égard de femmes somaliennes. Devant l'opprobre suscité dans le pays par la révélation de ces faits par la presse, les instances les plus élevées de l'armée italienne avaient alors défrayé la chronique par la « *compréhension* » manifestée à l'égard des soldats impliqués.

# Quelles suites à une grève historique ?

*Les mois de mars et avril ont marqué un point culminant de la mobilisation sociale en Italie. Des élections municipales s'inscrivent dans ce sillage. Elles reflètent, peut-être partiellement, le changement de climat socio-politique. Pour l'heure, il nous semble important d'examiner, avec continuité, la conjoncture italienne. Elle s'insère dans une situation européenne complexe où sont intriqués : une accentuation des contre-réformes néo-conservatrices ; un renforcement de tendances autoritaires et populistes ; une acuité de l'instabilité financière internationale et des mobilisations sociales d'envergure (voir dans ce numéro de à l'encontre le dossier sur la mobilisation dans la métallurgie en Allemagne).*

*L'ensemble de cette conjoncture européenne doit être inséré dans le cadre de la vaste opération, placée sous conduite des Etats-Unis, de redéploiements impérialistes, avec ces contre-coups encore peu prévisibles.*

*Nous nous sommes entretenus avec **Franco Turigliatto**, membre du Comité politique national de PRC (Parti de la refondation communiste). Cet entretien prolonge celui publié dans à l'encontre n° 6.*

## Quel bilan peut-on faire de la grève générale du 16 avril 2002 en Italie ?

**Franco Turigliatto :** La grève générale a connu une réussite extraordinaire dans tous les secteurs. Cela signifie que non seulement les fractions traditionnelles des travailleurs de l'industrie se sont mobilisées, mais aussi celles du secteur public, de la distribution et des transports. Ce fut, en fait, une grève véritablement générale.

Les manifestations ont toutes été d'une dimension extraordinaire au sens premier de ce terme ; que ce soit à Florence, à Rome, à Naples, à Palerme et à Milan. Plusieurs millions de personnes sont « descendues » dans la rue.

La participation des femmes et des jeunes, ces derniers en tant que jeunesse ouvrière, a été remarquable. Puisque l'essentiel du secteur de la distribution participa à la mobilisation, cela y trans-

paraissait : les femmes constituent en effet la très large majorité des salarié-e-s dans cette branche. De plus, cette dernière emploie aussi des travailleurs jeunes et plus ou moins précaires. Ainsi, on retrouvait dans les manifestations aussi bien des jeunes travailleurs, des étudiants que des fragments de ce néoprolétariat précaire qui, en partie, constitue la base du Social Forum qui perpétue ses activités, dans diverses villes, après Gênes.

Une fois ce constat important posé, il est toutefois nécessaire de souligner que cette grève n'a pas ébranlé le gouvernement. En quelque sorte, le gouvernement a pris acte qu'il y avait eu une grève. Il a développé une tactique d'attente et de manœuvre sur la question de l'article 18 [modification de l'article portant sur les licenciements pour « juste motif »]. Cet attentisme se traduit par le report du débat sur la loi-décret au Parlement et par des ouvertures feintes de Berlusconi en direction des appareils syndicaux, visant à coopter un secteur sur cette question, ce qui n'est pas de l'ordre de l'impossible.

On fait donc face à une situation marquée par une reprise – difficilement imaginable il y a encore trois ou quatre ans – du mouvement de masse, avec une série de mobilisations d'une grande ampleur au cours des derniers mois. Néanmoins, le gouvernement n'a pas le

dos au mur. Sur tous les terrains, il continue son offensive très dure et la déploie de manière très diversifiée, pour enfoncer des coins là où la résistance est inférieure. Il ne se concentre pas sur un thème. La contre-réforme s'effectue aux plans idéologique, médiatique, juridique, politique et social.

La grève générale est restée une grève-pression, une démonstration de force. Elle n'a pas franchi le seuil d'une remise en question du gouvernement, d'une lutte contre le gouvernement. Elle n'a pas capté la force et la disponibilité des travailleurs, du moins d'une grande partie d'entre eux, de s'engager sur ce terrain. Dès lors, elle risque de déboucher sur une situation de pat. Nous y reviendrons.

**Dans ce contexte, comment envisager les prochaines échéances qui marqueraient une volonté de résistance collective des salarié-e-s, face à un gouvernement Berlusconi et à un patronat (la Confindustria) qui ne renoncent pas à leurs objectifs ?**

En réalité, ce qui serait vraiment utile est une plate-forme de lutte différente. Cette dernière devrait faire sienne les besoins et revendications qui sont apparus, avec netteté ces derniers mois : ils concernent avant tout l'emploi, la formation et l'ensemble des droits des salarié-e-s. ▶



Lors des réunions, je l'explique ainsi : en théorie, il faudrait une assemblée comme celle qui a été faite, il y a vingt-quatre ans, à l'Eur [bâtiment de l'Europe], à Rome. Lors de cette réunion furent acceptées par les appareils bureaucratiques la politique d'austérité et une série de mesures concrétisant la compatibilité entre les « revendications syndicales » et le Capital. Je propose donc une assemblée de l'Eur, mais à l'envers. Autrement dit, il serait utile d'avoir une grande assemblée de délégués des salarié-e-s qui mette fin à toute cette période concertation, de prétendue harmonisation entre les intérêts du Capital et ceux du Travail. Elle pourrait envisager des luttes sur la base d'une nouvelle plateforme sociale, spécifier des échéances, des rythmes, ce qui est essentiel pour des mobilisations unifiées. Enfin, elle pourrait dégager les lignes de force d'une bataille en vue de malmener et défaire le gouvernement, un gouvernement qui ne peut que mener une politique plus dure. Ce dernier point est essentiel à comprendre : le gouvernement Berlusconi ne va pas faire de concessions. Il va aiguïser ses attaques, les élargir, les conduire sur la durée. Croire à des « compromis raisonnables » est de l'ordre de l'utopie.

Or, une telle perspective n'est pas envisagée. Pour le moment, il y a simplement la réaffirmation – ce qui est juste – que, sans un recul sur l'article 18, il n'y a pas de possibilité pour les organisations syndicales d'une reprise des négociations avec le gouvernement. Ce dernier multiplie des allusions pour une relance des négociations. Mais, en même temps, il réaffirme sa volonté de faire comme si de rien n'était. Face à cette stratégie gouvernementale et patronale, le choix syndical est assez fragile. D'un côté, il y a réaffirmation que, si l'article 18 n'est pas modifié [si Berlusconi renonce], la disponibilité à une négociation pleine et entière existe. Cette négociation est placée sous le signe de la concertation et donc de la possibilité de vendre quelques parties supplémentaires des droits des travailleurs.

On remarque donc une situation contradictoire, assez classique en Italie. D'un côté, une disponibilité exceptionnelle à la lutte de la part des salarié-e-s, vérifiée

au cours d'une série d'échéances ; de l'autre côté, une non-utilisation de ce potentiel et de cette force par les appareils syndicaux, qui n'envisagent la modification de rapports de force que dans la perspective de renforcer leur « pouvoir » de négociation autour d'une table ronde. En aucune mesure, un affrontement social et politique avec le gouvernement Berlusconi n'est envisagé ; en aucune mesure n'est rendu explicite un fait vital pour les salarié-e-s : sans défaite de Berlusconi, leur situation ne peut que se péjorer.

On se trouve en quelque sorte à un nouveau carrefour où la fermentation sociale laisse entrevoir des tournants possibles, mais où, si le temps s'écoule sans bataille introduisant des crans d'arrêt, les risques de régression sociale et de défaites, plus ou moins sectorielles, sont grands.

#### **Comment agissent les directions syndicales dans ce contexte ?**

Pour aller à l'essentiel, il faut comprendre que les potentialités de mobilisation restent, étant donné la faiblesse relative d'initiatives autonomes d'une gauche syndicale, encore très dépendantes d'une sorte de délégation aux directions des trois confédérations. La CGIL a reconquis, à partir de la fin de l'année passée et surtout depuis la grève générale, une autorité. Le poids de son secrétaire général Sergio Cofferati l'illustre. Néanmoins, on ne retrouve pas, au même degré, les initiatives à la base, la structuration semi-indépendante des appareils des mobilisations, telles qu'on les avait connues en 1994. Elles avaient alors provoqué une situation de semi-grève générale prolongée qui mit le gouvernement Berlusconi de l'époque à genoux. Et, de plus, il n'existe pas les conditions, comme ce fut le cas en 1994, pour qu'un parti membre de la coalition du gouvernement [qui réunit actuellement Forza Italia de Berlusconi, la Ligue du Nord de Bossi et Action nationale de Fini] se détache et suscite une crise gouvernementale et dans la majorité parlementaire.

La conclusion est donc limpide et certainement comprise par les directions bureaucratiques. Pour battre Berlusconi, il faut engager une lutte très dure et pro-

longée. Or, cela n'entre ni dans la conception, ni dans le projet, ni dans la tradition des directions des organisations syndicales. Ces dernières ressentent la pression de la base, elles sont conscientes de la capacité de lutte, mais elles cultivent une tactique qui renforce la dimension délégationniste.

#### **N'y a-t-il pas la possibilité d'un échange entre l'article 18 et l'ouverture d'une négociation sur d'autres contre-réformes sociales mentionnées dans le « Livre blanc » de la coalition gouvernementale ?**

Lorsque je me référais à la tactique d'atermoiement du gouvernement quant à la définition d'un calendrier précis sur la loi-décret, je faisais allusion à la possibilité d'un échange de cet ordre.

Le gouvernement ne veut pas reculer, pour l'heure, parce qu'il a donné une force symbolique à sa résistance sur l'article 18. Mais il pressent la possibilité d'obtenir des succès, substantiels, sur d'autres terrains. Dès lors, il pourrait modifier son jugement et sa tactique.

Il faut avoir à l'esprit qu'un secteur du patronat ne voit pas d'un bon œil une radicalisation et un approfondissement des luttes sur l'élément politico-symbolique de l'article 18, ce d'autant plus que les projets de restructurations et de licenciements ont été menés à bien sans grandes difficultés.

Un scénario rénové de concertation, à partir d'un troc convenant aux deux parties, entre en syntonie avec ce que les appareils bureaucratiques syndicaux recherchent, sur le fond. Si cette perspective ne s'est pas concrétisée, c'est parce que le gouvernement a fait un choix différent. Mais on ne peut exclure une telle réorientation.

#### **Par rapport à la situation de 1994, tu as fait allusion à une politique de délégation. N'existe-t-il pas une gauche syndicale capable de freiner cette tendance à la délégation vers les appareils et à participer à l'auto-organisation à partir des rangs syndicaux ?**

L'activité et les pressions de la gauche syndicale restent modestes, d'autant plus que les énergies se sont concentrées pour stimuler et élargir les mobilisations

qui ont débouché sur la grève générale du 16 avril. Après la grande réussite de la grève générale, la gauche syndicale est restée un peu sur place, et pas seulement parce que l'on a connu une période de jours de fête, qui certes compte dans une telle dynamique.

Ce qui est certain, c'est que dans les entreprises reste encore très limitée la couche de jeunes militants syndicalistes qui pourraient, en alliance avec des permanents ou des délégués de base plus âgés, stimuler des activités. Plus exactement, qui pourraient prendre directement des initiatives sur les lieux de travail et les coordonner. Il y a là peut-être une dissemblance avec certains secteurs syndicaux en France, bien que je croie que le problème est plus général.

Il existe toutefois la possibilité – et cela a été vérifié – de prendre des initiatives de luttes partielles, spécifiques, sur des questions précises. Néanmoins, il y a une différence entre cela et le type de dynamique de mobilisation générale venant d'en bas, telle qu'on l'a connue en 1994. Alors, des mobilisations ont été organisées, avec un fort degré d'indépendance face aux appareils syndicaux.

Des années et des années de défaites, de reculs, de perte de confiance dans sa propre force, de rupture de transmission d'expériences entre générations rendent plus difficiles des initiatives démarrant sur le lieu de travail ou à l'échelle locale. Le contexte dans lequel agit une gauche syndicale, qui reste réduite, est donc ardu.

**Au lendemain de la grève générale, la presse italienne a titré: «Naissance d'un nouveau mouvement syndical». Est-ce une simple formule de conjoncture?**

Je vois les choses de la sorte. Dans la lignée de ce que j'ai indiqué précédemment, on constate la permanence des appareils traditionnels du mouvement ouvrier, et de leurs liens avec les salariés, liens représentés par des cadres syndicaux relativement âgés. Cela est valable pour des secteurs comme la métallurgie. Parallèlement on distingue la présence – dans les luttes et les diverses manifestations – de nouvelles catégories de travailleurs qui disposent

de conditions de travail très différenciées, de travailleurs immigrés, de jeunes qui sont entrés sur un marché du travail déjà fortement flexibilisé. Les deux éléments coexistent.

Une vaste réorganisation sociale, culturelle, syndicale, associative est en marche. Il peut en ressortir, suivant la dynamique des affrontements socio-politiques, un nouveau mouvement ouvrier.

L'ancien reste, il est en partie dépassé et nourrit aussi ce qu'il y a de nouveau. Le processus est à ses débuts. Cela est évident au plan politique. Il est peut-être plus avancé au plan social et syndical, mais toujours avec d'importantes différenciations régionales et par secteurs économiques.

Reste posée une question cruciale: celle de la re-syndicalisation ou de la syndicalisation de millions de travailleurs qui ne sont plus organisés syndicalement. Et qui n'adhéreront pas activement à des structures syndicales marquées par la concertation sociale et toutes les pratiques bureaucratiques et de cooptations sur lesquelles les couches dirigeantes s'appuient et se consolident.

Une telle avancée de la syndicalisation, dont les formes seront classiques et nouvelles à la fois, participera de l'émergence de ce nouveau mouvement ouvrier.

Je voudrais ajouter un élément important. Pour tenter de sortir de l'impasse dans laquelle on se trouve après le 16 avril, diverses forces ont lancé une série de référendums. Deux concernent directement les travailleurs et travailleuses. Ils portent sur une extension de l'article 18 du code du travail. Le but consiste à élargir la protection contre les licenciements aux petites entreprises. Actuellement, 6 millions de salarié-e-s sont couverts, alors que 9 millions ne disposent même pas de cette protection légale minimale. En outre, un autre référendum porte sur l'article 35, qui a trait aux droits syndicaux dans l'entreprise et aux droits des délégués syndicaux qu'il faut conforter. Ce n'est pas un hasard si les directions syndicales se sont opposées à ce projet d'extension de l'article 18 aux entreprises de 16 salariés et moins. Elles mesurent que cela ouvre une possibilité de relance unificatrice du



mouvement, ce qui est contraire à leur recherche d'accord avec le gouvernement.

De surcroît, le centre gauche et l'appareil syndical bureaucratique ne voudraient pas créer un antagonisme avec un secteur de petits patrons qui exploitent durement une main d'œuvre très précarisée. Pour le centre gauche, cette fraction du patronat doit être caressée dans le sens du poil, car elle constitue parfois un apport électoral et est conçue comme un allié social et politique.

Nous défendons ces deux référendums parce que les faits indiquent que, tant qu'existera un secteur aussi important de travailleurs qui ne disposent même pas d'une défense légale minimale, l'affaiblissement des positions de l'ensemble des salariés sera d'autant plus facile.

Ces deux référendums, qui ont un écho dans la FIOM (fédération de la métallurgie liée à la CGIL), devraient aussi être un instrument afin d'engager une campagne d'explication et d'agitation pour mettre en relief l'urgence d'une résistance face à la machine patronale et gouvernementale. Ils peuvent servir, s'ils sont relayés dans le mouvement syndical et sur les lieux de travail, à des initiatives pédagogiques en faveur de l'action directe et d'une mobilisation politique afin d'infliger une défaite à ce gouvernement.

Nous ne pensons pas qu'il faille opposer référendum à action directe, cela d'autant plus que les rapports de force dans les entreprises, et entre la gauche syndicale et l'appareil, ne permettent pas de crédibiliser, à court terme, une nouvelle grève générale que ces forces pourraient déclencher.

Néanmoins, l'idée d'une grève générale reste présente. Et Cofferati ne peut facilement reculer sur l'article 18 – dans le sens de son maintien et non pas de son extension – s'il veut négocier avec le gouvernement dans un certain rapport de force et être capable de stabiliser son emprise sur l'aire politique du centre gauche.

L'expérience de la récolte des signatures – il faut 500 mille signatures légalisées, ce qui nécessite d'en réunir 700 mille – nous montre que les personnes signent facilement les 6 référendums. Un troisième référendum porte sur le financement de l'école publique par rapport à l'école privée. Et les autres concernent des thèmes d'environnement: électro-smog, utilisation des pesticides, fonctionnement des incinérateurs.

Devant les écoles, on pouvait s'attendre à ce que le référendum sur l'école soit bien accueilli. Ce fut le cas. Pourtant, les personnes signent les autres référendums, car elles comprennent, pour la majorité, la nécessité d'une riposte d'ensemble, sur divers terrains, à la politique du gouvernement de droite. De même, à la porte des fabriques ressort bien la disposition à engager de nouvelles luttes. Les référendums peuvent servir à sortir de l'immobilisme, et à rompre avec un calcul classique d'attente et d'ouverture indirecte de négociations entre direction syndicale, patronat et gouvernement.

PRC s'est engagé dans tous les référendums pour construire un front social. Beaucoup dépendra de la capacité de secteurs syndicaux – et de leur aile la plus décidée – de connecter la bataille référendaire avec des échéances sociales et syndicales. La situation est marquée d'un côté par l'immobilisme politico-syndical au niveau des sommets et de l'autre par une vivacité sociale que l'on n'avait plus connue depuis des années. L'immobilisme est donc placé sous tension.

### Quels ont été les éléments les plus importants du congrès de PRC qui s'est tenu du 4 au 7 avril 2002 ?

Le débat a abouti à une clarification politique et stratégique. Dans quel sens ? La majorité de PRC s'est engagée dans un projet de construction d'une gauche « alternative », non pas dans le sens de l'affirmation d'un parti unique – qui revendiquerait la représentation univoque des salariés, comme l'a fait le PCI – mais comme élément d'un ensemble où coexistent des formations politiques, des associations, des réseaux comme celui du Social Forum. Sur ce plan, c'est une rupture complète avec l'orientation non

seulement des partis socio-démocrates, mais aussi des partis comme le PC français, à la remorque de la social-démocratie et de son acceptation des choix néo-conservateurs.

Sous cet angle, PRC s'inscrit dans la recherche, plus affirmée en France, mais existant en Europe, de la construction d'une gauche anti-capitaliste et socialiste. Cela a son importance. L'unité d'action avec des forces liées au centre gauche (les restes du PCI) n'est pas exclue. Mais il y a une claire démarcation quant à l'inexistence d'une convergence stratégique. De plus, est refusé tout projet de participation gouvernementale avec ces forces. Encore une fois cela n'exclut pas des unités d'action particulièrement sur des thèmes démocratiques et sociaux, où les batailles communes contre Berlusconi ont une grande importance.

L'autre élément de relief a trait à ce que l'on pourrait appeler la « refondation ». Le rejet du stalinisme est net; les liens avec le modèle de société stalinien ont été, en principe, rompus. Le débat a été assez vif à ce propos.

Toutefois, reste encore très confuse la rupture avec l'héritage stratégique du Parti communiste italien (PCI), c'est-à-dire la politique qu'il a menée sous les règnes de Togliatti et Berlinguer. Si l'affirmation d'un dépassement nécessaire de cette histoire a été répétée, elle le fut partiellement à partir d'un constat de l'impossibilité de répéter la stratégie de Togliatti à l'époque présente. Ce qui semble aller de soi ! Mais un tel constat ne débouche pas sur une rediscussion des véritables fondements de cette stratégie, de la conception des alliances sociales et politiques qu'elle implique et de la façon dont elle subordonnait à ces alliances le mouvement de masse.

Sur ce terrain, un fort courant continuiste s'affirme. Mieux, après le congrès, ce courant emmené par Claudio Grassi a multiplié les initiatives à l'échelle nationale. Il se situe dans une position d'expectative face à la configuration politique qu'a acquise PRC à l'occasion du congrès. Il veut voir si la direction de Fausto Bertinotti est apte à appliquer effectivement les décisions du congrès.

Dans diverses régions, les débats politiques interviennent et retardent les élections des directions locales, que ce soit à Milan, à Turin, en Emilie Romagne, en Sardaigne et en Calabre. C'est une opposition à ce tournant à gauche qui a été initié et consacré au début avril.

C'est un courant conservateur. Son opposition aux référendums a comme fonde-

ment effectif son désaccord sur le possible relais que pourraient constituer les instruments référendaires pour un affrontement direct avec Berlusconi. Son argumentation peut prendre des tonalités différentes, y compris avec des accents « gauche », mais la substance reste celle-là. L'argument portant sur le nombre de référendums a une certaine validité.

En revanche, le choix de la direction de PRC a été déterminé à partir d'une volonté de construction d'un front social avec des forces écologiques dont les thématiques ne peuvent être détachées de celles liées aux conditions de travail et de fonctionnement de ce tissu d'entreprises sous-traitantes. Cela pourrait être aussi l'occasion d'un échange avec ces courants écologistes pour éclairer combien les relations santé-travail-environnement sont étroites et combien elles posent le problème du contrôle sur le procès de production et sur la propriété.

Ce débat, combiné avec celui portant sur les relations syndicales et les mouvements de masse sont susceptibles de faire mûrir les positions développées par la majorité et par la gauche au sein de cette majorité, lors du congrès.

Au cours du débat, nous avons mis l'accent sur le refus d'une politique visant à utiliser le mouvement de masse comme médiation politico-institutionnelle. Nous avons insisté sur l'importance de la construction du mouvement de masse – syndical ou associatif – afin de modifier les rapports de force sociaux et politiques et de faire avancer dans les consciences la réflexion sur une alternative politique et systémique.

Dans le fonctionnement de PRC, il y a un respect pour une représentation proportionnelle des tendances – même si la proportionnalité est parfois un peu bousculée – dans les directions. Cela n'aboutit pourtant pas à renoncer à faire avancer la ligne, cela ne se conclut pas par des compromis minimums au plan de l'orientation politique définie au congrès. C'est du moins ce qui s'est passé jusqu'ici. Le poids du courant continuiste, conservateur, est important, et on ne peut exclure une sorte de « surplace » politique si le contexte social et politique du pays est marqué par un ressac, un calme social relatif. Un attentisme dans une organisation comme PRC se traduit aussi par une sorte de distorsion au plan des directions locales et régionales, qui aboutit à des sur-représentations dans les secrétariats du courant de Grassi et de ses alliés (24 mai). ■

# Un élan brisé net

Des dizaines de milliers de métallos ont participé à un mouvement de grève en Allemagne, du 6 au 15 mai. C'est la première fois depuis 1995 que le syndicat IG Metall dépasse le stade des grèves d'avertissement (Warnstreik) pour organiser une grève en vue d'un renouvellement du contrat collectif de travail de l'industrie des machines et de l'automobile. Le 15 mai, la direction de l'IG Metall et celle de l'association patronale, Gesamtmetall, ont conclu un accord, qui a de fait mis un terme au mouvement. Les salarié-e-s revendiquaient 6,5% d'augmentation pour une période de 12 mois; ils ont obtenu nettement moins: 3,36% pour une période de 22 mois.

Compte tenu du poids économique de l'industrie des machines allemande en Europe, et de l'importance de l'IG Metall au sein du mouvement syndical allemand et européen, l'impact de cette grève, et de son abrupte conclusion, dépasse largement les frontières du secteur et de l'Allemagne. Cette mobilisation intervient de plus dans un contexte marqué, en Allemagne, par les élections fédérales en septembre prochain et, au niveau européen, par un certain renouveau des luttes ouvrières (la grève générale en Italie; les mobilisations en Espagne, notamment lors du sommet européen de Barcelone; les actions syndicales, qui affirment leur indépendance face au Labour, à La Poste et aux chemins de fer britanniques; en Allemagne même, dans le sillage des métallos, les revendications dans la construction, la vente et l'imprimerie, etc.).

Pour mieux se faire une idée de ce qu'a représenté cette lutte des métallos en Allemagne, nous nous sommes entretenus avec deux syndicalistes, membres de l'IG Metall: **Udo Bonn**, membre du conseil d'entreprise (Betriebsrat) du constructeur de machines Atlas Copco à Cologne (Rhénanie du Nord-Westphalie), porte-parole des personnes de confiance de cette entreprise, et **Tom Adler**, membre du conseil d'entreprise de DaimlerChrysler à Stuttgart-Untertürkheim et membre de la commission contractuelle (Tarifkommission) de l'IG-Metall pour de Bade-Wurtemberg.

## Sortir du piège de l'« Alliance pour le travail »

Pourquoi le renouvellement du contrat de l'industrie des machines et de l'automobile a-t-il débouché cette année sur une grève, pour la première fois depuis 1995? Pour Udo Bonn, « une des premières causes est à chercher dans l'« Alliance pour le travail » (Bündnis für Arbeit) mise en place par le gouvernement Schröder et réunissant autour de lui les représentants des syndicats et des associations patronales. Durant trois ans, l'Alliance pour le travail a servi de fait à la mise en place d'une forte modération salariale. Le mauvais accord conclu par l'IG Metall en 2000 pour une durée de deux ans – et qui avait mécontenté de nombreux salarié-e-s – en est un exemple. L'argument était le suivant: cette modération salariale se traduira, d'une manière ou d'une autre, par des créations de places de travail. Or cela n'a nullement été le cas. L'appareil de l'IG Metall a fait le bilan qu'il n'était plus possible de continuer avec cette politique. En janvier, le syndicat s'est donc retiré préventivement de l'Alliance pour le travail, pour sortir de ce corset salarial. »

Pour les salarié-e-s, deux autres considérations ont aussi joué. « Premièrement, poursuit Udo Bonn, ils ont constaté les profits massifs engrangés par les entreprises ces dernières années. Deuxièmement,

ils ont fait l'expérience que le passage à l'euro a été accompagné d'une forte hausse des prix des biens de consommation courants et des services, contrairement à ce qui avait été promis. C'est moins le cas des loyers; par contre, les prix de l'alimentation, des billets de cinéma (+25%), de la bière, des repas au restaurant ont pris l'ascenseur. En ce début d'année, les salariés ont donc fait l'expérience qu'ils ont besoin de plus d'argent pour tourner. »

## « Vraiment ras-le-bol »

Mais l'écho rencontré par la mobilisation parmi les salarié-e-s s'explique aussi par ce qu'ils vivent, et subissent, depuis des années dans les entreprises. « Flexibilisation, dégradation des conditions de travail, multiplication des tracasseries de la hiérarchie: les gens en ont vraiment ras-le-bol, constate Tom Adler. Dire oui à la grève, c'était aussi une manière de faire ses comptes avec son entreprise. » C'est exactement le même bilan que fait Udo Bonn: « Ces dernières années, les salarié-e-s ont vécu, dans un très grand nombre d'entreprises, une détérioration nette des conditions de travail, des formes de travail toujours plus flexibles, la suppression des acquis de boîte, supérieurs aux normes minimales du contrat national, etc. Les salarié-e-s ressentent très violemment ces changements. La grève est l'occasion d'exprimer son ras-le-bol à ce sujet. »



## Une mobilisation qui démarre très fort

Ces différents éléments ont créé un contexte favorable pour agir. « En avril, constate Udo Bonn, la participation aux grèves d'avertissement a été excellente, dans toute l'Allemagne. La mobilisation était très nettement meilleure que les années précédentes : plus de 700 000 salarié-e-s y ont pris part. Le secteur des employés, moins organisé syndicalement, a davantage participé aux débrayages, dont certains ont duré plusieurs heures. Un argument revenait régulièrement : « Toute cette modération n'a rien apporté ; nous devons aujourd'hui faire en sorte que notre paie augmente. » C'était un bon signe pour la suite. »

Ce constat ne veut pas dire que l'état d'esprit était le même partout : « Il est probable que le climat est un peu moins revendicatif dans les Länder de l'est, analyse Udo Bonn. Même dans ceux de l'ouest, l'ambiance variait beaucoup selon les régions et les entreprises. Dans le sud, en Bavière ou en Bade-Wurtemberg, des entreprises ont par exemple revendiqué 10% d'augmentation. Ici en Rhénanie du Nord-Westphalie (RNW), une région où il y a davantage d'entreprises de taille moyenne installées dans des régions rurales, les revendications tournaient plutôt autour de 3 ou 4%. Certaines entreprises étaient même pour ne rien revendiquer. Cependant, durant la discussion qui a précédé l'établissement de la revendication, ce sont les entreprises les plus combatives qui ont donné le ton. »

### « En grève pour la première fois depuis des générations »

Cette disponibilité s'est ensuite retrouvée dans la grève. Tom Adler travaille dans l'Etat de Bade-Wurtemberg, le Land où la grève a effectivement été menée, avec un appui, dès la deuxième semaine, de Berlin-Brandebourg. « La participation à la grève a été très bonne. En Bade-Wurtemberg, la dernière grève date de 1984 [celle de 1995 s'était centrée sur la Bavière]. Cela signifie que la grande majorité des salarié-e-s qui ont fait grève l'ont fait pour la première fois ; seulement 30% à 40% des collègues qui étaient présents en 1984 sont encore là aujourd'hui. »

Le syndicat avait choisi pour cette bataille une nouvelle tactique de grèves tournantes. Cela a eu pour effet d'impliquer dans l'action un très grand nombre d'entreprises : « Dans le sud du Bade-Wurtemberg, dans des régions qui ne sont pas des centres industriels, c'était la première grève depuis des générations pour

un grand nombre de salarié-e-s de petites et moyennes entreprises », explique Tom Adler.

De plus, de l'avis de Udo Bonn, les employeurs avaient « un problème avec l'opinion publique. Cette dernière n'était pas opposée à la grève, contrairement aux années précédentes au cours desquelles faire la grève était toujours ressenti comme quelque chose de terrible. Les employeurs n'avaient pas réussi à imposer leur vision des choses. »

### Les raisons de la grève tournante

La direction de l'IG Metall présente son concept de « flexi-grève », c'est-à-dire de grèves tournantes d'un jour chacune, comme une tactique permettant d'éviter la mise au chômage technique d'entreprises. « Ce problème du chômage technique est

un problème sérieux, explique Udo Bonn. C'est la conséquence d'une disposition anti-grève introduite par le gouvernement Kohl, dans les années 80 : les salarié-e-s qui se retrouvent au chômage technique suite à un mouvement de grève – ce qui arrive très rapidement compte tenu de l'importance de la sous-traitance et de la réduction massive des stocks – n'ont pas droit aux indemnités de chômage. Le syndicat ne peut pas non plus les indemniser et cette situation exerce une très forte pression pour interrompre le mouvement. Le gouvernement Schröder avait promis de modifier la loi de manière à ce qu'en cas de chômage technique, les personnes touchées aient droit au chômage. Or, il ne l'a pas fait. De plus, ce concept de grève est un bon moyen d'impliquer activement le plus grand nombre possible de salariés dans la grève. Les problèmes pou-

## De la grève à

1. La revendication présentée par le syndicat IG Metall portait cette année essentiellement sur deux points : 1) une augmentation salariale de 6,5% pour une période de 12 mois ; 2) l'harmonisation des accords-cadres salariaux des employés et des ouvriers (ERA, cf. ci-dessous).

2. Si l'accord (*Tarifvertrag*) conclu entre syndicat et association patronale a, de fait, une dimension nationale, il est formellement négocié à l'échelle régionale, au niveau d'une région tarifaire (*Tarifgebiet*). Conclu, l'accord est ensuite repris tel quel, ou avec quelques aménagements, dans les autres régions.

Cette année, l'IG Metall a choisi de faire avancer la négociation dans la région du Bade-Wurtemberg. C'est le centre notamment de l'industrie automobile (DaimlerChrysler en particulier) et le siège d'entreprises qui ont réalisé des profits très élevés ces dernières années, comme Porsche. Le patron de l'IG Metall en Bade-Wurtemberg, Berthold Huber, est, par ailleurs, un des aspirants à la succession de Klaus Zwickel à la tête de l'IG Metall, en 2003. C'est donc également dans cette région qu'ont eu lieu les grèves, après les débrayages d'avertissement qui s'étaient déroulés en avril dans toute l'Allemagne. Après une semaine de mouvement, l'IG Metall a étendu la grève à la région de Berlin-Brandebourg. Ce choix correspond à la volonté d'indiquer la dimension nationale de la lutte menée et de signifier que le syndicat n'accepte pas un accord au rabais pour les Länder de l'est.

3. Pour qu'il y ait grève, les membres du syndicat sont appelés à se prononcer lors d'une votation générale. Une majorité de 75% des voix est nécessaire. Ces pourcentages ont été très nettement dépassés. En Bade-Wurtemberg, 96,2% des membres du syndicat

ont participé à la consultation et se sont prononcés à 90,04% pour la grève. A Berlin-Brandebourg, la participation a été de 87,2%, avec 85,7% pour la grève.

4. Lorsqu'un accord est conclu, il doit également être soumis à la votation générale des membres. Dans ce cas, il ne faut cependant que 25% de suffrages positifs pour que l'accord soit considéré comme accepté (puisque une majorité de 75% serait nécessaire à la poursuite de la grève...).

5. Les principaux points de l'accord conclu le 15 mai sont les suivants :

- Pour les mois de mars et avril 2002, il n'y a aucune augmentation des salaires.
- Pour le moi de mai 2002, une indemnité forfaitaire de 120 euros, correspondant à 4% du salaire moyen de la branche, sera versée.
- A partir du 1<sup>er</sup> juin 2002, le volume global des salaires soumis au contrat augmentera de 4%. Cependant, sur cette somme, 0,9% sera affectée à la mise en place de l'ERA (cf. ci-dessous). Donc seuls 3,1% se traduiront par une augmentation effective des salaires de référence.
- A partir du 1<sup>er</sup> juin 2003, le volume global des salaires soumis au contrat augmentera une nouvelle fois de 3,1%, pour une période contractuelle se terminant fin décembre 2003. A nouveau, sur cette somme 0,5% sera affectée à la mise en place de l'ERA.
- Ces chiffres ont permis au syndicat d'afficher un « quatre avant la virgule », ce qui avait été présenté comme le seuil à franchir pour que l'accord puisse être présenté comme bon. Cependant, les calculs faits en tenant compte des mois sans augmentation de salaire, du retard ainsi pris et des sommes affectées à l'ERA aboutissent au fait que l'augmentation

vaient apparaître s'il y avait blocage et que les grèves d'une journée restent la seule forme d'action. La pression sur les employeurs serait alors trop faible. Au début du mouvement, on avait discuté de faire une distinction entre les entreprises pouvant provoquer rapidement du chômage technique, où l'on s'en tiendrait aux grèves d'un jour, et d'autres, qui deviendraient des centres de gravité du mouvement, avec des grèves qui se prolongent sur plusieurs jours. Mais on n'en est pas arrivé là. »

Cet élargissement de la participation à la grève s'est-il aussi traduit par l'engagement de nouvelles couches de salarié-e-s ? Tom Adler et Udo Bonn sont prudents. « Je ne peux pas dire cela, estime Tom Adler. Les jeunes n'ont pas joué un rôle plus important qu'en 1984. Alors, les collègues étrangers jouaient un rôle

très important ; c'est aussi le cas aujourd'hui. » Pour Udo Bonn, ce serait « aller trop loin que d'affirmer que l'on assiste à l'émergence d'une nouvelle couche combattive de salarié-e-s ». Certes, il y a eu « un engagement plus important des employé-e-s ; mais cela se fait pour l'instant plutôt de manière passive. Les apprentis sont aussi très présents. Lors du dernier renouvellement du contrat, ils n'avaient rien obtenu en termes de salaire, en échange de la prolongation de 6 mois à 1 année de l'obligation qu'ont les entreprises de les engager à la fin de leur formation. »

### « Il y avait plus à gagner que cela »

C'est dans ce contexte qu'est tombé l'accord négocié le 15 mai, au 7<sup>e</sup> jour du mouvement (cf. encadré ci-dessous).

## L'accord du 15 mai

réelle des salaires sera de 3,36 % pour une période de 22 mois. Il est tout à fait possible que ce montant soit inférieur à l'inflation durant cette période.

- L'accord prévoit que lorsque ces augmentations constitueraient un « danger pour la capacité de survie de l'entreprise », l'employeur et le conseil d'entreprise peuvent demander aux parties contractantes du contrat, le syndicat et l'association patronale, de prévoir une exception. La condition est que l'entreprise présente un plan d'assainissement et renonce à des licenciements économiques durant la période où cette exception est en vigueur. « Je suis personnellement pour aller vers plus de possibilités de différenciation, selon la situation des entreprises. Mais ce n'est pas là un point de vue majoritaire à l'IG Metall », explique Berthold Huber (*Libération*, 17 mai 2002).

6. L'ERA renvoie à des enjeux un peu difficiles à comprendre à partir de la réalité helvétique. Le contrat de l'industrie des machines, comme d'autres en Allemagne, prévoit deux grilles salariales différentes en fonction du fait que les salarié-e-s sont considérés comme des ouvriers ou comme des employés. Cette distinction, qui remonte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a des conséquences importantes. « L'écart entre les rémunérations des ouvriers et celles des employés, qui ont tous deux fait un apprentissage de trois ans et demi, se creuse au cours de leur vie professionnelle, explique Udo Bonn. En Rhénanie-du-Nord-Westphalie, un ouvrier avec de nombreuses années d'expérience gagne 400 euros de moins qu'un employé ayant une expérience analogue. Dans d'autres régions la situation est similaire. »

Face à cette réalité, que l'évolution des professions a rendue encore plus intenable, le syndicat a porté la revendication d'une harmonisa-

tion des accords-cadres salariaux des employés et des ouvriers, l'ERA. Udo Bonn considère que cela correspond à un sentiment « très largement partagé parmi les salarié-e-s : il doit y avoir égalité de salaires entre ouvriers et employés ». Tom Adler estime également que c'est, en tant que tel, une revendication légitime que de vouloir corriger ces injustices.

Tout le problème est : comment ? L'harmonisation se fera-t-elle vers le haut, ou vers le bas ? Quelles ressources seront-elles mises à disposition pour cela ? Par qui seront-elles financées ? Il y a de mauvais exemples : dans la chimie, cette harmonisation a abouti à des pertes pour une partie des employés. « C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles les employeurs ont aussi intérêt à un tel accord : ils espèrent pouvoir baisser les salaires des employés », explique Udo Bonn.

Les négociations au sujet de l'ERA se poursuivent jusqu'à la fin de l'année. Les salariés n'ont donc pour l'instant qu'une idée très floue de ce à quoi l'ERA pourrait finalement aboutir pour leurs salaires. Il peut y avoir de mauvaises surprises. L'accord conclu le 15 mai fixe à la fois un calendrier pour l'introduction de l'ERA (qui devrait être achevée au plus tard 2007) et une première affectation dans un fonds de l'équivalent de 1,4 % (0,9 % + 0,5 %) de la masse salariale soumise au contrat pour financer cette harmonisation des normes salariales.

7. La votation générale sur l'accord du 15 mai a eu lieu en Bade-Wurtemberg les 21 et 22 mai : l'accord a été accepté par 56,63 % des votant-e-s (participation : 88,99 %). Pour Udo Bonn, c'est « un faible taux d'approbation, qui doit donner quelques soucis à la direction de l'IG Metall. Un réel mécontentement, pas organisé mais largement ressenti, s'est exprimé. »

Tom Adler est « d'avis que le syndicat n'a pas utilisé toutes les possibilités qui existaient et qui se sont accrues avec la forte mobilisation. Le résultat est non seulement inférieur aux attentes des membres, mais il est inférieur à ce qu'il aurait été possible d'obtenir. Si l'on prend en compte la dynamique de la mobilisation et de la confrontation, si l'on considère comment la combativité a pris de l'ampleur, si l'on observe les craintes qu'avaient les employeurs, le bilan est net : il y avait plus à gagner que cela. » Udo Bonn estime qu'avec cet accord, « on a gaspillé une grande chance de réaliser enfin ce que la direction de l'IG Metall et Zwickel [le président d'IG Metall] annonçaient depuis des années, à l'occasion du renouvellement des contrats : « en finir avec la modestie ». Si l'on considère l'accord du strict point de vue financier, on arrive à une augmentation globale réelle de 3,36 % pour 22 mois, ce qui est très loin des 6,5 % pour 12 mois revendiqués. »

Quel est l'accueil de cet accord parmi les salarié-e-s ? Au moment des entretiens [20-21 mai], les votations générales n'avaient pas encore eu lieu et le recul manque pour une vue d'ensemble. Tom Adler et Udo Bonn sont prudents. Ils livrent cependant quelques éléments d'appréciation : « Je ne peux donner que des indications limitées, précise Tom Adler. Chez Bosch [accessoires automobiles], par exemple, l'accord a été très vivement critiqué par les personnes de confiance. Chez nous à DaimlerChrysler, il y a eu une assemblée générale des militants syndicaux. Ceux qui défendaient l'accord ont dû essuyer de très fortes critiques. Il en a été de même chez Man Roland [machines à imprimer]. Cela dit, je ne sais pas encore comment cet accord sera vécu. Il y a une grosse colère ; mais je ne sais pas si cet accord aura un effet démobilisateur. » Udo Bonn est également nuancé : « En Rhénanie-du-Nord-Westphalie, les gens ne sont pas si mécontents avec l'accord, à ce que j'ai pu constater. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas eu de grève dans la région. De plus, même si l'impact réel sera une augmentation de 3,36 % sur 22 mois, pratiquement, les gens vont voir leur fiche de paie augmenter de 4 % en juin de cette année, et une nouvelle fois de 3,1 % en juin 2003. Je ne pense donc pas que l'accord aura un effet démobilisateur. Mais, en même temps, il n'y aura pas non plus de nouvelle dynamique combattive, contrairement à ce qu'aurait pu faire espérer l'ampleur de la participation à la grève. »

Pour Udo Bonn, un point de l'accord va particulièrement susciter des critiques à ►

l'échelle nationale : la clause d'exception introduite, qui permet aux entreprises en difficulté de déroger à l'application du contrat : « C'est la première fois qu'une telle clause est introduite en lien avec les salaires. Les conditions pour sa mise en œuvre sont relativement contraignantes, davantage par exemple que celles pour des clauses d'exception existant déjà dans le domaine de l'emploi. Mais le fait même d'introduire une telle clause est très négatif. »

### « Un bon accord pour Schröder »

Comment expliquer la conclusion de cet accord ? Tom Adler voit un ensemble de causes. « La première est justement le fait que la mobilisation avait pris une certaine dynamique. Un appareil syndical a toujours peur d'en perdre le contrôle. L'autre cause est certainement le fait que le « corridor » pour un accord, prédéfini au niveau politique, était très étroit. Depuis des semaines, 4% avait été présenté comme le maximum pour qu'un accord n'ait pas d'effet négatif pour le gouvernement Schröder. La direction de l'IG Metall a finalement respecté ce cadre, ce qui est une indication du fait qu'elle ne veut pas de vrai conflit avec le chancelier. Durant la dernière période, elle avait déclaré à de nombreuses reprises qu'il ne fallait pas, dans ce conflit, prendre en considération le gouvernement. L'accord conclu indique exactement le contraire. »

Lors d'un premier entretien, alors que la grève était encore en cours, Udo Bonn appréciait ainsi le rôle du gouvernement : « Pour l'instant, le gouvernement fait des pressions, mais en coulisses. Publiquement, le discours est : « Certes, la grève est possible ; mais elle ne doit pas affaiblir l'économie. » Il faut noter que c'est aussi ce qu'a dit Gregor Gysi du PDS [ex-SED de l'Allemagne de l'Est], sénateur [membre de l'exécutif] de Berlin, responsable de l'économie, devant des métallos de Berlin : une grève trop longue serait nocive. Il s'est aussi prononcé indirectement contre une égalisation des salaires entre les Länder de l'est et ceux de l'ouest, au nom de la défense des avantages comparatifs des premiers. » Udo Bonn poursuivait : « Il y a eu publiquement un conflit relativement violent entre la direction de l'IG Metall et le SPD. Klaus Lang, qui est le responsable

du département de la politique contractuelle de l'IG Metall et qui est un peu le chef théoricien du syndicat, a tenu devant une conférence ouvrière du SPD des propos très durs contre la « politique du milieu » [Politik der Mitte] de Schröder. Il s'est aussi prononcé contre la campagne électorale de Schröder, qui vise à se présenter uniquement comme l'anti-Stoiber [le candidat du camp conservateur, président du Land de Bavière et patron de la CSU] et à utiliser l'épouvantail d'une victoire de droite pour refuser toutes les revendications syndicales. L'IG Metall veut garder son indépendance face au gouvernement. C'est aussi la conséquence du constat que Schröder n'a tenu aucune de ses promesses. Même les changements en matière de participation dans les entreprises sont si maigres que l'IG Metall ne peut pas les présenter comme un exemple de victoire acquise grâce au gouvernement. Et sur les autres terrains, comme les assurances sociales ou la politique fiscale, c'est pire : le gouvernement a fait subir des défaites aux salarié-e-s et aux syndicats. Cela ne veut évidemment pas dire que l'IG Metall va complètement changer d'orientation. On en est très loin et, de toute manière, les forces militantes manqueraient pour cela. Il n'y a d'ailleurs pas de discussion allant dans ce sens. »

L'accord conclu, Udo précise : « C'est un bon accord pour Schröder. Cela m'oblige à réviser un peu mon opinion au sujet des rapports entre le syndicat et le gouvernement et cela constitue pour moi, de fait, la plus grande déception. Avec cet accord, l'IG Metall s'est à nouveau rapprochée du gouvernement. Je ne sais pas comment cela va se répercuter sur l'Alliance pour le travail. Mais, deux jours après la signature de l'accord, le président du DBG [l'Union syndicale en Allemagne], Dieter Schulte, annonçait qu'il était indispensable que se tienne avant septembre [le mois des élections fédérales] une nouvelle ronde de négociations dans le cadre de l'Alliance pour le travail, afin de décider quelque chose au sujet du chômage. On verra comment l'IG Metall se réintégrera à ce processus. Je peux imaginer que cela se fera avec des réserves. Mais cela signifie que les syndicats font la campagne pour Schröder. Même si, simultanément, ils maintiennent, par exemple, une mobi-

lisation nationale des jeunes syndicales, conjointe avec Attac, à Cologne une semaine avant les élections de septembre, avec le mot d'ordre : « Maintenant, il faut redistribuer ! »

### Employeurs « plus que contents »

Pour Tom Adler, cet accord « ne posera aucun problème aux employeurs ». Les gains de productivité, la poursuite des restructurations, l'extension de la flexibilité permettent sans problème d'absorber cette légère augmentation des charges salariales. Udo Bonn est encore plus catégorique : « Les employeurs sont plus que contents. Il n'y a qu'en Saxe-Anhalt qu'il y a une tentative patronale de torpiller l'extension nationale de l'accord conclu en Bade-Wurtemberg. C'est une région de l'est où il y a eu de forts investissements. Mais les associations patronales nationales font pression pour que tout rentre dans l'ordre. Il en est allé de même lorsque les associations patronales de Bavière et de Basse-Saxe ont écrit à leurs membres, au cours du conflit, pour les inviter à devenir des membres non soumis au contrat. Les centres patronaux ont violemment attaqué cette démarche et ces lettres ont dû être retirées. » Cela confirme son opinion que les menaces récurrentes, formulées lors de chaque renouvellement de contrat, de démissions en masse de l'association patronale, et donc des contrats nationaux négociés avec les syndicats, restent pour l'instant des moyens de pression et pas une stratégie.

### Tentative de coordination de la gauche syndicale

Ce renouvellement du contrat de l'industrie des machines a été marqué par une campagne indépendante menée par les syndicalistes de gauche sur le thème « Un renouvellement contractuel 2002 mené à partir d'en bas » (*Tarifrunde 2002 von unten*). Quel premier bilan en faire ? Tom Adler explique que « c'était la première tentative pratique de mettre en réseau nos activités au sein du syndicat, afin non seulement de débattre mais aussi d'intervenir de manière coordonnée à l'occasion d'une échéance concrète. Durant la phase préparatoire, cela a relativement bien marché. Sans exagérer, je crois que la revendication retenue aurait

été inférieure à 6,5 % si nous n'avions pas pu coordonner les voix s'exprimant à la base et intervenir ainsi dans le débat. De ce point de vue, cela a été un succès. Mais l'accord négocié et l'interruption brutale du mouvement montrent aussi les limites de la gauche syndicale. Si nous avons eu une influence sur la revendication, nous ne sommes pas suffisamment organisés pour pouvoir empêcher qu'un résultat de négociation marque de facto la fin d'un mouvement pour le renouvellement du contrat. » Udo Bonn ne veut également pas exagérer l'importance de cette campagne animée par un réseau syndical, l'« Initiative pour la mise en réseau des gauches syndicales », qui se réunit depuis 4 ans (cf. [www.labournet.de/GewLinke/](http://www.labournet.de/GewLinke/)). « Nous avons essayé d'agir de manière plus coordonnée; nous avons publié deux feuilles d'information. Mais, à l'exception peut-être du Land de Bade-Wurtemberg, on ne peut pas dire que cette action a eu vraiment une influence durant la campagne contractuelle. En fait, depuis 1989, la gauche syndicale s'est énormément affaiblie. »

Il est encore trop tôt pour anticiper la manière dont ces réseaux de syndicalistes combattifs pourront faire, avec des secteurs de salariés, un bilan de cette bataille contractuelle, et comment cette expérience va se traduire sur le rapport de force dans les entreprises. Pour Udo Bonn, cette bataille a permis « beaucoup de discussions avec les collègues, comme jamais depuis longtemps. Nous avons appris à mieux nous connaître. Mais, on ne peut actuellement pas en dire plus » au sujet de son impact sur l'influence des syndicalistes combattifs. « Dans les entreprises, estime Tom Adler, le rapport de force va largement dépendre d'une chose: est-ce que les collègues qui ont critiqué l'accord, et qui ont joué un rôle moteur dans la mobilisation, vont le vivre comme une défaite? Pour l'instant, je ne le sais pas. D'un autre côté, que la grève ait eu lieu a fait faire l'expérience qu'il est possible de fonctionner autrement. Cela aussi va peser sur les réactions face à la flexibilisation – à laquelle l'IG Metall a laissé jusqu'à maintenant les portes ouvertes – et aux dégradations des conditions de travail. » ■



## Derrière la grève...

Alors que la grève démarrait dans l'industrie des machines, l'hebdomadaire *Business week (BW)* consacrait une page de son édition datée du 13 mai 2002 à la consolidation de la position patronale dans l'est de l'Allemagne et, par ricochet, à l'échelle nationale. « Une force de travail flexible attire les investissements dans l'est de l'Allemagne », titrait *BW*. Qui enfonce le clou: il ne faut pas se laisser distraire par la grève. En effet, « *IG Metall a aussi une autre facette, mieux connue des patrons et des salariés de l'ex-Allemagne de l'Est communiste. L'année dernière, par exemple, IG Metall voulait persuader BMW de construire une nouvelle usine à Leipzig plutôt qu'en Tchécoslovaquie. Le syndicat a donc signé un accord permettant à BMW de moduler les heures travaillées en fonction de la demande. IG Metall a été infiniment flexible à l'est. Aucun employeur ne peut dire le contraire* », affirme Sieglinde Merbitz, chef de l'IG Metall pour la région de Leipzig. »

L'hebdomadaire économique donne d'autres exemples. Ainsi l'entreprise californienne AMD (producteur de microprocesseurs, 3,9 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2001) s'est installée à Dresde. « Avec des équipes de 12 heures jusqu'à 4 jours de suite, les salariés de AMD à Dresde maintiennent l'usine ouverte 24 heures sur 24, toute l'année. Ce type d'arrangement est quasiment inouï à l'ouest de l'Allemagne. » « En une année, poursuit *BW*, un salarié travaille en moyenne à l'est un mois de plus que son collègue de l'ouest. Ses coûts salariaux horaires s'élèvent en moyenne à 14 dollars contre 22 dollars à l'ouest. La productivité est certes plus faible, mais, selon les économistes, cela a davantage à voir avec les infrastructures qu'avec la productivité du travail. » Enfin, *BW* rappelle que si 62,8 % des salariés sont couverts à l'ouest par un contrat national négocié avec le syndicat, cette proportion n'est que de 45,5 % à l'est. « L'est pourrait bien apprendre à l'ouest une ou deux choses au sujet du capitalisme », conclut *BW*.

*The Economist* du 18 mai 2002 titrait, de son côté: « Malgré les titres sur les grèves, le marché du travail en Europe apparaît plus flexible ». Et de rappeler que selon une étude de Lombard Street Research, au cours de la dernière décennie, les salaires ont augmenté en Allemagne et en Europe de 0,7 % de moins par an que la productivité. Un tableau qui invite à ne pas confondre la grève de début mai avec le rapport de force social effectif entre salariat et patronat en Allemagne... et en Europe.

# Conquête de la retraite anticipée

*Les mobilisations syndicales dans le secteur privé sont des perles très rares en Suisse. Celle dans la construction a donc été remarquée. Les médias, peu habitués à traiter des thèmes syndicaux – à l'exception des « tables rondes » entre Pascal Couchepin, Christiane Brunner et Vasco Pedrina et les représentants du patronat ou, en point d'orgue, de la « carrière » politique de syndicalistes –, ont mis en relief la conquête de la retraite anticipée à 60 ans dans le secteur de la construction.*

*Or, l'examen plus approfondi de cette mobilisation syndicale, qui a marqué l'automne 2001 et le printemps 2002, relève d'une exigence pour scruter de plus près l'état du mouvement syndical. Dans ce but, nous nous sommes entretenus avec cinq militants du Manifeste-SIB<sup>1</sup> qui ont participé localement et y compris centralement à cette mobilisation. Leurs propos sont « collectivisés » dans les réponses. – Réd.*

**Comment expliquer ce succès proclamé du SIB dans le secteur principal de la construction, alors que le Manifeste-SIB a présenté la direction du syndicat, et plus généralement le mouvement syndical, comme très affaibli et avec une orientation réduisant le potentiel de mobilisation ?**

Pour comprendre cet accord et saisir le contexte dans lequel il a été conclu, il faut remonter au printemps 2001. Alors, un questionnaire avait été remis à tous les membres du syndicat. Il s'agissait de définir le mandat des délégués du SIB aux futures négociations. Les premiers contacts entre délégations devant avoir lieu fin 2001.

Ces questionnaires ont révélé trois revendications prioritaires. La retraite anticipée – dès 60 ans – était l'une d'elles. Les deux autres, sur lesquelles l'insistance était égale, concernaient les heures variables – la forme de la flexibilité du temps de travail dans la construction – et les salaires. Les travailleurs indiquaient ainsi ce qu'ils privilégiaient au plan revendicatif.

Lors de la conférence professionnelle du 12 mai 2001, outre la question de la

retraite et des salaires, est apparue majoritairement la revendication des 8 heures fixes par jour, afin de riposter aux projets patronaux de flexibilité. Le 15 décembre, lors de la troisième conférence professionnelle, qui suivant la journée d'action du 19 novembre, se trouva face à deux grandes options. L'une, entre autres soutenue par les militants du Manifeste-SIB, mettait l'accent sur la cohérence des trois revendications : retraite anticipée, opposition à la flexibilité et salaires. Des délégués, notamment de la région de Berne, appuyés par la direction, ont indiqué comme prioritaires la retraite anticipée et les salaires. Pas à pas, la retraite anticipée a été affirmée comme la « revendication centrale ». Ainsi, les revendications contre la flexibilité ont été évincées ; et celles sur les salaires ont passé au second rang.

Dès l'automne 2001, la direction du SIB prépare la mobilisation, selon une méthode de « presse-bouton » : on fixe des échéances, sans les intégrer dans une véritable campagne et sans prendre,

réellement, en compte la possibilité d'un vide conventionnel après le délai « officiel » de négociation. Utiliser la mobilisation des travailleurs pour faire pression sur le patronat, voilà l'optique. Mais il manque une écoute, rapprochée, des besoins et sentiments des salariés.

Cela fait écho à l'affaiblissement structurel que nous avons mis en relief dans nos textes [voir sur le site [www.alencontre.org](http://www.alencontre.org), rubrique archives, n° 2, 2001, entretien avec Pino Sergi] depuis plusieurs années. Notre position, au sein du Manifeste-SIB, était de préparer un vide conventionnel depuis au moins l'automne dernier, de manière à ne pas céder aux exigences patronales au moment où les négociations se rapprocheraient de la date d'échéance de la convention collective nationale. C'est l'option que nous avons défendue, avec constance, dans cette campagne de renouvellement contractuel.

**Quelle a été la chronologie des mobilisations depuis l'automne 2001 ?**



# et retraite maintenue du SIB

Il y a eu principalement deux « moments forts » dans la campagne. Le premier a eu lieu le 19 novembre 2001. Il s'agissait d'unifier dans une action les travailleurs et de faire une demi-journée (voire une journée entière) de grève d'avertissement, au moment où la SSE [Société suisse des entrepreneurs, organisation faîtière des employeurs du secteur principal de la construction] faisait connaître son propre cahier de revendications. Cette mobilisation a été en grande partie un échec, puisqu'elle n'a regroupé, sur toute la Suisse, que 6800 participants, selon les chiffres de la direction.

Elle a principalement révélé l'affaiblissement sévère du SIB dans plusieurs régions d'importance, les trois les plus peuplées de Suisse : Zurich, Berne et Bâle. Ensemble, les sections de ces régions n'ont mobilisé que quelques centaines de personnes.

Par contraste, et c'est dans ce sens que nous essayons de travailler, les sections où s'effectue, sur la durée, un « travail de

base » ont fait la démonstration de mobilisations réussies. Ainsi, au Tessin et dans le canton de Vaud, des débrayages, des assemblées, puis des manifestations, ont été plus ou moins bien suivies. A Genève, c'est principalement le travail du SIT [Syndicat interprofessionnel] qui a permis des actions assez amples.

Un tel « travail de base » ne porte pas ses fruits en quelques mois. Il faut du temps. Il nécessite une forte présence sur les lieux de travail pour construire un rapport de confiance entre délégués et salariés. C'est ce que les militants du Manifeste-SIB essaient de faire là où ils sont effectivement présents.

**Par la suite, il y a eu la manifestation nationale du mois de mars 2002 à Berne. Elle a réuni plus de 10 000 travailleurs. C'était un pas en avant.**

C'est exact. La manifestation nationale a été importante. Elle a démontré une capacité d'engagement d'un secteur des travailleurs de la construction. Elle a surtout mobilisé des sections aléman-

iques qui n'avaient pas forcément participé à la journée de novembre 2001. Les sections romandes ont été relativement moins présentes.

Nous avons ressenti la difficulté de convaincre des ouvriers d'adhérer à une manifestation présentée par la direction comme « le dernier effort avant un accord », et non pas comme une nouvelle étape dans la mobilisation pouvant se prolonger jusqu'au vide conventionnel. De plus, une manifestation un samedi après-midi est moins « exigeante » – cela dit sans porter un jugement sous-estimant « l'effort », la détermination que cela impliquait pour les travailleurs – en termes de confrontation directe avec l'employeur ; ce que pose une grève, même d'une demi-journée.

Il faut également rappeler que cette manifestation n'était pas voulue par la direction : elle avait été proposée par notre courant syndical. Or, le succès incontestable de cette manifestation a été récupéré – ce qui est une pratique courante dans le mouvement syndical – par la direction du SIB et son président Vasco Pedrina.

**Quels autres éléments vous font analyser le SIB comme un syndicat en difficulté ?**

En dehors de ceux mentionnés plus haut, il faut également prendre en compte l'embarras des structures lorsqu'il s'agit de mobiliser les membres du syndicat et l'ensemble des travailleurs du secteur au cours d'une campagne longue. Cette faiblesse peut être masquée par des opérations ponctuelles, dans lesquelles l'appareil du syndicat lui-même joue un rôle important. Mais sur l'ensemble d'une campagne, la capacité de réunir de larges rangs syndiqués et non syndiqués n'existe pas. Prenons un exemple. La direction du SIB a lancé aux employeurs la menace d'une grève illimitée en cas de vide conventionnel. Pour notre part, nous étions favorables à une grève d'avertissement de deux jours, qui aurait été plus en phase – bien que déjà difficile à conduire – avec les ressources mobilisatrices effectives du syndicat. Mais ▶



finale, l'accord avec le patronat a été trouvé avant que la situation de vide conventionnel ne survienne. Heureusement pour la direction, qui n'aurait pas été capable de mettre en pratique sa menace – à connotation médiatique – à l'égard des employeurs. Une chose est de faire la première du *Blick*, une autre est d'organiser une vraie grève... encore plus illimitée!

Un autre constat sur ce que nous avons nommé « crise structurelle ». De moins en moins de sections régionales peuvent réellement mobiliser. Il n'y a plus de section, implantée dans une région économiquement stratégique, sur laquelle le syndicat puisse prendre appui, comme bras de levier, pour « lever des troupes ».

Enfin, il suffit d'examiner les autres conventions collectives dans lesquelles le SIB est engagé. Toutes ont été conclues avec des résultats assez décevants. Il n'y a eu ni volonté, ni capacité d'action collective. Même les « grandes gueules » – qui aujourd'hui ne se gênent pas pour donner des leçons de syndicalisme – ont accepté ces accords sans réagir. La raison en est simple: la difficulté et l'incapacité à mobiliser leurs troupes.

Ce sont les patrons qui ont décidé dans tous les domaines. Et pourtant il s'agit de secteurs qui, mis ensemble, touchent un nombre de travailleurs qui est presque la moitié de ceux concernés par la convention du secteur principal de la construction. Il suffit de penser aux conventions de l'industrie de la chimie bâloise (6500 travailleurs), à la convention cadre des peintres et plâtriers alémaniques (13 000 travailleurs), à la convention romande pour le second œuvre (15000 travailleurs), à la CCT de la menuiserie en Suisse alémanique et au Tessin (15000 travailleurs). Là on n'a pas vu de mobilisation, et pourtant la situation est la même que dans la construction.

La réalité est que, dans ces secteurs, quelques-unes des « locomotives » syndicales (par exemple le Tessin) ne peuvent saisir les enjeux, car aucune dynamique nationale n'est explicite ou n'existe. Alors, la direction V. Pedrina du SIB reste esseulée. Elle n'a aucun atout à faire valoir.

### Quel lien faites-vous entre les mobilisations durant cette campagne et l'accord lui-même?

Le lien est faible. Les patrons n'ont pas eu réellement « peur ». Ils savent trop bien que les syndicats, en l'occurrence le SIB, ont une existence étroitement liée aux ressources financières issues des conventions collectives. Cet aspect – pas obligatoirement prioritaire, mais bien réel – de survie de l'appareil syndical lui-même doit être relevé. Ensuite, le SIB, en l'état actuel, est largement incapable d'organiser une grève d'ensemble, reconductible en cas de vide conventionnel, et cela pour les raisons évoquées plus haut. Les patrons le savent.

Enfin, cet accord n'est de loin pas une défaite pour le patronat du secteur.

### Que penser de l'accord lui-même et de sa perception – comme étant un succès – par les travailleurs de la construction et par d'autres couches de salariés. Ne peuvent-ils considérer qu'il s'agit là d'un exemple à suivre?

Il faut bien distinguer deux éléments. En premier lieu, chez les travailleurs de la construction concernés, mais également dans une partie de la population, existe le sentiment d'une victoire significative. La première victoire sociale en Suisse depuis plus de quinze ans. Ce sentiment n'est bien sûr pas négligeable et peut être utile pour des mobilisations dans d'autres secteurs.

Il faut également constater que pour le patronat – notamment pour les grandes entreprises de la construction – la retraite « anticipée » entre dans leur politique de « gestion des ressources humaines » depuis plusieurs années. Il s'agit de gérer le personnel moins productif, et dans ce sens une retraite anticipée ne va pas dans une direction opposée à leurs choix en la matière.

Le deuxième aspect fort de cet accord est précisément qu'il ne change rien en matière de flexibilité du temps de travail et de salaires. D'ailleurs la grande « première », évidemment négative, dans le processus de négociations, a été l'abandon de la question de l'augmentation salariale aux seuls employeurs. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002, une augmentation de 80 fr. pour tous et de 20 fr. au mérite a

été accordée par les patrons. Mais elle n'a pas été négociée avec le syndicat. Ce qui est une première. La signification politique de cette défaite est importante. Elle montre que le syndicat a lâché sur un élément aussi déterminant que le salaire au profit d'une perspective d'accord sur les retraites.

Il faut donc bien constater que cet accord conventionnel – tout « historique » qu'il soit les termes de la direction du syndicat – est une réussite sur un seul des trois volets des revendications exprimées par les travailleurs du bâtiment au printemps 2001. Dans ce contexte, on ne peut pas s'en satisfaire et le présenter pour plus qu'il n'est. Ce serait tromper les salariés. Et l'essentiel d'entre eux le savent car ils vivent une quotidienneté marquée par l'intensification du travail – sans relation avec ladite augmentation de salaire –, les accidents, etc. Dès lors, si 1500 travailleurs par année (ce chiffre n'est qu'une estimation très vague) pourront quitter leur travail pour partir en retraite anticipée, cet accord ne change concrètement rien aux conditions de travail et aux salaires de milliers de travailleurs de la construction plus jeunes. Pour ces derniers, l'accord n'apporte rien de positif à leur situation actuelle.

L'une de ses conséquences est aussi l'utilisation que ne manqueront pas d'en faire les partis bourgeois dans le cadre de la révision de l'AVS [voir l'article p. 28-32 dans ce numéro]. Ils pourront expliquer que l'âge légal de la retraite peut être fixé à 65 ans et même poussé au-delà puisque des accords sectoriels, entre « partenaires sociaux », peuvent régler l'âge de la retraite plus favorablement pour certaines catégories de travailleurs.

Il fait peu de doute que cet argument sera également repris par les politiciens de la social-démocratie pour justifier les concessions qu'ils s'approprient à faire dans le cadre de la 11e révision de l'AVS.

### Vous contestez donc l'apport de cet accord?

Nous ne contestons pas l'accord lui-même sur le point de la retraite anticipée. Evidemment. Nous déplorons le fait

que la direction du SIB ait totalement abandonné des revendications qui avaient une forte légitimité auprès des salariés de la branche.

La question des heures variables, introduites dans la convention nationale lors de la signature du dernier contrat, n'a pas du tout été remise en cause par le syndicat. Or il s'agit là d'une flexibilité importante exigée des salariés du secteur. Ce système d'heures variables (au maximum quinze heures supplémentaires par mois, non comptées comme « supplémentaires » et pouvant se reporter de mois en mois, sans dépasser un total d'heures « en plus » de 75) permet aux employeurs de gérer la force de travail en fonction des besoins de la production. Cette contrainte est fortement ressentie par les travailleurs. L'enquête du printemps 2001 comme les discussions sur les lieux de travail le prouvent. Or, ces problèmes de salaires et de conditions de travail concernent tous les salariés, jeunes et moins jeunes. L'accord sur l'âge de la retraite peut être vécu comme un abandon, auprès des salariés plus jeunes, des problèmes qui les touchent au quotidien et qui concernent aussi leur santé. Le syndicat intervient une fois la santé dégradée, une fois les douleurs dorsales irrémédiables.

### **Quelles sont, selon vous, les raisons qui ont poussé la SSE à signer cet accord?**

Avant tout, comme nous l'avons indiqué, il ne s'agit pas d'un accord si « détonnant ». Ensuite, il faut dire que les négociations se sont déroulées dans ce que l'on peut qualifier de « climat social favorable ». La pression du chômage a légèrement reculé par rapport à ce qu'elle était lors de la précédente mobilisation pour le renouvellement de la convention nationale. Les conditions et les rythmes de travail sont devenus tellement difficiles à supporter que les travailleurs tendent à les refuser et, de ce point de vue, la tension sur le lieu de travail est ressentie et véhiculée vers les patrons par l'encadrement. Enfin, et cela complète le tableau, sans en être un élément déterminant, il y a eu, durant l'automne dernier et ce printemps, la polémique médiatisée sur les salaires des top

managers et sur les millions reçus lors de leur « mise à la retraite ». Cela peut avoir eu une influence sur la conscience des travailleurs.

Pour terminer, les manifestations syndicales, même sans mettre en danger le patronat, ne sont jamais très bien perçues par les employeurs. Ils ont donc fait leur calcul et estimé qu'il était préférable de signer cet accord.

Cette retraite anticipée, il faut le répéter, ne change rien pour beaucoup des employeurs représentés à la SSE. Elle ne leur coûtera guère plus que leur système actuel.

### **Au plan médiatique, la direction du SIB a été éclairée. Pensez-vous qu'elle le soit tout autant pour ce qui est des perspectives de développement du SIB qu'elle semble vouloir dessiner et des contours d'une maison commune avec la FTMH qu'elle concrétise en mettant ses permanents dans les mêmes locaux?**

L'accord a renforcé la direction du SIB sur deux plans. Premièrement, dans le processus de fusion syndicale – ou de « maison commune » selon les termes des directions de la FTMH et du SIB – la direction va jouer sur cet accord pour apparaître comme la direction du syndicat « le plus combatif » en Suisse. Deuxièmement, la direction du SIB s'est renforcée un peu « à l'interne », et peut en profiter, conjoncturellement, face à celles et ceux qui la contestent au plan de la pratique et de l'orientation.

La direction Pedrina a intégré formellement une partie de nos propositions et revendications et a cherché en tirer profit, lorsqu'elle le pouvait.

Toutefois, nous répétons que cet accord ne change rien à la situation structurelle du SIB telle que nous la décrivons depuis longtemps : à savoir qu'il est un syndicat en rupture de liens réels avec ses membres et plus généralement avec les salariés.

Dans la partie positive du bilan de cette campagne, on peut inscrire l'émergence de nouveaux militants syndicaux sur le lieu de travail, relativement jeunes et donc avec un niveau de conscience politique (compréhension des enjeux d'en-

semble), pour l'heure, assez limité. Il sera décisif de continuer à travailler avec ces militants, d'autant plus que les militants « traditionnels » du syndicat font maintenant partie des « vieux » sur les chantiers. Ils ne vont pas tarder à partir à la retraite. Ces catégories d'Italiens, d'Espagnols ou de Portugais devront être remplacées, sans quoi l'absence du syndicat dans les entreprises sera encore renforcée.

Le syndicat ne représente plus, même numériquement, les travailleurs du secteur dans des régions importantes de Suisse, notamment celles de Suisse allemande. Le lien avec ces salariés est inexistant et il faudra une grande énergie et beaucoup de temps pour reconstruire ces sections et leur rendre le poids qu'elles devraient avoir.

Comment la direction du SIB va opérer dans ce contexte reste une question ouverte. Nous n'avons pas d'illusions sur son projet et ses capacités. Elle veut se présenter, médiatiquement, comme un partenaire social « moderne et combatif », prêt à utiliser la grève si nécessaire. Mais dans le fond, son objectif reste le même. D'ailleurs Vasco Pedrina, le président du SIB, dans la presse le reconnaissait lorsqu'il déclarait, en substance, le jour de la signature de l'accord que « la signification de cet accord réside essentiellement dans le fait que la paix sociale régnera dès demain sur les chantiers de Suisse ».

Se pose, dès lors, une question : faire exister, dans le syndicat, une force qui défende l'idée d'un syndicalisme réellement indépendant, représentant les intérêts des travailleurs et qui soit crédible auprès d'eux. C'est dans cette perspective que le Manifeste-SIB travaille quotidiennement. ■

1. Le Manifeste-SIB est un collectif de militants et secrétaires qui a développé, à l'occasion du congrès du SIB en 2000, une critique des orientations de politique syndicale développées par la direction. Le Manifeste-SIB axe son travail sur la reconstruction des liens directs avec les salariés et sur le développement d'un syndicalisme réellement indépendant d'une politique de paix sociale et de concertation avec le patronat, axes traditionnels de la pratique syndicale helvétique.

La révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) : ses conséquences sur les retraites

# Une « générosité » trompeuse

*La réforme des retraites est un des dossiers majeurs de l'actuelle législature 1999-2003. Elle passe par une révision parallèle de l'assurance vieillesse et survivants (11<sup>e</sup> révision de l'AVS) et de la Loi sur la prévoyance professionnelle (1<sup>re</sup> révision de la LPP).*

*Le Conseil national a déjà traité les deux dossiers; le Conseil des Etats le fera dès cet automne 2002. En mai 2001, les débats du Conseil national (CN) sur la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS ont abouti – dans le sillage de la 10<sup>e</sup> révision (qui s'est prolongée quelque deux décennies!) – à de nouvelles coupes dans les prestations: élévation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, suppression d'une partie des rentes de veuve, adaptation ralentie des rentes au renchérissement.*

*Par contre, la Chambre du peuple (CN) a semblé, en avril dernier, vouloir compenser partiellement cette détérioration des rentes par une proposition qui élargit l'accès au 2<sup>e</sup> pilier pour les personnes ayant des bas salaires. L'autre mesure importante adoptée concerne le taux de conversion déterminant le montant de la rente versée dans le cadre des prestations minimales de la LPP. La presse, le Parti socialiste suisse (PSS) et l'Union syndicale suisse (USS) se sont félicités de l'attention portée par le Conseil national aux bas salaires. Replacer ces mesures dans le contexte de l'évolution du système des trois piliers (AVS, Caisses de pension et épargne individuelle) – ainsi que de l'AVS plus spécifiquement – démontre que ce projet n'a pas la magnanimité qui lui est attribuée. Et cela permet aussi de comprendre pourquoi l'Association suisse d'assurances (ASA), le puissant lobby des assureurs privés, se félicite – de manière plus discrète il est vrai que la gauche institutionnelle – du résultat des délibérations du Conseil national.*

**Bernard Bovay**

La situation économique actuelle des retraité·e·s, encore plus pour les moins bien lotis, n'est pas acceptable pour les salarié·e·s, en activité et à la retraite. Donc, il est difficile de comprendre comment des forces de gauche peuvent s'en satisfaire, malgré les prétendus gains de la révision de la LPP.

En effet, le statut économique de ces retraité·e·s reflète leurs conditions lorsqu'ils/elles étaient actifs – avec encore plus de force pour les femmes – car leurs rentes (AVS ou LPP) sont des droits dérivés des salaires touchés.

## Resituer les enjeux

Face à cette réalité, des rangs du patronat et des partis de droite ont avancé un argument: les conditions faites à une partie des retraité·e·s est certes regrettable, mais il n'est pas possible d'y remédier par une extension de la couverture des assurances sociales. En effet, cela aurait des effets négatifs pour l'économie, et donc pour l'emploi. Conclusion patronale: « *Il nous faut donc résolument changer de cap et opter pour les aides*

*ciblées qui, sous leurs formes les plus efficaces, sont les prestations complémentaires et l'aide sociale.* » (Peter Hasler, directeur de l'Union patronale suisse, in *Employeur suisse*, 8 mai 2002, p. 459)

C'est bien la « moindre » des choses que le PSS et les syndicats n'acceptent pas une telle orientation. Mais la voie qu'ils ont privilégiée – l'extension de la couverture du 2<sup>e</sup> pilier qui devrait réduire la nécessité de recourir aux prestations complémentaires – est-elle pour autant la bonne? Et la seule?

Le débat parlementaire a ses contraintes et ses logiques: chaque objet – la révision de la LPP, par exemple – est abordé de façon autonome. Cependant, dans la réalité, la prévoyance professionnelle est un des trois « piliers » du système des retraites en Suisse. De plus, la classe dominante a un projet sur le long terme d'individualisation des retraites et de laminage progressif d'un système collectif de sécurité sociale. Cette stratégie est d'ailleurs développée à l'échelle internationale. Elle a été « modélisée » par des institutions comme la Banque mondiale

(BM) ou l'Organisation pour la coopération et développement économiques (OCDE); elle est de même un des chevaux de bataille de l'Union européenne (UE).

S'ils veulent contrecarrer cette « tendance lourde » et ouvrir d'autres perspectives, celles et ceux qui défendent les droits des salarié·e·s et des retraité·e·s doivent absolument dépasser une vision étriquée que génère la mécanique parlementaire de chaque révision: chacune est prise pour elle-même; elle est abordée sous l'angle strictement juridique qui tend à écarter toutes les revendications, même reconnues par les « partenaires sociaux » (syndicats); enfin, les projets sont saucissonnés en étapes, détachées l'une de l'autre.

## Bas salaires et 2<sup>e</sup> pilier

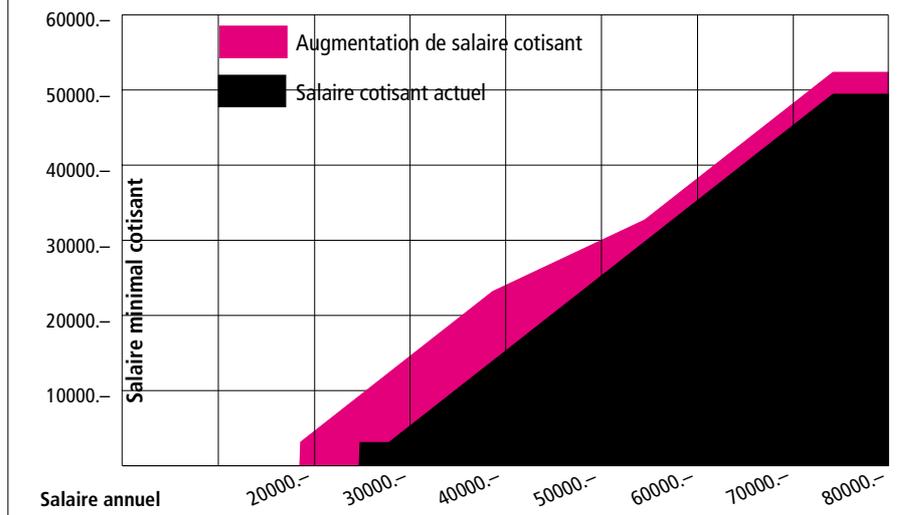
La décision du Conseil national qui a le plus retenu l'attention est la diminution du montant de coordination.

Actuellement, la loi prévoit qu'un·e salarié·e avec un revenu supérieur à 24 720 fr. doit obligatoirement être assuré·e au 2<sup>e</sup> pilier pour un revenu cotisant égal à son salaire diminué de ce même montant de 24 720 fr. Les personnes qui ont un salaire inférieur à ce montant ne sont généralement pas assurées. La loi ne fixant que des conditions minimales, certaines caisses de pension ont cependant décidé d'assurer des salaires inférieurs. De plus, les personnes qui ont un salaire légèrement supérieur au montant de coordination ne cotisent que sur une part très réduite de leur salaire: leurs rentes seront donc très limitées.

Face à cette situation, le PSS et les syndicats revendiquent depuis longtemps une meilleure couverture pour les bas salaires dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier.

Le Conseil national a décidé en avril d'aller dans cette direction. Désormais, tous les salaires supérieurs à 18 540 francs par an (1545 francs par mois) seront assurés au 2<sup>e</sup> pilier. De plus, le montant de coordination ne sera plus une somme fixe. Il sera de 15 450 fr. pour les salaires inférieurs à 38 625 fr., de 40 % du salaire pour les revenus compris entre 38 625 fr. et 54 525 fr., enfin

## Révision de la LPP: l'augmentation du salaire cotisant



de 21 810 fr. pour les salaires de 54 525 fr. à 74 160 fr. (voir graphique ci-contre: « Augmentation du salaire cotisant » – et non pas « assuré », selon un terme équivoque et trompeur). A ce sujet, il faut avoir en mémoire que la commission du Conseil national proposait d'aller encore plus loin: « assurer » des salaires annuels dès 12 360 fr.

### Les effets à long terme d'un choix

Cette proposition soulève une question de fond au sujet du type de système de retraites que l'on veut en Suisse et du rapport entre ses différents « piliers ». Faire que des salaires très bas cotisent également à la prévoyance professionnelle signifie:

1° L'acceptation que l'AVS ne suffira définitivement pas à couvrir « *les besoins vitaux de manière appropriée* », ce qui est pourtant sa mission telle que définie par la Constitution fédérale (art. 112).

2° Une justification affaiblie – du fait que les très bas salaires seront, en partie, couverts par la LPP – du principe selon lequel les rentes AVS devraient varier en fonction du salaire. Par conséquent, se trouvera renforcée la position des partisans d'un montant unique pour les rentes AVS. De l'introduction du « montant unique » découlerait un changement de nature de l'AVS. Elle se rapprocherait ainsi davantage d'un filet social minimal, et totalement insuffisant par ailleurs.

A cela, il faut ajouter que les prélèvements supplémentaires sur les salaires, découlant de cet abaissement du montant de coordination, se feront dès que la loi entrera en vigueur; ils pèseront en particulier sur les très bas salaires (voir graphique mentionné ci-dessus). Par contre, l'effet positif sur les rentes sera différé et ne sera pas sensible avant une vingtaine d'années. Ce décalage, qui n'existe pas dans l'AVS, est la conséquence du financement du 2<sup>e</sup> pilier par capitalisation.

### Taux de conversion abaissé

Le deuxième grand changement décidé par le Conseil national est une diminu-

tion du taux de conversion. Le taux de conversion permet de déterminer le montant qui sera versé chaque année au retraité. Il est actuellement de 7,2%. Ainsi, un capital accumulé de 100 000 francs – à 65 ans et pour un homme – donne, selon les règles de la LPP, une rente de 7200 francs par an, soit 600 francs par mois. Le Conseil national propose de l'abaisser à 6,8% en 10 ans. Le Conseil fédéral voulait, lui, l'abaisser à 6,65% en 13 ans, ce qui est très proche. Ici, nous ne donnons pas le calcul du montant de la rente pour une femme, car il faudrait y ajouter l'élément du passage de l'ouverture du droit à la retraite, par étapes, de 62 à 65 ans.

Ce taux de conversion est uniforme, quel que soit le revenu de l'assuré-e. En cela, il est défavorable – comme le 2<sup>e</sup> pilier en général – aux personnes ayant eu des revenus faibles au cours de leur vie active. En effet, les revenus et la durée de vie après 65 ans sont corrélés positivement: un directeur de banque a un revenu plus important qu'un maçon et son espérance de vie est, en moyenne, aussi significativement plus grande. Cela veut dire – toujours en moyenne – que lorsque deux hommes prennent leur retraite à 65 ans, celui ayant la rente la plus élevée vivra aussi le plus longtemps. Il touchera donc un plus grand nombre de rentes mensuelles. En d'autres termes, les personnes avec des bas revenus financent en partie les rentes de celles ayant des revenus élevés. C'est une solidarité à l'envers, typique du fonctionnement du 2<sup>e</sup> pilier.

### Assurances privées à la fête

L'augmentation de l'espérance de vie, en particulier après 65 ans – « on vit plus

longtemps » –, est incontestable, et bienvenue. De ce point de vue, il est *a priori* logique qu'une baisse du taux de conversion soit proposée, ce qui entraîne des rentes inférieures si les autres éléments déterminants – en particulier l'âge de la retraite et le montant des cotisations – restent constants. En l'occurrence, ces deux éléments sont également modifiés.

1° La modification du montant de coordination, prévue par la 1<sup>re</sup> révision de la LPP, augmente tous les salaires cotisants d'au moins 2910 fr. par an. Cette mesure va donc accroître les cotisations versées par chaque salarié-e. Cette hausse vise à compenser les effets de la baisse du taux de conversion. Elle est censée garantir que les futures rentes servies ne seront pas plus basses que les rentes déterminées par les règles actuelles.

2° La 11<sup>e</sup> révision de l'AVS, adoptée par le Conseil national il y a une année, inclut notamment une modification... de la LPP. Elle s'est conclue par: l'élévation de 3 ans – de 62 à 65 ans – de l'âge donnant droit pour les femmes à une rente de la « prévoyance professionnelle ». Ce fait a cependant été absent du débat sur la révision de la LPP, quand bien même il a une influence directe sur le taux de conversion (il devrait en freiner la réduction).

On peut bien entendu se demander si la diminution du taux de conversion n'est pas trop forte et trop rapide. La gauche parlementaire a plaidé pour un maintien à 7,2% de ce taux pour les deux décennies à venir puis, battue sur ce point, pour un étalement de cette baisse sur 20 ans au lieu de 10. Pour être défaite à nouveau. Les cris de victoire des assureurs privés – qui se réjouissent en parti-

## Paramètres d'un système de retraite

Les paramètres exposés ci-dessous structurent l'essentiel d'un système de prévoyance. Leur compréhension facilite la saisie des mécanismes à l'œuvre dans l'AVS et la LPP.

### 1° Répartition ou capitalisation

Dans le système de répartition – par exemple, l'AVS – les cotisations des personnes actives encaissées pendant l'année servent à verser la même année les rentes des personnes à la retraite. Un certain montant sert de coussin afin d'absorber les fluctuations aléatoires (passagères...).

Dans un système de capitalisation – par exemple, la LPP – les cotisations sont d'abord placées sous formes mobilières (obligations, actions...) ou immobilières (bâtiments, terrain). Ces placements serviront à payer les rentes des personnes travaillant actuellement lorsqu'elles bénéficieront de leur retraite.

### 2° Primauté de prestation ou primauté de cotisation

Dans la primauté de prestation, le niveau des rentes est déterminé à l'avance, par exemple en pour-cent du dernier salaire ou en fonction du salaire moyen pendant la durée d'activité. Les taux de cotisation sont ensuite déterminés afin de financer les prestations et sont révisés en cas de déséquilibre durable (entre prestations et cotisations). Fixer un niveau de prestation et non un niveau de prélèvement est socialement pertinent.

Lorsqu'une caisse de pension utilise la primauté de cotisation, le niveau des cotisations est fixé. Il détermine la hauteur des rentes au moment où elles sont versées la première fois. On prend en compte la situation de la caisse, c'est-à-dire son rendement passé et sa « perception » (sur la base d'une projection) de ces charges futures. La caisse de pension reporte ainsi le risque sur les assuré-e-s (les personnes actives) et les bénéficiaires (retraité-e-s). On constate, pour le 2<sup>e</sup> pilier, qu'un nombre important (en termes de nombre d'assurés) de caisses de pension passe de la primauté de prestation à celle de cotisation. Et les caisses avec primauté de prestation deviennent des exceptions.

### 3° Adaptation des rentes

Si le montant de la rente de retraite en francs est celui du premier versement (maintien de la

valeur nominale), cette rente diminue en valeur réelle (c'est-à-dire ce qu'on peut acheter avec cette rente), entre autres à cause de l'inflation (hausse des prix). Etant donné que les rentes sont versées, en moyenne, pendant de nombreuses années, cette dévalorisation peut être considérable, si leur montant n'est pas adapté (ce qui est tout à fait tangible lorsque l'inflation croît au rythme des années 1980). Pour l'AVS, les rentes sont adaptées selon la moyenne de l'indice des prix et celui des salaires.

Par contre, en général, les caisses de pension n'adaptent que partiellement, voire pas du tout, les rentes versées au renchérissement. D'ailleurs, sauf exception (autorisation de couverture partielle), elles ne peuvent pas garantir une telle adaptation. En effet, l'évolution future des prix ne peut être estimée avec suffisamment de précision pour pouvoir être financée par un système par capitalisation.

### 4. Pérennité

Il est essentiel de déterminer si le cercle d'assurés (le nombre de cotisants) et de bénéficiaires (retraités) d'une institution de prévoyance est pérenne (c'est-à-dire qu'il est durable). En effet s'il ne l'est pas, on peut faire face à un cas de figure où il n'y a plus (ou presque plus) de cotisants. Dans ce cas, un système de répartition est à exclure car les rentes ne pourront plus être versées en l'absence d'un contingent de personnes actives qui abondent au financement.

Ainsi, une entreprise ne peut prétendre à un tel statut. Même une branche économique ne le peut pas. On a constaté par le passé, et cela est encore accentué actuellement, des secteurs industriels ou de services qui, s'ils n'ont pas disparu, ont vu leurs effectifs fondre.

Seul un cercle étendu – au plan national, par exemple, ou, dans une moindre mesure, des services publics ou administratifs (liés à la pérennité de l'Etat) – peut garantir une permanence.

### 5. Diversité et fragmentation

En Suisse, le 2<sup>e</sup> pilier est géré par plusieurs milliers de caisses de pension et fondations collectives avec chacune leur propre règlement qui définit, entre autres, les prestations. On constate, d'une part, une différenciation considérable et, d'autre part, que cette diversité ne

coïncide nullement avec la diversité des besoins des salarié-e-s.

Au contraire, un certain nombre d'entreprises revendiquent, avec force, le fait que leur caisse de pension est un élément important de leur politique du personnel (ou de « gestion des ressources humaines »). Cette fragmentation implique que les luttes pour maintenir ou étendre la protection conférée par la caisse de pension (montant des rentes, rentes de veuf ou pour conjoint non marié...) se font caisse par caisse, donc, sauf exception, entreprise par entreprise. Ce cadre de négociation est très défavorable. Néanmoins, c'est celui qui existe et des revendications dans ce contexte peuvent être une forme de lutte salariale qui est à soutenir.

Une institution centralisée, comme l'AVS, peut – ou pourrait – tenir compte des différences de besoins objectivables, par exemple l'usure prématurée liée à certaines professions.

Un système de retraite devrait prendre en compte la dimension du salaire social qui intègre l'ensemble des formes du salaire.

### 6. Equivalence ou redistribution

Un système de sécurité sociale n'a pas à être basé sur un principe d'équivalence mutualisé entre les prestations et les cotisations. C'est celui sur lequel se basent les assurances privées, ou toute institution d'assurance s'intégrant aux « exigences » du marché et de la rentabilisation et à celles d'une approche contractuelle, individualisée, de l'assurance.

On peut instaurer des règles de répartition qui ne reposent pas sur le principe d'équivalence, mais sur des critères sociaux, ce qui n'implique pas qu'il ne coûte rien (même la gratuité n'est pas synonyme de non-coût).

Plus la situation socio-économique de la population active est marquée par des insertions très inégales dans le processus de travail et de distribution de la richesse, plus la position des retraité-e-s reflétera les inégalités diverses qui ont marqué leur « parcours professionnel ». D'où la nécessité de mécanismes fortement correctifs. Or, le système des trois piliers s'adapte à des inégalités et ne les corrige quasiment pas.

Toutes les combinaisons de ces différents paramètres, et d'autres, ne sont pas possibles. Mais, c'est à partir de ces derniers qu'il faut rénover, transformer ou rebâtir un système de retraite.

► culier de la « *surprise positive* » qu'a constitué l'engagement de la conseillère fédérale social-démocrate Ruth Dreifuss pour un délai de 10 ans (« *Notre récente rencontre avec elle a-t-elle laissé des traces ?* », se demande l'Association suisse d'assurances-ASA) – plaident pour cette interprétation : la décision du Conseil national est taillée sur mesure pour garantir que le marché du 2<sup>e</sup> pilier reste fort lucratif pour les assurances et les banques.

### Les faiblesses du 2<sup>e</sup> pilier mises à nu

L'essentiel est cependant ailleurs. La décision d'abaisser le taux de conversion démontre en effet que le 2<sup>e</sup> pilier est aussi sensible aux effets de l'allongement de la durée de la vie que l'AVS. Or, la prétendue différence dans ce domaine entre le système de capitalisation (2<sup>e</sup> pilier) et le système de répartition (AVS) a toujours été un des arguments majeurs pour développer la prévoyance professionnelle et bloquer un renforcement de l'AVS.

L'autre grand argument en faveur du 2<sup>e</sup> pilier est le suivant : un système de capitalisation n'est pas sensible au rapport entre actifs et passifs, contrairement à un système de répartition, car l'argent nécessaire pour financer la retraite a déjà été « mis de côté ». Ce raisonnement n'offre en fait qu'une sécurité formelle (l'avoir vieillesse sur son compte), mais il n'a aucune validité économique. En effet, comme dans le cas de l'AVS, la réalisation de cet avoir, c'est-à-dire les achats effectués grâce aux revenus procurés par la rente du 2<sup>e</sup> pilier, dépend de ce que produisent les actifs.

Ces constats sonnent le glas de la prétendue supériorité économique des systèmes de retraites par capitalisation. D'autant plus que la fin de l'euphorie des marchés financiers de la seconde moitié des années 90 dissipe l'illusion d'un enrichissement boursier sans fin, surgissant *ex nihilo*, et dont profiteraient les caisses de pension.

Les milieux patronaux et de droite en tirent la conclusion que de nouvelles élévations de l'âge de la retraite sont inévitables. C'est abusif. La vraie question est, en fait, celle de la répartition de la richesse produite et des critères de cette

répartition. L'augmentation de l'espérance de vie ainsi que l'exigence d'une amélioration de la situation des retraité-e-s ayant eu des bas revenus durant leur vie active indiquent la nécessité de consacrer aux retraites une part plus élevée de la richesse sociale produite chaque année. L'augmentation de la productivité, et de la richesse globale produite, au plan macro-économique, rend cela possible et compatible avec un maintien et même une augmentation des revenus des hommes et femmes ayant une activité professionnelle, ainsi qu'un taux d'investissements suffisant pour un développement de l'appareil productif (sans même entrer dans le débat portant sur le caractère de cet appareil productif et des « dépenses » qu'il nécessite).

Certes, une telle option – qui impliquerait une réorganisation profonde des relations entre temps libre et temps de travail sur une vie – exige une maîtrise collective de l'usage (soit aussi des priorités d'utilisation) de la richesse sociale ; ce qui s'oppose à l'actuelle appropriation privative d'une part croissante des ressources et des moyens de production et de financement et de leur concentration dans les mains d'un nombre toujours plus restreint « d'acteurs institutionnels » (fonds de placements, fonds de pension, etc.) et de personnes. Néanmoins, dès maintenant, un redressement de la répartition de la richesse sociale et donc aussi des rapports entre les trois piliers est de l'ordre du possible, du faisable à court terme.

### Saisir l'occasion... pour changer

Cette première révision de la LPP indique les faiblesses de la prévoyance

professionnelle quant à la garantie des rentes finalement versées aux assurés. D'autant plus qu'un nombre croissant de caisses passent de la primauté de prestation, qui garantit le maintien d'une part donnée du dernier salaire, à la primauté de cotisation (voir encart : « Paramètres d'un système de retraite »).

En 2000, 2,45 millions d'assuré-e-s cotisaient à des caisses avec primauté de cotisation, contre 770 000 à des caisses avec primauté de prestation. Les débats ont aussi montré combien le système même du 2<sup>e</sup> pilier rendait, de fait, impossible une vraie transparence sur la situation financière effective des caisses de pension. Cela prive les salarié-e-s de la possibilité de décider démocratiquement, en toute connaissance de cause, de l'avenir de retraites qui, en principe, leur appartiennent.

Or, que font l'USS et le Parti socialiste ? Ils incitent à une extension de ce 2<sup>e</sup> pilier. Ils renoncent à exiger une amélioration des rentes AVS, qui serait pourtant la meilleure réponse pour les personnes ayant eu des bas ou des moyens revenus (un nombre qui ira croissant).

Ils renforcent ainsi la dynamique originelle du système des trois piliers : accroître progressivement le poids de la prévoyance professionnelle et du 3<sup>e</sup> pilier (épargne individuelle) par rapport à celui de l'AVS. Donc renforcer l'individualisation de la retraite par rapport à un mécanisme de solidarité sociale.

Il faut au contraire proposer une alternative qui renforce l'AVS pour en faire une sécurité sociale. Nous y reviendrons dans un prochain numéro de *à l'encontre* avec une proposition élaborée. ■



# Privatiser

On a abondamment parlé, ces derniers mois surtout, du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)<sup>1</sup>, patronné par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques – OCDE<sup>2</sup> qui est à la fois le club des 30 pays nantis du monde et un des moteurs idéologiques de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les objectifs de PISA sont synthétisés en trois points par son maître d'œuvre. Il s'agit de « relancer la collaboration autour de la définition et de l'opérationnalisation des objectifs de l'enseignement, par le biais de méthodes novatrices qui traduisent des jugements sur les compétences utiles dans la vie des adultes. »

Le quotidien « Le Temps » (13 mai 2002) a relayé les thèmes ultra-libéraux de PISA en mettant en relief les propositions de l'Organisation internationale pour le développement de la liberté d'enseignement (OIDE), sise à Genève. Cet organisme plaide pour la privatisation du système scolaire, nouveau champ d'investissements et d'hypersélection sociale. Le terme liberté renvoie, ici, à celle d'ouvrir ce secteur public aux capitaux privés.

Une plume spécialisée, à coup (coût ?) sûr, Anna Lietti, constatait dans ce quotidien romand et international que la Suisse était « coincée » entre la République d'Iran et la Tchéquie, alors que les pays couronnés par l'OIDE suivent les préceptes de PISA sur « les performances » (à partir de la lecture, sic) des élèves : les Pays-Bas, puis l'Australie et la Finlande.

## Dario Lopreno\*

Selon la brochure de synthèse (voir note1), PISA est une enquête qui, dans 27 pays de l'OCDE plus le Brésil, la Lettonie, le Liechtenstein et la Russie, a touché en tout 250 000 jeunes âgés de 15 ans, dont 6100 scolarisés en Suisse (où un échantillon supplémentaire a été tiré

afin de pouvoir évaluer les élèves de 9<sup>e</sup> année scolaire, qui n'ont pas tous nécessairement 15 ans).

L'enquête veut mesurer et comparer internationalement et régionalement « les performances des jeunes de 15 ans en lecture, en mathématiques et en sciences ». Elle porte également sur la motivation des enquêtés et sur leurs stratégies d'auto-apprentissage et, dans quelques pays uniquement, elle a donné lieu à une enquête internationale sur l'aisance dans l'utilisation personnelle de l'ordinateur. L'accent de l'enquête 2000 a été mis sur les compétences en lecture, en 2003 elle sera renouvelée avec un accent sur les maths et en 2006 sur les sciences.

Signalons enfin que PISA ne veut pas mesurer les acquis scolaires *stricto sensu*, mais les « compétences » issues des environnements scolaire et extrascolaire et des motivations de l'élève testé. Mais, une fois cela posé, PISA finit toujours par revenir sur l'école.

En Suisse, plusieurs autorités politiques locales, nombre de partis et d'associations ont frémi d'angoisse à l'idée que la Suisse est classée « moyenne » dans les comparaisons internationales de PISA 2000 (17<sup>e</sup> rang sur 31). Ces mêmes milieux ont carrément eu des sueurs froides à Genève, en apprenant que le canton venait en queue des cantons romands dans le classement PISA. Pour sa part, la presse nous a fourgué des titres à faire frémir. La *Tribune de Genève* a même poussé le bouchon médiatique jusqu'à titrer « Quatre élèves sur cinq ne savent pas lire, mais le Conseil d'Etat est satisfait », le 24 janvier 2002. Même *Le Courrier* a titré le 5 décembre 2001 : « Les élèves suisses peuvent et doivent faire mieux ».

Certaines associations d'enseignants ont vécu leur 11 septembre scolaire, remplaçant les « performances » « moyennes » ou « médiocres » du nouveau système métrique de l'OCDE par « ne plus savoir lire ». Les plus curieux sont allés voir comment cela se passe chez les premiers de classe PISA, tirant parfois des conclusions intéressantes sur les limites

des systèmes scolaires helvétiques, mais tous centrés sur le désir de faire mieux au classement de l'OCDE. La conseillère d'Etat à l'instruction publique genevoise, un peu vexée et un peu fayot, a perdu les pédales et accusé les enseignants genevois concernés d'avoir trop peu pris au sérieux l'enquête, ce qui aurait joué un rôle dans les « mauvais » résultats locaux...

Dans les lignes qui suivent, nous ne traitons pas de PISA à proprement parler. Car ce Jeu olympique du savoir *scolairement correct* nous semble plus important par ce qu'il n'explique pas clairement que par son contenu immédiat. Par ailleurs, il existe déjà plusieurs critiques de ce programme auxquelles nous renvoyons; nous pensons en premier ici au texte de Pierre Varcher<sup>4</sup>. Nous n'entrons pas non plus en matière sur la vaste bureaucratie qu'est l'OCDE et que sont les consortiums nationaux PISA, avec leurs publications ennuyeuses, nombreuses et répétitives, machines qui souffrent d'un syndrome d'auto-reproduction des postes de travail et de la structure. Cette dimension des grandes organisations internationales ne doit pas être négligée.

Nous tracerons en priorité quelques pistes de réflexion afin d'établir une compréhension de PISA à travers les trois objectifs de l'OCDE : opérationnalisation des objectifs de l'enseignement, méthodes novatrices et compétences utiles.

## Quand on « mesurait l'intelligence »

S'il est vrai que la bourgeoisie a toujours eu besoin de mesurer les performances intellectuelles des travailleurs et de les classer, ce besoin s'est fait sentir davantage à certaines époques. Il s'est manifesté plus particulièrement lors des passages d'un stade de développement donné du capitalisme à un « stade supérieur », en termes quantitatifs (contrôle de territoires, de populations, de matières premières, accroissement de la production et du commerce) et qualitatifs (organisation des processus de produc-

\* Enseignant, membre du Syndicat des services publics, Genève.

# élève et école

tion, de reproduction de l'appareil productif et des infrastructures, de commercialisation des produits, de gestion de la force de travail...).

Les profonds changements qui s'opèrent, lors de ces périodes de transition, au cœur des modalités de la production et de la reproduction sociales conduisent à des redéfinitions des relations sociales et professionnelles de pouvoir. Partant, cela touche directement l'éducation scolaire et professionnelle.

L'un de ces moments critiques a été le siècle de l'expansion coloniale, des révolutions industrielles et des nationalismes européens, entre autres. Il a produit une masse d'ouvrages, de théories et de techniques anthropométriques et « culturo-métriques ». Ces mesures de l'être humain et des sociétés humaines ont servi de fondement aux racismes sur lesquels s'est construite l'idéologie des impérialismes<sup>5</sup>.

Un autre épisode important a marqué la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle, avec la domination très élargie du salariat comme rapport de travail, comme mode de vie et comme référence culturelle. Au cours de cette période ont été taillées deux faces, interdépendantes, de l'éducation de masse.

D'un côté, il y avait l'école publique obligatoire, nommée aussi « école laïque républicaine » (désignation autrefois jacobine-pompeuse, aujourd'hui nostalgique-kitsch), puissante institution de formation et d'intégration des futurs salariés.

De l'autre côté, il y avait les « tests de mesure de l'intelligence » (en 1905 avec Alfred Binet et Théodore Simon, en France), puis les mesures du « quotient intellectuel » (en 1912 avec William Stern, en Allemagne). Dans un premier temps, ces tests de mesure servaient à identifier les élèves, et futurs salariés, que les institutions scolaire et médicales considéraient comme des « ratés » : elles les neutralisaient dès l'entrée de l'école publique ou durant le cursus scolaire. C'était des élèves dont l'âge dit chronologique était qualifié de « trop » inférieur

à l'âge dit mental. Le but était alors de séparer le bon grain de l'ivraie ou, plus prosaïquement, selon le docteur Binet, « de dégager de la gangue scolaire la belle intelligence native »<sup>6</sup>.

De ces deux tests de mesure sont issus nombre de dérivés, plus ou moins sophistiqués, utilisés de plus en plus largement par la raison hiérarchique au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Les écoles et le recrutement militaire ou les entreprises – pour ce qui a trait à l'engagement et la promotion – sont des lieux, par excellence, d'application de ces mesures. Les procédures judiciaires en font de même usage.

Tous ces tests ont en commun d'être somme toute très limités. Ils isolent des savoirs scolaires, plus ou moins nombreux, des aptitudes personnelles trop ouvertement liées aux statuts sociaux. De plus, leur nom et leur passé les rendent peu présentables aujourd'hui. Alors que leur contenu les rend trop sommaires pour les opérateurs des multiples sélections scolaires et professionnelles.

## Mesurer pour privatiser les lieux d'acquisition

Après la longue période d'expansion économique (1947-1974/75) et suite à la massification de la formation scolaire et professionnelle liée cette phase prolongée de croissance – massification nommée, à tort, « démocratisation » des études par les illusionnistes de la social-démocratie comme de la droite classique – les données du problème ont changé.

Au niveau de la gestion globale de l'éducation, il ne s'agit plus de disposer d'un outil apparemment objectif de discrimination, de (re)distribution et de sélection des personnes selon leur « intelligence ». Cette fonction était remplie et peut encore l'être par le QI. Le problème auquel s'affrontent les classes dominantes des pays impérialistes est le suivant : mettre en place une standardisation de l'éducation et de la formation à trois niveaux

- Le premier a trait aux **principaux contenus** de l'éducation et de la forma-

tion ; par exemple : la langue première, les mathématiques, les sciences, l'informatique et l'anglais.

- Le deuxième concerne les **niveaux atteints** par les élèves à des échéances précises : fin de scolarité obligatoire, certifications post-obligatoires scolaires ou professionnelles, titres universitaires de base, moyen et avancé ;

- Le troisième, enfin, est en relation avec les modalités des **formations « modulaires »** : c'est-à-dire toutes les formations par certificats progressifs, capitalisables, qu'elles soient continues, de perfectionnement, de recyclage, de réinsertion après chômage ou retour au travail, etc.

Cette standardisation trouve sa raison d'être lorsqu'elle est reliée à la vaste opération de privatisation de l'immense gâteau qu'est le secteur public pour les nantis<sup>7</sup>. Elle prend forme dans la mise sur pied d'une sorte de certification « ISO 9000 » des acquis de la formation scolaire et professionnelle, qui « doit » être réalisée à certains moments clés du cursus des écoliers / élèves / apprentis / étudiants. PISA relève exactement de ce type d'*instrumentarium*.

## La privatisation exige la standardisation par la mesure des « compétences acquises ». Pourquoi ?

1° En premier lieu, parce la généralisation du nouveau système « technique » de production-distribution – les nouvelles technologies de l'énergie nucléaire, des nouvelles matières, des biotechnologies et du génie génétique, toutes fondées sur l'électronique, les processus virtuels et le tout-publicité – combinée avec les difficultés d'accumulation rentable des capitaux ainsi qu'avec le tassement relatif des débouchés marchands a suscité une offensive mondialisée pour la généralisation des privatisations. De manière concertée, les classes dominantes des pays impérialistes, malgré leurs intérêts respectifs particuliers, militent en faveur de l'ouverture de nouveaux territoires d'investissements privés ▶

et d'accaparement privé de la richesse produite.

L'un de ces nouveaux marchés est l'enseignement et la formation. Colossal en termes d'investissements et de rentabilité, ce secteur représente l'équivalent de la découverte d'un nouveau continent pour les investisseurs.

En 1998, ce « marché » est considéré comme pouvant permettre un chiffre d'affaires de 1000 milliards de dollars. Tel est au sein de l'OCDE « *le montant des dépenses annuelles de ses Etats membres en faveur de l'enseignement. Un tel « marché » est activement convoité. Quatre millions d'enseignants, 80 millions d'élèves et étudiants, 320 000 établissements scolaires [...] sont à présent dans la ligne de mire des marchands. Mais il faudra beaucoup d'efforts pour faire appliquer ces textes et rapports, qui demanderaient un démantèlement de l'essentiel du service public de l'enseignement* », écrit Gérard de Séllys<sup>8</sup>.

En Suisse, ce secteur représente 5,5% du Produit intérieur brut (PIB), soit plus de 20 milliards de francs en 1998. Or ce continent éducatif est éclaté, dispersé, atomisé, différencié, hétérogène. Il faut donc l'explorer et le prendre en main au plan international. Autrement dit, il faut le standardiser au plus près, pour mieux pouvoir le dépecer.

2° Ensuite, parce que les entrepreneurs, actionnaires et rentiers qui décident des tenants et aboutissants de ce vaste projet prennent de gros risques politiques et économiques. D'une part, la concrétisation de cette privatisation peut susciter des oppositions massives, peut-être dures, de la part des milieux syndicaux et professionnels (enseignants, formateurs, éducateurs, personnel administratif et technique, etc.) et des élèves, apprentis et étudiants. Une résistance-réaction pourrait se manifester chez des salarié·e·s parents d'élèves. Ce front social peut s'élargir.

D'autre part, *a priori*, il n'est pas exclu que ce type d'opposition puisse trouver une expression politique majeure. Cela serait susceptible de faire vaciller quelques projets néo-conservateurs analogues.

C'est pourquoi les acteurs de la privatisation opèrent un véritable travail institutionnel, de diffusion idéologique, de programmation de leur contre-réforme, avant de susciter des oppositions qui seraient plus difficiles à maîtriser.

3° Il ne s'agit pas livrer en pâture ce gâteau aux entreprises privées sans autre forme de procédé. Car les voies de la privatisation d'un secteur aussi vaste, décentralisé et au centre de la production-reproduction sont innombrables. L'article de Lucienne Girardbille et Pierrette Iselin, dans le journal du Syndicat des services publics (SSP), donne un excellent aperçu de l'ampleur de cette complexité<sup>9</sup>. Car, aussi, avec le nouveau système technique en place, les exigences des employeurs en termes de « compétences » des salarié·e·s sont tellement pointues, différenciées et instables que la bourgeoisie veut réréguler ce secteur avant de libéraliser.

C'est ce point qui explique, par exemple, le contenu et le nombre des accords et des conventions tels ceux de Lisbonne (1997), de la Sorbonne (1998), de Bologne (1999), de Salamanque (2001), de Prague (2001) et, l'an prochain, de Berlin, pour la création d'un « *espace européen des hautes écoles* »<sup>10</sup>, ouvert à la privatisation mais hautement standardisé.

Il s'agit en fait d'une forte dérégulation pour encaisser les bénéfices, mais d'une haute régulation pour organiser le marché de manière totalement ouverte (globalisée)... C'est là la grande contradiction interne, difficile à surmonter, dudit néolibéralisme au cours de cette période historique de l'impérialisme du troisième âge.

4° Cette dérégulation implique une réorganisation profonde et une centralisation des diverses autorités nationales de la politique de l'éducation. Issues de décennies de clientélisme, de compromis entre fractions politiques dominantes, de concessions aux oppositions, aux secteurs économiques ou aux régions, ces institutions sont peu opératoires. A défaut de cette réforme, la re-régulation néolibérale va être des plus chaotiques.

En Suisse, le « *think tank* » patronal « Fondation Avenir suisse » se préoccupe

tout particulièrement de cet aspect des choses<sup>11</sup>. De même, la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a pris prétexte des résultats PISA pour annoncer la mise en place d'une « *Alliance pour l'éducation* » fédérale, afin de réunir tous « *les différents partenaires du monde de l'éducation et du travail* »<sup>12</sup> du pays. La standardisation par la mesure des compétences acquises (PISA) participe de ce projet.

5° Avant de l'immerger dans la privatisation, le marché de la formation professionnelle est repensé de manière à offrir le maximum de fiabilité. La bourgeoisie et ses décideurs savent, d'expérience, qu'il y a beaucoup d'employeurs peu scrupuleux.

Mais il est aussi repensé de façon à offrir le maximum d'utilitarisme dans la formation, et donc le maximum de souplesse, de possibilité de réorientation et de recyclage non choisis, en faveur des employeurs. C'est là un des sens profonds des programmes du type PISA. Une fois les acquis testés – et donc certifiables – le débat peut, par exemple, mieux s'ouvrir sur les mesures d'éducation et de formation privées, dont les mesures dites « modulaires ». La formation est devenue marchandise.

### Les promesses de la formation modulaire.

Cette formation « en modules » – prolongement des formations en général, mais surtout visant ceux et celles qui n'ont pas suivi la voie royale des hautes écoles – sera éclatée dans le temps, dans l'espace et même dans les matières. Les besoins et exigences des employeurs s'imposeront, dans l'état actuel des rapports de forces sociaux et politiques. Il est clair que l'idée modulaire ne serait pas forcément à remettre en cause en tant que telle. Toutefois, dans le contexte qui nous concerne, elle offre un tapis rouge à la privatisation d'une partie de la formation/éducation. Elle va alors se concrétiser dans :

1° la généralisation des chèques-formation (argent mis à disposition de personnes qui s'adressent aux multiples formateurs, notamment privés) pour les

besoins de suppléments de formation et de recyclage ;

2° la mise en place de la « validation des acquis », « tout au long du cursus professionnel », sera homologuée pour chacun. Le nouveau curriculum vitae standardisé officiel européen ne le prévoit-il pas ? Mais, cette homologation sera effectuée sur la base des stricts besoins de l'« économie ». Ces derniers se feront de plus en plus pressants, car présents toujours plus sur ce marché par le biais de la formation privée et des arrangements entre employeurs et entreprises formatrices ;

3° la généralisation des situations individualisées dans la formation va s'articuler avec l'individualisation des salaires, rendant presque impossible l'application de mécanismes salariaux issus des conventions collectives de travail ;

4° la valorisation des formations élémentaires et, donc, mal rétribuées, pour les jeunes en difficulté sortant de scolarité obligatoire ; la justification est simple : le secteur privé modulaire offre « de toute façon » ce qu'il faut... par la suite ;

5° la possibilité de déplacer sur le/la salarié-e une partie des coûts de formation continue (dépenses de matériel, de connexion Internet et de documentation personnelles) ; ayant appris à se servir de l'ordinateur à l'école et ayant chez lui un ordinateur, les formations par Internet, individualisées (et standardisées !) apparaîtront comme la seule issue. Il faut noter que ce genre de formation fait écho à l'essor de trois marchés de biens et services à conquérir : informatique à domicile, formation à distance et télétravail.

6° le déplacement du temps de formation – souvent « choisi » mais, de fait, obligatoire – sur le temps « libre » des salariés « modularisés » ;

7° la mise en concurrence des prestataires privés avec les institutions de formation publiques ; ces dernières vont perdre une part importante de leurs ressources financières dès lors qu'elles n'offrent plus la palette des possibilités offertes par le « marché » (en fait un système qui aura tendance à devenir oligopolistique) qui, lui, est forcément plus utilitariste et, d'apparence, plus souple ;

8° la possibilité de combiner des formes d'éducation précoces mixtes, du type enseignement public et prestataires privés dans les institutions publiques, peut-être pour des matières de base même ; de la sorte l'introduction de la publicité à l'école (le marché des jeunes est en extension) deviendrait la norme, sous le prétexte de financer l'« égalité des chances ».

### Autonomie des établissements... et mériter dès trois ans.

A côté de la formation en modules – débattue par les milieux patronaux et le maître d'œuvre de l'enquête PISA – les auteurs des analyses des résultats de PISA 2000 préconisent d'introduire l'autonomie de fonctionnement et d'engagement des établissements scolaires.

Cela permettrait de faire fonctionner le public comme une entreprise privée, de mettre les établissements en concurrence entre eux, aux dépens de tout fonctionnement solidaire et redistributif, pénalisant à terme les établissements socialement « mal » lotis.

Ce fonctionnement issu des recommandations du *New Public Management* est déjà à l'œuvre dans une partie considérable du secteur public. Il lui manque quelques coups de cravache pour être généralisé. Voilà qui sera fait, avec l'aimable collaboration de PISA, au nom de l'amélioration des compétences de votre enfant...

Pour parfaire la remontée de la Suisse dans le classement de l'OIDEI, les grands promoteurs de la privatisation de l'enseignement préconisent de faire commencer l'école plus tôt : vers 3 ou 4 ans. L'OCDE préconise même l'hétérogénéité – c'est-à-dire mélange des élèves, sans regroupements du type section mais avec des enseignements spécifiques au niveau des élèves pour certaines branches – dans les classes de scolarité obligatoire.

Venant de ces milieux, la chose pourrait étonner. Gageons que la scolarité de base étant la moins rentable et la plus nécessaire pour la suite, ils veulent la faire commencer le plus tôt possible, de manière hétérogène, afin de permettre à tous les « méritants » de se profiler pour la loterie de la sélection post-obligatoire.



Les enfants de milieux favorisés auront toujours à disposition, outre le « mérite », les roues de secours semi-privées ou privées, si nécessaire.

Car c'est bien d'une école de la sélection sociale et par le « mérite » qu'il s'agit. Gageons aussi que, de cette manière, ils pensent pouvoir dégager plus de force de travail, féminine, au niveau du pays. Car diverses couches de main-d'œuvre commencent à se faire rares, en Europe, malgré le chômage.

### Les organisateurs de la privatisation

Ces nouvelles stratégies sont mises en place par les différents acteurs majeurs de la globalisation. Ces acteurs sont les « think tank » et les lobbies des multinationales, les groupes dominants des pays de ladite triade (les Etats-Unis et la zone ALENA ; le Japon et sa zone d'influence économique d'Asie orientale ; l'Union européenne (UE), voire uniquement le noyau dur de l'Union européenne, constitué par l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France qui, parfois, cooptent un ou d'autres pays), ainsi que l'OCDE, l'OMC et leurs diverses structures.

Les trois principales institutions qui fonctionnent à tous les échelons sont les suivantes.

1° La Chambre de commerce internationale (CIC), fondée en 1919 ; elle regroupe des entreprises et des associations patronales de 130 pays détenant la Cour internationale d'arbitrage en matière de commerce et d'investissement. Elle est dominée par les grandes multinationales de la « globalisation », reconnue par l'ONU et sa Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

2° L'European Round Table of Industrialists (ERT)<sup>13</sup>, une « Table ronde européenne » née en 1983 et regroupant les dirigeants d'une cinquantaine de multinationales agissant en Europe dont les grands de l'informatique, de l'alimentation, des pharmaceutiques.

3° L'OCDE: ses intentions sur la privatisation de l'éducation sont exposées d'une manière particulièrement crue et cynique dans le rapport « La faisabilité politique de l'ajustement » de Christian Morisson<sup>14</sup>.

4° L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC, qui, depuis le milieu des années 90, tente d'ouvrir avec succès tous les services, dont l'éducation et la formation, aux entreprises privées. L'AGCS a permis de qualifier les subventions (donc aussi les subventions d'Etat aux écoles...) de « distorsion » « préjudiciable » à la libre concurrence... ce qui change toutes les données à venir en matière de politiques de l'éducation<sup>15</sup>.

### Une « opérationnalisation novatrice et utile »...

Au vu de ce qui précède, les mots par lesquels l'OCDE caractérise PISA prennent plus de sens: *opérationnalisation des objectifs de l'enseignement*, par des *méthodes novatrices*, en jugeant les com-

petences utiles pour la future vie d'adulte des enquêtés de 15 ans.

L'opérationnalisation consisterait-elle à établir une adéquation étroite entre la formation de base, que mesure PISA, et les besoins présents des entreprises, y compris celles qui vont se jeter sur le marché de l'éducation ?

L'accent mis par l'enquête sur le français, les mathématiques, les sciences et l'informatique ne pourrait-il pas le laisser penser ?

Les méthodes novatrices consisteraient-elles dans la privatisation globale, partielle ou modulaire de l'enseignement ? L'enseignement est un secteur où domine déjà, selon les pays, des multinationales, surtout australiennes, nord-américaines, britanniques et françaises. Elles se meurent de ne pas pouvoir étendre plus leurs marchés, avec les marchés « collatéraux » qui y sont attachés (de l'informatique à l'habillement, en passant par les produits musicaux, etc.).

Les compétences utiles de l'élève pour le futur résideraient-elles dans la capacité à « internaliser » (dans sa propre vie privée) une partie des coûts et du temps de formation, voire d'éducation, à travers les nouvelles technologies de la communication ?

Tout cela a, évidemment, été emballé dans un discours officiel parfaitement

objectiviste et convivial. Lors d'une conférence publique, une responsable suisse de PISA a dit ne pas s'être posé la question des intentions de l'OCDE dans cette affaire<sup>16</sup>. On croit rêver !

Tandis que, dans un élan de naïveté ou d'hypocrisie, l'Institut de recherche et de documentation pédagogique en appelle au devoir d'information à l'égard des parents et du public: « Dans quelle mesure les jeunes adultes sont-ils préparés à relever les défis que leur réserve l'avenir? Sont-ils capables d'analyser, de raisonner et de communiquer leurs idées d'une manière efficace? Ont-ils les capacités nécessaires pour poursuivre leur apprentissage tout au long de leur vie? Certaines formes d'enseignement et d'organisation scolaire sont-elles plus efficaces que d'autres? Les parents, les élèves, le public et les pouvoirs publics (ou autorités scolaires) ont besoin de savoir. »<sup>17</sup>

Les milieux syndicaux, associatifs enseignants, mais aussi les élèves et leurs regroupements, ainsi que les parents ne devraient-ils pas prendre au sérieux et en main le futur de la formation et ne pas succomber à la logique concurrentielle, qui suscitera des angoisses (et des dépenses) pour « assurer la réussite de leurs petits »... Une réussite mesurée par quoi? ■

1. Concernant PISA, cf. OCDE, *Connaissances et compétences: des atouts pour la vie. Premiers résultats de PISA 2000*, éd. OCDE, Paris, 2001, disponible sur le site officiel PISA <http://www.pisa.oecd.org/>; OCDE, *Préparés pour la vie? Les compétences de base des jeunes. Rapport national de l'enquête PISA Suisse*, éd. OFS et CDIP, Neuchâtel, 2002, texte existant en résumé de 30 pages sous l'intitulé *Synthèse du rapport national PISA*, disponible sur [http://www.statistik.admin.ch/stat\\_ch/ber15/pisa-pres/pisa-f.pdf](http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber15/pisa-pres/pisa-f.pdf); Consortium romand PISA, *Compétences des jeunes romands. Résultats de l'enquête PISA 2000 auprès des élèves de 9e année*, éd. IRDP, Neuchâtel, 2001, disponible sur le site du SRED [http://agora.unige.ch/sred/rmz/PISA/PISA2000\\_RapportRomand.pdf](http://agora.unige.ch/sred/rmz/PISA/PISA2000_RapportRomand.pdf). Vous pouvez demander à l'auteur du présent article, via l'adresse e-mail de *à l'encontre*, les questionnaires PISA aux écoles et un exemple complet de questionnaire PISA aux élèves (site: <http://www.alencontre.org>).

2. Cf. site Internet OCDE, liste des pays membres sous « en savoir plus » puis « pays membres »: <http://www.oecd.org/FR/home/0,,FR-home-0-nodirectorate-no-no-no-0,00.htm>.

3. OCDE, *Connaissances et compétences*, texte cité, avant-propos, p. 3.

4. Pierre Varcher, « Evaluation des systèmes scolaires par des batteries d'indicateurs du type PISA: vers une mainmise néolibérale sur l'école? », Genève, janvier 2002, disponible sur le site <http://www.arobase-ge.ch>, sous « en débat » puis sous « PISA ».

5. Cf. Brain Sciences Institute, *A Review of the work of the Brain Science Institute covering the period 1.1.1999-31.12.2000*, éd. BSI, Hawthorn Victoria, 2001, vol. 3, disponible sur: [http://www.scan.swin.edu.au/percept\\_01.pdf](http://www.scan.swin.edu.au/percept_01.pdf).

6. Idem et *Sciences Humaines*, n° hors série, « 1900-2000: un siècle de sciences humaines », éd. Sciences Humaines, Paris, septembre 2000.

7. Cf. Nico Hirt, « Les trois axes de la marchandisation scolaire », in *Etudes marxistes* n° 56, Bruxelles, mai 2001, texte disponible sur <http://users.swing.be/aped/Fiches/F0073.html>.

8. Gérard de Sélys, « Un rêve fou des technocrates et des industriels. L'école, grand marché du XXI<sup>e</sup> siècle », *Le Monde diplomatique*, juin 1998.

9. Lucienne Girardbille et Pierrette Iselin, « Les tendances de privatisa-

tion dans l'enseignement », *Les services publics*, Lausanne, 8 sept. 2000.

10. On trouve sur le site de [swiss-science.org](http://swiss-science.org), organisme publiant le magazine *Vision*, produit de la rencontre politique des grands organismes fédéraux de l'éducation et de la science, des hautes écoles et de quelques multinationales bancaires et industrielles, sous [http://www.swiss-science.org/html\\_f/frameset/frame-set.htm](http://www.swiss-science.org/html_f/frameset/frame-set.htm), et sous News Dossiers/Les réformes de Bologne, toutes les informations sur ces accords et conventions.

11. Cf. le site <http://www.avenirsuisse.ch/index.php?id=488> et les articles de Madeleine von Holzen et de Xavier Comtesse sur le site <http://www.swissup.com>.

12. CDIP, « Action commune au lendemain de PISA », communiqué de presse de la CDIP du 7 mars 2002 (<http://edkwww.unibe.ch/f/CDIP/Geschaefte/PISA/pisa.html>)

13. Suzan George, dans *Le Monde diplomatique* de décembre 1997, relate l'histoire de l'ERT et montre comment, avec le socialiste français Delors, l'ERT a pris une place déterminante dans les institutions européennes.

14. Christian Morisson, « La faisabilité politique de l'ajustement », *Cahier de développement de l'OCDE, Cahier de politique économique* n° 13, éd. OCDE, Paris, 1996, disponible sur le site de l'OCDE sur <http://www.oecd.org/pdf/M00005000/M00005992.pdf>.

15. Concernant l'accord AGCS, cf. le site officiel de l'OMC, sous [http://www.wto.org/french/tratop\\_f/ser\\_v\\_f/1-scdef\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/ser_v_f/1-scdef_f.htm), et le site du Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes du Canada, sous [http://www.cupw-sttp.org/pages/document\\_fra.php?Doc\\_ID=38](http://www.cupw-sttp.org/pages/document_fra.php?Doc_ID=38); sur l'AGCS et la Suisse, voir Alessandro Pelizzari, « L'AGCS: un nouveau rendez-vous de résistance pour les mouvements sociaux », octobre 2001, Lausanne, disponible sur <http://attac.org/nonewround/doc/doc18.htm>

16. Cf. Conférence « Autour de l'enquête PISA », tenue à Genève, le 18 mars 2002, à la Maison des associations, en présence notamment de Mme Hguette McKluskey de l'équipe nationale suisse de PISA.

17. Cf. la présentation de PISA sur le site de l'IRDP (<http://www.irdp.ch/ocde-pisa/prespisa.2.htm>).

# L'apport de Marx

Hal Draper

*La troisième partie de l'étude de Hal Draper « Qu'est-ce que le socialisme-à-partir-d'en-bas ? » est publiée ci-dessous. Comme déjà indiqué, cette étude publiée dans sa version finale en 1966 porte aussi le titre: « Les deux âmes du socialisme ».*

*Les deux premières parties peuvent être lues dans « à l'encontre » n° 5 et 6 et sont accessibles sur notre site [www.alencontre.org](http://www.alencontre.org).*

*Pour rappel, Hal Draper (1914-1990) s'est engagé dans les jeunesses socialistes aux Etats-Unis. Il rejoint dans les années 30 le mouvement marxiste-révolutionnaire. En son sein, fin des années 30, il adoptera une position favorable à la caractérisation de l'URSS comme un régime bureaucratique collectiviste, exploiteur et répressif. Parmi ses œuvres, il faut mentionner son ouvrage en plusieurs volumes « Karl Marx Theory of Revolution » publié dans les années 70 et début 80 par les éditions Monthly Review Press. Les thèmes abordés par Hal Draper éclairent sous un angle rafraîchissant – par un lecteur minutieux de l'œuvre complète de Marx – des éléments constitutifs de la pensée marxienne. Cette œuvre, dont on parle beaucoup, mais qui est très rarement lue est soumise, dès lors, à la répétition de quelques passages stéréotypés. En outre, l'ombre portée du stalinisme et de la social-démocratie a recouvert les écrits de Marx. Certains, qui les méconnaissent, n'en cherchent pas moins à s'en éloigner en modernisant un vocabulaire. Le résultat est clair: ils ventriloquent « par en bas » pour se dispenser de réfléchir « par en haut ». Cela revient au formalisme superficiel de la pensée critique critique dont Marx opère la critique dans ses écrits sur Bruno Bauer, ce que Hal Draper met en lumière. – Réd.*

L'utopisme était élitiste et antidémocratique parce que, intrinsèquement, il était utopique; c'est-à-dire parce qu'il envisageait des normes à partir d'un modèle préfabriqué, parce qu'il établissait un plan rêvé dont l'existence devait être imposée. Avant tout, il était, en tant que tel, hostile à toute idée de transformation de la société provenant d'une intervention dérangeante des masses laborieuses à la recherche de leur libération. Et cela même dans le cas de figure où l'utopisme acceptait le recours à cet « instrument » du mouvement de masse afin de faire pression sur les sommets. Dans le mouvement socialiste tel qu'il s'est développé avant Marx, jamais l'orientation de l'idée socialiste ne recoupait celle de la démocratie à partir d'en bas.

Cette intersection, cette synthèse, fut la plus grande contribution de Marx. En comparaison, l'entière du contenu de son *Capital* passe au second rang. Ce recoupement se trouve au cœur du marxisme: « Cela est la loi, tout le reste n'est que commentaire. » Le *Manifeste communiste* de 1848 marque les premiers pas de l'autoconscience du mouvement (selon les termes d'Engels) « dont

la conception était, depuis le tout début, que l'émancipation de la classe ouvrière doit être mise en œuvre par la classe ouvrière elle-même ».

Le jeune Marx a eu un parcours intellectuel qui s'est ébauché depuis les étapes les plus élémentaires, au même titre où embryon humain passe par le stade branchial. Ou, pour le présenter différemment, il a été vacciné, pour la première fois, lorsqu'il a attrapé le microbe le plus répandu, à savoir l'illusion en un despote illuminé. Lorsqu'il était âgé de 22 ans, le vieil empereur est mort, et Frédéric Guillaume IV a accédé au trône<sup>1</sup> au milieu des hosannas [de l'hébreu « sauve-nous de grâce », acclamations dans une procession religieuse] lancés par les libéraux et des attentes de réformes démocratiques venant d'en haut. Aucune de ces attentes ne s'est concrétisée. Dès lors, plus jamais Marx n'est retombé dans cette conception, qui a embrouillé tout le socialisme à partir de ses espoirs placés dans des dictateurs-sauveurs ou des présidents-rédempteurs.

Marx est entré en politique comme l'éditeur de combat d'un journal qui était

l'organe de l'extrême gauche du courant démocrate-libéral de la Rhénanie industrialisée [éditeur en 1842 de la *Rheinische Zeitung*]. Et rapidement, ce journal s'est transformé en l'expression écrite de la totalité du courant démocratique radical de l'Allemagne. Le premier article qu'il publia était une polémique en faveur d'une liberté de presse illimitée face à toute censure de l'Etat.

Lorsque le gouvernement impérial le fit révoquer [du poste de rédacteur], il se tourna vers les nouvelles idées socialistes venant de France. Dès lors, ce héraut reconnu de la démocratie libérale devint socialiste; il continua à se faire le champion de la démocratie. Mais, pour lui, la démocratie avait acquis un sens plus profond. Marx était le premier penseur et dirigeant socialiste qui adhéra au socialisme au travers d'un combat pour la démocratie libérale.

Dans les *Manuscrits de 1844*<sup>2</sup>, il rejette le « communisme vulgaire existant » qui nie la personnalité de l'être humain. Il était à la recherche d'un communisme qui serait un « humanisme complètement développé ». En 1845, lui et son ami Engels ont développé une argumentation contre l'élitisme d'un courant socialiste représenté par quelqu'un comme Bruno Bauer<sup>3</sup>. En 1846, ils commencent à organiser les « communistes démocratiques » allemands en exil à Bruxelles. Engels écrivait alors: « Dans notre époque, démocratie et communisme ne font qu'un. [...] Seuls les prolétaires sont capables de réellement fraterniser sous le drapeau de la démocratie communiste. »

En élaborant le premier point de vue qui unit la nouvelle idée communiste avec les nouvelles aspirations démocratiques, Engels et Marx sont entrés en conflit avec les sectes communistes existantes, comme celle de Weitling<sup>4</sup>, qui rêvait à une dictature messianique. Avant de s'unir au groupe qui se transformera en Ligue communiste – pour laquelle ils écriront le *Manifeste communiste* – ils ont stipulé qu'il fallait que l'organisation passe d'une élite conspirative d'un ancien style à un groupe ouvert de propagande et que tout « ce qui pouvait ►

conduire à un autoritarisme superstitieux soit éliminé des statuts». De plus, le comité dirigeant devait être élu par l'ensemble des membres, cela contre la tradition des décisions depuis le haut. Ils ont gagné la Ligue à cette approche et, dans un journal en 1847, peu de mois avant la parution du *Manifeste communiste*, le groupe déclarait: «*Nous ne faisons pas partie de ces communistes qui aspirent à détruire la liberté personnelle, qui désirent transformer le monde en une énorme caserne ou en une vaste maison de correction. Il y a certainement des communistes qui, avec la conscience légère, refusent d'admettre la liberté personnelle et voudraient la faire disparaître du monde, car ils considèrent qu'elle constitue un obstacle à une harmonie complète. Mais nous ne désirons en aucune mesure échanger la liberté contre l'égalité. Nous sommes convaincus... que dans aucun ordre social la liberté personnelle ne sera plus assurée que dans une société fondée sur la propriété commune... [Commençons] à nous mettre au travail afin de participer à l'établissement d'un Etat démocratique dans lequel chaque partie pourra par la parole ou l'écrit gagner une majorité à ses idées.*»

Le *Manifeste communiste*, qui est le fruit de ces discussions, proclama que le premier objectif d'une révolution consistait à «*gagner la bataille de la démocratie*». Lorsque, deux ans plus tard, et après le déclin des révolutions de 1848, la Ligue communiste scissionna, ce fut une fois de plus à partir d'un conflit avec le putchisme du «communisme vulgaire», qui désirait substituer au mouvement de masse réel d'une classe ouvrière éduquée et consciente des groupes de révolutionnaires déterminés. Marx leur dit: «*La minorité fait de la simple volonté la force motrice de la révolution en lieu et place des relations de force réelles. Tandis que nous disons aux travailleurs: «Vous devrez traverser 15, 20 ou 50 ans de guerre civile [les auteurs de trouvent dans un contexte européen d'affrontements et de guerres civiles – réd.] ou de guerre internationale [quelque 50 ans plus tard éclatera la Première Guerre mondiale avec les crises de 1917 à 1920 – réd.] non seulement afin de changer les conditions existantes, mais aussi pour vous changer vous-mêmes afin d'être aptes à une hégémonie [domination] politique», vous, sur l'autre versant, vous dites aux travailleurs: «Nous devons obtenir le pouvoir d'un coup, de suite, autrement nous devons aller nous coucher.*»

«*Afin de vous changer vous-mêmes afin d'être aptes à une hégémonie [domina-*



Marx, étudiant en 1836.



Engels, à l'âge de 19 ans.

tion] politique»: voilà le programme de Marx pour le mouvement de la classe travailleuse et cela aussi bien contre ceux qui disent chaque dimanche que les travailleurs peuvent prendre le pouvoir que contre ceux qui affirment qu'ils ne le pourront jamais. Le marxisme est donc né dans un combat devenu conscient contre les avocats des dictatures éducatives, des dictateurs-sauveurs, des élites révolutionnaires, des communistes autoritaires que contre des bienfaiteurs philanthropiques [ce protestantisme caritativiste qui a marqué si fortement la gauche helvétique – réd.] et des bourgeois libéraux. Cela était le marxisme de Marx et non pas cette monstruosité caricaturale qui est labellisée à la fois par l'establishment académique – qui frémit face à l'esprit inébranlable d'opposition révolutionnaire de Marx au statu quo capitaliste – et par les staliniens et né-staliniens qui doivent cacher que Marx avait déclaré une guerre à leur modèle. «*Ce fut Marx qui a lié ensemble les deux idées de socialisme et de démocratie*»<sup>5</sup>, parce qu'il a développé une théorie qui a rendu possible cette synthèse pour la première fois. Le «noyau dur» de cette théorie réside dans la proposition suivante: il existe une majorité sociale qui a un intérêt et un mobile afin de changer le système; et l'objectif du socialisme peut être l'éducation et la mobilisation de cette masse majoritaire. Elle est constituée de la classe des exploités, de la classe laborieuse, d'où provient, en fin de compte, la force motrice d'une révolution. De là un socialisme à partir d'en bas est possible, sur la base d'une théorie qui envisage les potentialités révolutionnaires d'amples majorités, même si elles apparaissent attardées, à certains moments et dans certaines régions. Le *Capital*, après tout, n'est rien d'autre que la démonstration des fondements économiques de cette proposition.

Ce n'est qu'une telle théorie d'un socialisme de la majorité salariée qui rend possible la fusion d'un socialisme révolutionnaire et d'une démocratie révolutionnaire. Nous ne voulons pas ici argumenter en quoi notre conviction de ce que nous croyons est justifiée. Nous insistons seulement, ici, sur l'alternative. Tous les socialistes ou les prétendus réformistes qui rejettent cette approche doivent se ranger dans le camp du socialisme à partir d'en haut, que ce soit sous les variantes réformistes, utopiques, bureaucratiques, staliniennes, maoïstes ou castristes.

Cinq ans avant le *Manifeste communiste*, un récent converti au socialisme, âgé de 23 ans, écrivait dans la vieille tradition élitiste: «*Nous pouvons recruter dans nos rangs dans ces classes [sociales] qui ont joui d'une assez bonne éducation, c'est-à-dire dans les universités et parmi les couches de commerçants...*» Le jeune Engels [car c'était lui] a appris, par la suite, bien mieux. Mais cette sagesse obsolète continue à nous accompagner plus que jamais.

### Le mythe de l'anarchisme libertaire

L'un des autoritaires les plus convaincus dans l'histoire du radicalisme [au sens de la gauche] n'est autre que «le père de l'anarchisme», Proudhon [1809-1865] dont le nom est, périodiquement, remis à l'ordre du jour comme un modèle «libertarien», à cause de sa répétition laborieuse du vocable «liberté» et parce qu'il invoquait la «révolution à partir d'en bas».

Certains pourraient être prêts à passer par-dessus son antisémitisme de type hitlérien («*Le juif est l'ennemi de l'humanité. Il est nécessaire de renvoyer cette race en Asie ou de l'exterminer...*»). Ou même d'omettre son racisme plus général (il pensait qu'il était correct que le sud des Etats-Unis maintienne les Noirs américains dans une situation d'esclavage dans la mesure où ces derniers se trouvaient à l'échelle le plus bas des

racas inférieures). Ou encore de se désintéresser de son exaltation de la guerre en tant que telle (sous une forme très similaire à Mussolini). Ou encore d'oublier sa perception selon laquelle la femme n'avait aucun droit («*Je lui dénie tout droit politique et toute véritable capacité d'initiative. Pour la femme, la liberté et le bien-être ne résident que dans le mariage, la maternité, et les devoirs ménagers.*»). Cela revient à la formule «Kinder-Kirche-Küche» des nazis. Il n'est pas possible de dissimuler son opposition violente non seulement aux syndicalistes, mais, y compris, au droit de grève (il a même soutenu des actions de police brisant des grèves) et à toute et à chaque idée ayant trait au droit de vote, au suffrage universel, à la souveraineté populaire ainsi qu'à l'idée en soi de Constitutions («*Toute cette démocratie me dégoûte. Que ne donnerais-je pas pour voler dans les plumes, avec mon poing serré, de cette populace.*»).

Ses écrits pour une société idéale intègrent spécialement la suppression de tout autre groupe [politique], de toute réunion de plus de 20 personnes, de toute presse libre et de toute élection. Dans les mêmes écrits, il envisage une «*inquisition générale*» et la condamnation de «*plusieurs millions de personnes*» aux travaux forcés, «*une fois la révolution faite*». En arrière-fond de ses vues, il y avait un mépris virulent pour les masses populaires, ce qui constitue le fondement nécessaire d'une conception du socialisme venant d'en haut, cela en contraste total avec le marxisme qui s'ancre dans une vision opposée. Les masses sont corrompues et bonnes à rien («*J'adore l'humanité, mais je crache sur les êtres humains!*»). Les hommes ne sont «*que des sauvages que nous devons civiliser et cela sans en faire nos souverains*», écrit-il à un ami qu'il reprend avec dédain: «*Vous croyez toujours dans le peuple.*» Le progrès, pour lui, ne peut être atteint que par la maîtrise que s'arrogue une élite qui prend soin de n'accorder au peuple aucune souveraineté. A certains moments, il fut à la recherche de quelque dirigeant despotique comme pouvant être le dictateur unique qui pourrait amener la révolution: Louis Bonaparte (il écrivit un livre entier, en 1852, portant aux nues l'empereur, Napoléon III, comme le vecteur de la Révolution), puis le prince Jérôme Bonaparte et finalement le tsar Alexandre II [empereur de Russie dès 1855] à propos duquel il écrivit: «*N'oubliez pas que le despotisme du tsar est nécessaire à la civilisation.*»

Il y avait un candidat pour le travail de dictateur qui était évidemment plus

proche de son domicile: lui-même. Il a élaboré un schéma détaillé pour un système économique mutualiste, à la forme coopérative, qui pourrait se diffuser afin d'intégrer tous les secteurs économiques et, de là, l'Etat. Dans ses écrits, Proudhon se donna le poste de gérant en chef (PDG), qui, naturellement, n'était pas soumis à un contrôle démocratique, qu'il méprisait tant. Il avait pris soin, à l'avance, d'en dessiner tous les détails: «*Etablissement d'un programme secret pour tous les gérants. Elimination irrévocable de la royauté, de la démocratie, des propriétaires, etc.*» «*Les gérants sont les représentants naturels du pays. Les ministres ne sont que des dirigeants supérieurs ou des directeurs généraux: comme ce sera le cas un jour... Lorsque nous serons les maîtres, la religion sera ce que nous voulons qu'elle soit; il en ira de même pour l'éducation, la philosophie, la justice, l'administration et le gouvernement.*»

Le lecteur qui serait plein d'illusions sur l'anarchisme «libertarien» pourrait poser la question: y avait-il quelque chose qui ne soit pas sincère à propos de son grand amour pour la liberté?

Pas du tout: il est seulement nécessaire de saisir ce que la «liberté» anarchiste signifie. Proudhon a écrit: «*Le principe de liberté est celui à l'œuvre dans l'abbaye de Thélème [par référence à Rabelais]: faites ce que vous voulez.*» Et ce principe signifie: «*Toute personne qui ne peut pas faire ce qu'elle veut et rien de ce qu'elle veut a le droit à la révolte même seule contre le gouvernement, même si le gouvernement était formé par tous les autres.*» Le seul homme qui dispose de ce genre de liberté est le despote. Cela représente la brillante intuition de Dostoïevski exposée de la sorte par Shigalev [le plan pour le «bonheur universel» et la «ville future» de Shigalev est présenté dans *Les Démons* en 1871]: «*En commençant par la liberté illimitée, j'arrive au despotisme illimité.*»

L'histoire est similaire pour ce qui a trait au deuxième «père de l'anarchisme» Bakounine [1814-1876] dont les canevas pour la dictature et la suppression du contrôle démocratique sont mieux connus que ceux de Proudhon.

La raison de fond de cette similarité est la même: l'anarchisme n'est pas concerné par la création d'un contrôle démocratique venant d'en bas, mais seulement par la destruction de «l'autorité» sur l'individu, y compris l'autorité de la régulation la plus démocratique de la société qu'il soit possible d'imaginer. Cela a été exposé de manière très claire par les porte-parole les plus reconnus de

l'anarchisme. Par exemple, George Woodcock<sup>1</sup>: «*Même si la démocratie était possible, l'anarchiste ne la soutiendrait pas... Les anarchistes ne proposent pas la liberté politique. Ce qu'ils proposent, c'est la liberté par rapport à la politique...*» *L'anarchisme est, par principe, foncièrement antidémocratique, dans la mesure où une autorité même idéalement démocratique reste toujours une autorité. Mais, dans la mesure où, rejetant la démocratie, il ne dispose d'autre moyen de résoudre les désaccords et les différences inévitables parmi les habitants de Thélème, la liberté sans limites pour chaque individu non contrôlé est impossible à distinguer du despotisme sans limite exercé par un tel individu.*» Dès lors, la liberté illimitée pour chaque individu hors de tout contrôle devient impossible à distinguer d'un despotisme sans limite exercé par ce type d'individu, cela aussi bien en théorie qu'en pratique.

Le grand problème de notre époque réside dans l'achèvement d'un contrôle démocratique à partir d'en bas sur le vaste pouvoir de l'autorité sociale moderne. L'anarchisme, qui est plus généreux que tout autre en termes de verbiage sur «quelque chose venant d'en bas», rejette cet objectif. C'est l'autre face de la médaille du despotisme bureaucratique, avec ses valeurs inversées. Mais ce n'est ni une solution ni une alternative à ce despotisme. (A suivre) ■

1. Il devient roi en 1840, doit céder devant l'insurrection populaire en 1848 et se voit offrir en mars 1849 par le Parlement de Francfort la couronne impériale qu'il refuse, après un échec de constitution d'un empire il s'engagera dans une voie très autoritaire et réactionnaire. Réd.

2. Textes rédigés par Marx en 1844, publiés sous le nom de *Manuscrits de 1844*. Le sous-titre donné par Emile Bottigelli, «Economie politique et philosophie» traduit les diverses facettes de ces textes. Editions sociales, 1962, pour la version française. Réd.

3. Voir l'ouvrage de Marx intitulé *La sainte famille, ou critique de la critique critique*, contre Bruno Bauer et consorts. Ce texte est avant tout une œuvre polémique. Publication en français: Editions sociales, 1969. Réd.

4. En janvier 1846, Wilhelm Weitling arrive à Bruxelles à partir de Londres. Sur la genèse et sur la Ligue des communistes, voir *La Ligue des communistes – Documents constitutifs rassemblés par Bert Andreas*, Aubier-Montaigne 1972. Réd.

5. Cette citation vient de l'autobiographie de H. G. Wells, l'inventeur des utopies les plus sombres du socialisme à partir d'en haut dans toute la littérature; Wells, dans ce passage, dénonce Marx pour cette fusion historique. H.D.

6. Ecrivain anarchiste né au Canada en 1912, décédé en 1995. Il fut partie prenante du mouvement anarchiste lors de la révolution espagnole en 1936-37. Son ouvrage *L'anarchisme* fut publié en 1962.

# Anciennes et nouvelles guerres



**Noam Chomsky**  
*De la guerre comme politique étrangère des États-Unis*

Agone, 2001, 203 p.

Ce recueil d'articles écrits entre 1985 et 1999

vient à point pour rappeler l'impressionnante continuité politique des gouvernements américains successifs pour ce qui a trait à leur gestion des « affaires internationales ». L'auteur revient sur un demi-siècle d'impérialisme américain, du « pacifisme » de Wilson (destruction d'Haïti, invasion du Mexique, guerre contre-insurrectionnelle en République dominicaine, etc.) au nouvel « humanisme » militaire inauguré au Kosovo par l'administration Clinton.

Dénonçant systématiquement la double morale des dirigeants de la première puissance mondiale, Chomsky interroge les concepts ayant servi de justification aux multiples agressions conduites contre des pays dudit tiers-monde. Le motif central de la rhétorique officiel fut celui de la « légitime défense ». On le retrouve aujourd'hui encore au cœur de la « guerre contre le terrorisme » emmenée par G. Bush junior. De fait, il s'est bien à chaque fois agi de la défense des intérêts politico-économiques du capitalisme-impérialisme américain, ce qui est sa seule « légitimité ».

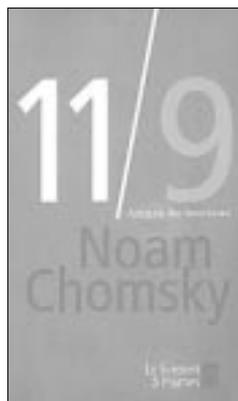
Lors de la guerre du Vietnam, c'est la notion d'« *agression interne* » qui fut invoquée : menace contre les États-Unis, mais sur le sol vietnamien ! Le scénario se répète lors de la guerre menée contre la révolution sandiniste au Nicaragua dès 1979, au nom de la « *défense des intérêts nationaux* ». A chaque fois, c'est le « danger » de l'URSS qui était invoqué. En fait, toute contestation de la domination impérialiste, en lien ou surtout sans lien avec l'URSS, est réprimée (économiquement et/ou militairement).

Dès les années 80, « l'épouvantail soviétique » perdant de son efficacité, les idéologues de Washington inventent le concept d'« Etat voyou » (*rogue State*). La Libye de Kadhafi sera l'un des premiers pays à faire les frais de cette nouvelle appellation con-

trôlée. En 1986, des « frappes chirurgicales » sont effectuées. Elles sont médiatisées. Le slogan « Etat voyou » fait florès. Il est l'avversaire de celui d'« Etat éclairé » : étiquette accordée d'office aux États-Unis et à ses alliés occidentaux. Son utilisation n'est pas allée toutefois sans quelques fluctuations : ainsi le régime de Saddam Hussein n'entre-t-il sur la liste noire qu'au moment de l'invasion du Koweït, alors qu'en 1988, lors du gazage des Kurdes, il est encore un allié fidèle des États-Unis. D'autres États, malgré leurs efforts renouvelés pour mériter le label d'« Etat voyou » s'en voient privés : l'Indonésie de Suharto – appelée « notre ami » par Clinton... et la diplomatie helvétique – qui a, entre autres, massacré un quart de la population de l'Est-Timor ; l'Etat turc pour qui le peuple kurde est un ennemi à écraser ; l'Etat sioniste d'Israël ; les États-Unis condamnés, sans suites ni effets, par la Cour internationale de justice, en 1986, pour leurs actions contre le Nicaragua sandiniste.

Le déploiement militaire (budgétaire et stratégique) des États-Unis depuis le 11 septembre s'inscrit dans une parfaite continuité avec la violence et la rhétorique utilisées depuis des décennies. Elles sont conjointement mises en œuvre dès qu'un Etat renâcle devant la tutelle impériale (qu'il s'agisse d'une tentative d'émancipation progressiste ou parfaitement réactionnaire).

Les forces qui, aujourd'hui en Amérique latine, s'opposent à l'omnipotence des États-Unis (de la Colombie à l'Argentine ou à l'Uruguay), seront placées soit sur la liste des « organisations terroristes », soit, demain, sur celle des « Etats voyous » (Venezuela). Le voyage de Bush et les mesures diplomatiques prises pour isoler Cuba (entre autres par le Mexique et l'Uruguay) le prouvent. – Antonin Wiser



**Noam Chomsky**  
*11/9. Autopsie des terrorismes*  
Ed. Le serpent à Plumes, 2001, 154 p.

Ce petit livre rassemble une série d'interviews données dans les jours qui suivirent le 11 septembre. Alors que la presse

américaine se faisait l'écho des bruits de botte et des trompettes de la guerre, Chomsky pose courageusement la question des motifs des attentats. Il refuse les réponses faciles : autant l'hypothèse d'une attaque contre les « valeurs » de l'*open society* (la société ouverte chère à Karl Popper) occidentale que celle de la mise en cause de la mondialisation du capital et de l'hégémonie culturelle. « *Sadate a-t-il été assassiné il y a vingt ans à cause de la mondialisation ?* » ironise Chomsky. Les réseaux du terrorisme islamiste ne sauraient être tenus pour anti-impérialistes. Il s'agit plutôt d'une contestation du pouvoir d'États arabes corrompus et pas assez orthodoxes à leurs yeux. Les États-Unis interviennent en tant que défenseurs de tels régimes (Arabie saoudite) et, partant, s'attirent la vindicte de fractions contestataires, parfois populistes, mais certainement pas porteuses d'un quelconque projet d'émancipation pour les populations arabes. La présence américaine en « terre sainte » (Arabie saoudite) ne fait qu'attiser la rancœur à leur rencontre.

La critique à l'égard des États-Unis, portée par les islamistes, trouve un écho auprès de celles et ceux qui les considèrent comme le principal Etat terroriste. Leur soutien à la Turquie, à l'Indonésie de Suharto, et celui fermement réaffirmé aujourd'hui au gouvernement d'unité nationale de Sharon, etc. en font aux yeux des populations victimes de ces régimes répressifs les alliés de leur persécution. Par ailleurs, la destruction de l'une des seules industries pharmaceutiques du Soudan, en 1998, sur l'ordre de Clinton ou le blocus de l'Irak (un million de morts) constituent, selon la définition même adoptée par les États-Unis, des actes terroristes. Les mesures bloquant l'aide humanitaire aux populations afghanes, au moment des bombardements, pourraient être qualifiées à l'identique. C'est qu'en fait une autre acception du mot « terrorisme » prévaut : tous ceux qui ne sont pas avec nous...

Chomsky fait avant tout un travail d'information effective et donc d'élucidation. En cela, il subvertit l'assèchement de « vérités » officialistes et « cnnisées », répétées, avec quelques accents moralisants<sup>1</sup>, par les sommets de la social-démocratie européenne. – Antonin Wiser

1. Voir sur notre site [www.alencontre.org](http://www.alencontre.org) l'article de Daniel Bensaïd, « Bêtisier impérial : les intellectuels français et la guerre de Bush ».